UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Master 2010

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Dopage et médecine d'amélioration : tricherie ou adéquation : Ou lorsque la nature ne suffit plus face à l'adversité

Quolantoni, Lorenzo

How to cite

QUOLANTONI, Lorenzo. Dopage et médecine d'amélioration : tricherie ou adéquation : Ou lorsque la nature ne suffit plus face à l'adversité. Master, 2010.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:12000

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DES LETTRES
Département de philosophie

Mémoire de Maîtrise Universitaire

Dopage et médecine d'amélioration : tricherie ou adéquation ?

Ou lorsque la nature ne suffit plus face à l'adversité

Lorenzo Quolantoni

Sous la direction de Bernard Baertschi

Septembre 2010

I. Table des matières

II. Introduction 4

III. Chapitre 1 : le dopage dans le sport 6

1. Les premiers pas de la lutte 6
2. Pourquoi se dope-t-on ? 12
   - "Faire comme les autres" 12
   - Tenir le coup 16
   - La performance à tout prix 16
3. Les motifs de la lutte et leurs problèmes 19
   - L'esprit du sport 19
   - La santé 31
   - Le sport comme vecteur de santé 47
   - La crédibilité de la compétition 49
   - La pureté du sport 52
   - Le sport comme théâtre d'un idéal de justice 55
4. Les effets pervers de la lutte antidopage 61
   - Soigner sa santé, un droit… ou un risque ? 62
   - L'alibi des perdants 63
   - "Parier" sur l'inefficacité du contrôle antidopage 63
   - L'isolement de l'athlète 64
   - Lorsque la lutte devient publicité 65
5. Faut-il repenser la règle ? 66
   - Les critères d'interdiction de produits 66
   - Le dualisme naturel-artificiel 68
   - Le cas de l'autotransfusion sanguine 72
   - La pénible harmonisation des listes de produits interdits 73
   - Le dopage est-il inévitable ? 74
   - L'éthique médicale 75
   - Supprimer la tricherie en supprimant la règle 77

IV. Chapitre 2 : le dopage en société 82

1. La rationalisation de l'Univers 82
   La spectacularisation de l'individu 85
   La construction de l'identité ou être l'acteur de sa vie 86
   Le dépassement de soi 87
3. La compétition en société 90
4. La médecine au service de l'amélioration de l'humain 91
   La conduite dopante 91
   La culture du médicament 93
   La chirurgie esthétique 95
   Les drogues et les médicaments psychotropes 96
5. La dissolution des caractères 100

V. Chapitre 3 : Le sport et la société, deux mondes à part 108

1. Une question de normes 108
   Les interdictions en société 112
2. Des nouvelles exigences qui nécessitent une adaptation 113
   "La tyrannie du spectateur" 116

VI. Conclusion 117

VII. Bibliographie 122

II. Introduction

Bien que sa lutte soit un phénomène récent, le dopage en lui-même est une pratique aussi ancienne que l'Homme. Des témoignages nous rapportent que, dès les premiers Jeux Olympiques en 776 avant Jésus-Christ, les athlètes s'enduisaient le corps de graisse d'ours des Carpates, ingéraient des testicules d'ânes, de moutons ou de cochon[1], afin d'avoir un avantage sur leur adversaire. D'autres sources font état de la consommation de feuilles de coca dans les Andes, au 17e siècle, afin de soutenir de longues marches à rythme soutenu, au point d'en devenir un étalon de mesure, la "kokada". Il s'agissait de la distance que l'on pouvait parcourir en ayant ingéré une feuille de coca[2].

Plus près de nous, signalons l'invention du vin Mariani, en 1863. Ce breuvage se distinguait par l'ajout de feuilles de coca dans sa mixture; il connût un franc succès, l'opinion publique lui reconnut des vertus mélioratives. À ce titre, il fut surnommé le "vin des athlètes et des pilotes[3]", car il conférait à ses consommateurs un gain d'endurance physique et d'acuité visuelle.

Dans le même registre, les athlètes, notamment les cyclistes du tour de France, soutenaient régulièrement leur effort avec des petites gorgées de cognac, au début du 20e siècle. L'alcool était réputé capable d'atténuer la douleur ressentie et de stimuler le corps.

Plus tard, en 1924, les frères Pélissier – deux coureurs cyclistes français – déclarèrent ouvertement à un journaliste : "Nous marchons à la dynamite", en référant au chloroforme, aux pilules qu'ils prenaient régulièrement durant les épreuves cyclistes.

À cette époque, le public ne se scandalisait guère du fait que les athlètes fassent recours à des moyens extra-sportifs pour s'aider dans l'effort. Au contraire, des spectateurs amassés aux abords des routes du Tour de France n'hésitaient pas à servir eux-mêmes aux cyclistes un verre de vin. Le dopage, ou plutôt "doping", comme on le surnommait encore à cette époque, n'était alors qu'un phénomène circonscrit aux hippodromes. On s'émouvait bien plus pour les

---

[1] D'Hooghe, Michel, "Sport et éthique", in Stiennon, Jeannine-Anne, et, Schotsmans, Paul, *Tous dopés ? Éthique de la médecine d'amélioration*, Bernard Gilson Editeur, collection Réflexions, 2008, p. 64

[2] De Mondenard, Jean-Pierre, *Dopage, l'imposture des performances*, Chiron éditeur, collection Sports pratique, Paris, 2000, p. 9

[3] D'Hooghe, Michel, *op. cit.*, p. 64

injections faites aux chevaux, destinées à truquer les courses et donc contrôler l'argent des paris.

Toutefois, en 1963, la communauté médicale se réunit à Uriage-les-Bains pour discuter du problème et définir le dopage, appliqué aux humains. En effet, les graves événements du Tour de France 1955 et des Jeux Olympiques de Rome de 1960 ont soulevé la nécessité d'agir. Ainsi, en 1965, les premières lois antidopage furent votées en France et en Belgique.

Quant à l'opinion publique, elle sera surtout marquée par la mort, retransmise en direct, du cycliste Tom Simpson, au Tour de France 1967.

Depuis les années 1960 jusqu'à nos jours, on peut noter une intensification de la lutte antidopage, soutenue par l'opinion et les pouvoirs publics; cette lutte doit faire front à des moyens toujours plus efficaces, toujours plus indécelables, toujours plus innovateurs, destinées à améliorer la performance sportive.

Parallèlement à cette guerre contre le dopage, on note que la recherche de la performance en société, par des moyens médicaux ou techniques, ne connaît pas de fin. Au nom de la réalisation de soi, de faire face à la concurrence en société, on assiste à une banalisation de l'assimilation de compléments alimentaires, vitamines, caféine, et récemment, des boissons énergisantes. La performance et la culture du "résultat à tout prix" ne posent aucun problème éthique en société, alors que, dans le sport, qui est "proprement" le monde de la performance, on s'indigne. Pourquoi une telle disparité entre le monde sportif et la société ? Quels sont les mécanismes qui se cèlent derrière ces deux univers ?

Afin de répondre à ces questions, il convient de détailler, dans un premier temps, comment s'est amorcée la lutte antidopage dans le sport; quelles sont les valeurs que ce combat tente de protéger, quels idéaux le sport incarne. Il sera aussi question d'élucider les différentes raisons qui amènent les sportifs de haut niveau à se doper, outre la simple recherche de performance.

Les raisons de la lutte antidopage seront également abordées : on constatera que les motifs de la lutte antidopage ne sont pas inattaquables et qu'ils reposent souvent sur des postulats, sans autres fondements qu'eux-mêmes.

Dans un deuxième temps, la discussion s'intéressera à la question du dopage en société et des motivations sous-tendantes. Parmi celles-ci, relevons d'ores et déjà le désir de se réaliser, de s'épanouir et de se distinguer de la masse des pairs. Être mieux que bien, être mieux que les autres, voici les rouages qui mènent, subrepticement et inlassablement, à prendre toutes sortes de compléments, d'aides.

Enfin, il s'agira de confronter ces deux mondes, et de relever les argumentations très divergentes qui sous-tendent l'un et l'autre monde, lorsqu'on les compare. Pourquoi ce qui n'est pas acceptable dans le sport, le serait en société ? Est-ce que les deux mondes sont comparables, ou souhaite-t-on garder une place de choix au sport, en le gardant à l'abri des influences sociétale ?

III. Chapitre 1 : le dopage dans le sport

1. Les premiers pas de la lutte

Tour de France 1955 : Jean Mallejac, coureur cycliste français, chute terriblement lors du gravissement du Mont Ventoux. Les analyses en laboratoire révéleront que Mallejac avait pris des amphétamines; bien que le drame fut évité, on ne s'interroge pas moins sur le lien entre la prise d'amphétamines et la chute du sportif : ces médicaments l'auraient rendu plus courageux, voire téméraire[4]. Les interrogations portent surtout sur la santé des athlètes, que le dopage compromettrait.

Quelques années plus tard, aux Jeux Olympiques de Rome en 1960, un cas bien plus grave vient secouer le monde sportif : le coureur cycliste danois Knud Enemark-Jensen meurt en plein effort. L'autopsie révélera qu'il avait consommé des amphétamines et de l'acide nicotinique.[5]

La communauté médicale prend la question très au sérieux, et décide de se réunir en un colloque, tenu à Uriage-les-Bains en 1963, afin de discuter du dopage. Il s'agit d'y apporter une solution, mais avant cela, il faut définir le dopage.

Les médecins s'accorderont sur cette définition :

[4] De Mondenard, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 18-19 : "Il faut dire qu'à l'époque, les amphétamines n'étaient pas connotées aussi péjorativement qu'aujourd'hui. On les voyait au contraire, parées, de toutes les vertus, notamment en Angleterre, celle d'avoir permis de gagner la guerre. […] Selon le général D. Grant, les amphétamines "permettaient le retour à la vivacité chez un sujet prêt à tomber de sommeil, lui procuraient un sentiment de bien-être et de confiance sans altérer son jugement" Ce médicament augmente en effet la confiance en soi, la volonté, la vigilance."

[5] *Idem*, p. 19

> Est considérée comme doping l'utilisation de substances ou de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion d'une compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique sportive et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète[6].

Ce qui frappe, d'emblée, c'est la restriction de la définition au seul monde sportif; le dopage n'est un mot qui n'a trait que dans le sport. À ce titre, on pourrait penser qu'il est du ressort des fédérations sportives d'y porter remède. Or, c'est l'Etat qui se sent responsable du problème du dopage; ainsi, en France et en Belgique sont promulguées les deux premières lois, luttant contre le dopage, en 1965, dont voici un extrait de l'article 1:

> Sera puni d'une amende de 500F à 5000F quiconque aura, en vue ou au cours d'une compétition sportive, utilisé sciemment l'une des substances déterminées par le règlement d'administration publique, qui sont destinées à accroître artificiellement et passagèrement ses possibilités physiques et sont susceptibles de nuire à sa santé[7].

En promulguant cette loi, Maurice Herzog, haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports en 1965, a trois objectifs en tête : le dopage est une tricherie qu'on cherche à sanctionner, la santé des sportifs est à protéger, et l'exemplarité du sport pour la jeunesse doit demeurer intègre. Ces trois arguments seront la pierre angulaire de la lutte, jusqu'à nos jours. Est-ce à dire qu'ils ont indépassables ? Une analyse plus approfondie, plus loin dans ce travail, mettra évidence plusieurs lacunes.

La loi de 1965 a fini par être abrogée, car inapplicable. La perspective sur le dopage a légèrement changé. Le texte de 1965 est une loi pénale, criminalisant le sportif. Dans l'esprit de cette loi, l'athlète est tenu pour responsable de ses accomplissements; ainsi, en décidant de se doper, le sportif doit porter le poids de la sanction pénale, car il est considéré apte à choisir indépendamment, et d'avoir un avis éclairé sur la question.

---

[6] Siri, Françoise, "Tricheur ou malade ?" in Siri, Françoise, *La fièvre du dopage, du corps du sportif à l'âme du sport*, éditions Autrement, collection Mutations n°197, Paris, 2000, p.28-29

[7] Siri François, *Dopés, victimes ou coupables ?*, Le Pommier, collection Les petites pommes du savoir, Paris, 2002, p. 31

Les différentes affaires de dopage ayant fait la une des journaux (notamment le dopage contrôlé par l'Etat en ex-Allemagne de l'Est, et l'affaire "Festina" au Tour de France 1998) ont démontré que l'athlète, le plus souvent, n'est qu'un rouage d'une immense machinerie. La loi s'est dès lors adaptée, comme en témoigne l'adoption des lois de 1989 (la "loi Bambuck") et de 1999 (la "loi Buffet"); le sportif est passé de criminel à victime. Ces lois *dépénalisent* le sportif, s'il est "simple" usager, et cherchent à le protéger. En effet, les sanctions plus lourdes portent désormais sur les trafiquants de produits dopants, avec des peines très sévères: on "surresponsabilise" les filières du dopage, tout en déresponsabilisant l'athlète.

Autre élément de la loi de 1965, très vite abandonné, il s'agit de l'intentionnalité. Prouver que l'athlète se soit dopé intentionnellement en vue d'une compétition s'est démontré irréaliste, car aisément contournable. Le cas Bellone vient illustrer l'inapplicabilité de la loi : en 1969, des traces d'amphétamines sont décelées dans les urines du coureur cycliste Bellone. Pour se défendre, ce dernier a soutenu avoir pris des médicaments – sous prescription médicale – pour soigner une grippe. La cour d'appel de Bordeaux a statué, en mai 1969, que "le doping prévu et réprimé par la loi du 1er juin 1965 (art 1), ne peut être légalement reconnu que dans l'éventualité où l'absorption des substances prohibées a eu lieu sciemment, dans le but d'accroître artificiellement et passagèrement les possibilités physiques de celui qui participe à une compétition sportive, ces substances étant de nature à nuire à sa santé. Les conditions ne sont pas remplies lorsque ces produits ont été absorbés sur prescription médicale, dans un but simplement curatif."[8] Selon cet arrêt, la liberté de prescription médicale l'emporte sur la loi antidopage de 1965; on ne peut pas interdire à un sportif de se soigner. Ainsi, s'ouvrait une faille au sein de la loi : pour pouvoir prendre des produits dopants, il "suffisait" une prescription médicale… qui ne manquera pas de se multiplier, au fil des années[9].

Par conséquent, pour qu'il y ait sanction, "il est nécessaire que soit tenu pour certain l'élément intentionnel de l'infraction comme le fait d'avoir absorbé l'un des stimulants dangereux visés par les textes, sciemment, dans le but interdit par la loi. Lorsque cet élément intentionnel est douteux, il convient de relaxer le prévenu des fins de la prévention."[10]

[8] *Idem*, p. 34

[9] Au point de prêter à sourire : le cyclisme connaît une très grande population d'asthmatiques, alors que la pratique d'un sport d'endurance est leur déconseillée, a fortiori à haut niveau !

[10] *Ibidem*, p. 36

L'intention est donc au centre de cette loi, mais rentre en tension avec le droit fondamental de l'athlète à se soigner, la rendant facilement contournable.

Le critère d'intentionnalité sera donc supprimé, comme en témoigne le document "Règles modèles pour les fédérations internationales" de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), dans son article 2.1.1[11]

> **2.1.1** Il incombe à chaque sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme. Les sportifs sont responsables de toute substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dont la présence est décelée dans leurs échantillons. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de faire la preuve de l'intention, de la faute, de la négligence ou de l'usage conscient de la part du sportif pour établir une violation des règles antidopage en vertu de l'article 2.1[12].

Plus explicitement encore, dans l'article 2.2.1 :

> **2.2.1** Il incombe à chaque sportif de faire en sorte qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention, la faute, la négligence ou l'usage conscient de la part du sportif pour établir la violation des règles antidopage pour cause d'usage d'une substance interdite ou d'une méthode interdite.[13]

L'athlète est tenu responsable de son corps, à lui de veiller à ce qu'il soit conforme aux règles.

La loi, ou lorsqu'il n'y en a pas, la règle qui interdit le dopage, ont un caractère par extension, plutôt qu'une définition par intention. En d'autres termes, les différentes règles antidopage ont toujours été nécessairement accompagnées de listes, qui énuméraient les différentes substances interdites, au lieu de définir un comportement ou une intention. "Une définition par extension est énumérative, relative à une liste, par principe incomplète, factuelle

[11] Les "règles modèles" proposées par l'AMA peut se retrouver sur le site internet de l'AMA, au bout du lien suivant : http://www.wada-ama.org/Documents/Resources/Model_Rules/WADA_Model_Rules_IF_FR.doc

[12] p. 6 des "Règles modèles pour les fédérations internationales"

[13] p. 8 des "Règles modèles pour les fédérations internationales"

et variable, par opposition à une définition intentionnelle, qui dit ce qu'est le comportement au lieu d'en donner des exemples, qui définit l'acte en soi. […] Surtout, la loi court derrière les faits, les arrêtés étant systématiquement en retard sur l'invention de nouveaux produits et de nouveaux procédés."[14] Le recours à une définition par extension intervient à cause de la définition insatisfaisante du dopage. Certes, le colloque d'Uriage-les-Bains de 1963 avait apporté une définition, où l'élément central est la prise de *substances artificielles* par le sportif, afin d'accroître ses performances, en vue d'une compétition sportif. L'élément-clé paraît être le caractère artificiel de la substance, par opposition au naturel du corps du sportif. Or, une telle opposition affiche très vite des limites. Qu'est-ce qui est naturel ? Ou plutôt, qu'est-ce qui n'est pas artificiel ?

La seule voie qui s'est offerte aux législateurs a été d'énumérer, au cas par cas, médicament après médicament, procédé par procédé, ce qui est interdit. La législation aura toujours un train de retard sur les innovations des industries pharmaceutiques, il n'est guère possible de lister un produit comme étant "interdit", s'il n'est pas connu des autorités. "Cette politique antidopage constitue seulement une incitation à utiliser de nouvelles substances indétectables ou non encore officiellement prohibées."[15]

En effet, une définition par extension reconnaît, implicitement, qu'il est autorisé de prendre les produits qui ne sont pas listés; en regard de la régulation, ingérer des substances permises n'est pas considéré du dopage, ce qui est contradictoire avec la définition d'Uriage-les-Bains ou de la conduite dopante[16]. Ainsi, on distingue clairement le dopage de la conduite dopante; stricto sensu, un sportif peut être sujet à une conduite dopante, sans être dopé. D'ailleurs, sur le site internet du gouvernement français de la Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie[17] (MILDT), il est stipulé que le dopage "ne concerne que les sportifs qui, dans le cadre de compétitions ou de manifestations organisés par les fédérations, utilisent des substances ou des méthodes inscrites sur une liste établie chaque année par l'Agence mondiale anti dopage (AMA). Sans autorisation d'usage à des fins

[14] Siri, François, *La fièvre du dopage, du corps du sportif à l'âme du sport*, op. cit, p. 34

[15]Dangre, Alain, et Goetghebuer, Gilles, "Dopage et sport", in Stiennon, Jeannine-Anne, et Schotsmans, Paul, *op. cit.*, p.98

[16] "Une conduite dopante se définit se définit comme un comportement de consommation de produits pour affronter un obstacle réel ou ressenti comme tel par l'usager ou par son entourage dans un but de performance." Laure, Patrick, "Du concept de conduite dopante", in Siri, François, *La fièvre du dopage*, op. cit., p. 157

[17] http://www.drogues.gouv.fr/autres-consommations/conduites-dopantes/

thérapeutiques (AUT) délivrée par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), c'est une pratique interdite." Le dopage est une pratique interdite, confinée au monde du sport; les conduites dopantes ne sont pas réprimées pour elles-mêmes, dans le sport. La répression est déclenchée uniquement par la présence d'une substance interdite, c'est-à-dire un symptôme de la consommation, plutôt que l'intention. Le Code mondial antidopage édicté par l'AMA stipule clairement que le sportif est l'unique responsable de son corps, seules feront foi les analyses d'urines ou du sang, peu importe l'intention du sportif[18].

Actuellement, la tendance est à un renforcement de la lutte, une intensification des contrôles, une amélioration des techniques de dépistage, un durcissement des peines. L'AMA, créée en 1999, témoigne de cette volonté à poursuivre la voie actuelle. En donnant le jour à cette organisation supranationale, l'idée était d'harmoniser les listes de produits dopants parmi les différents pays, et d'édicter des critères auxquels doivent[19] se référer chacune des fédérations sportives. Le but ultime est bien entendu une harmonie complète, qui rendrait la lutte plus crédible[20]. Pour contrer les futures formes de dopage, l'AMA a, dès 2002, proposé l'instauration d'un passeport biologique pour chaque athlète. "L'identification de paramètres biologiques pertinents doit permettre de constituer des profils individuels caractéristiques. Cette traçabilité biologique durant toute la carrière sportive devrait rendre toute préparation illégitime beaucoup plus délicate à mettre en œuvre, grâce à la mise en évidence, le cas échéant, de signes indirects d'utilisation de substances ou de méthodes interdites."[21] Cette traçabilité de l'évolution biologique du corps de l'athlète, en temps réel, se joindrait aux méthodes déjà existantes, les contrôles sanguins et urinaires, à la fin des épreuves, voire inopinés. Chaque athlète de haut niveau doit désormais compiler une fiche indiquant son

[18] À ce propos, signalons le récent cas de LeShawn Merritt, médaillé d'or du 400m aux Jeux Olympiques de Pékin 2008. Il a été contrôlé positif à la DHEA en avril 2010. Son avocat Howard Jacobs, cherchant à expliquer le caractère non-intentionnel du dopage de son client, a soutenu que le contrôle positif "résulte de l'utilisation d'un produit destiné à agrandir le pénis". Le site Sports.fr intitulera la nouvelle "Merritt n'en sortira pas grandi".

[19]"Les présentes règles antidopage s'appliquent à la FI, à chaque *fédération nationale* de la FI, et à chaque *participant* aux activités de la FI ou à n'importe laquelle de ses *fédérations nationales* en vertu de son statut de membre, de son accréditation ou de sa participation aux activités ou manifestations de la FI ou des *fédérations nationales*." in Règles *modèles pour les fédérations internationales*, Novembre 2009, p. 5.

[20]"La mission de l'Agence mondiale antidopage (AMA) est de promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes."

[21] Garnier, Alain, "Le passeport de l'athlète : à la frontière de l'antidopage et de la médecine" in *Franc Jeu*, n°2, 2007.

emploi du temps détaillé, heure par heure, jour par jour; l'idée sous-jacente étant que les athlètes peuvent être soumis à un test antidopage à n'importe quel moment de la journée, hors-compétition. Ils sont athlètes, avant d'être des individus en société. Le manquement à un de ces contrôles, ou le refus de s'y soumettre constituent une infraction aux termes du Code de l'AMA (auquel se réfère une grande partie des fédérations sportives nationales et internationales).

Devant l'impossibilité de combattre le comportement en amont, la lutte – sous les prémisses actuelles – n'a d'autre choix que d'intensifier les contrôles, et de perfectionner les techniques de dépistage, de s'acharner sur les symptômes, jusqu'à l'obsession voire la violation de l'intimité du sportif. Une course-poursuite interminable s'est engagée entre les fédérations et les sportifs qui se dopent. Bien entendu, la part de la prévention a gagné en terrain; on cherche à sensibiliser les athlètes à refuser d'eux-mêmes le dopage. Afin de mieux prévenir et de mieux cerner le problème que pose le dopage, il convient de s'attarder sur les raisons qui poussent à se doper.

2. Pourquoi se dope-t-on ?

Intuitivement, quand on pense aux raisons qui amènent un athlète à se doper, on évoque la recherche de la performance. Celle-ci est sans doute la raison principale, la raison d'exister du dopage. Toutefois, il y a tout un lot de causes sous-jacentes à cette recherche de la performance. Citons, par exemple, la victoire perçue comme moyen de promotion personnelle et sociale, l'envie de se dépasser et d'exploiter le maximum de son potentiel, la fascination de la performance, ou plus simplement, suivre le rythme infernal des entraînements et des calendriers surchargés.

"Faire comme les autres"

De nombreux témoignages de sportifs attestent que s'ils ont eu recours au dopage, c'est pour "faire comme les autres", en une sorte de déculpabilisation collective; un tort partagé et largement diffusé serait plus tolérable. En agissant ainsi, l'athlète n'a pas l'impression de faire du tort à quelqu'un, car si tous se dopent, l'équité est rétablie, l'échelle de valeur est ajustée vers le haut, sans bouleverser la hiérarchie : les meilleurs resteront les meilleurs, les moins bons resteront moins bons.

D'ailleurs, il n'est pas rare de constater que les athlètes sont très suspicieux quant à l'honnêteté de leurs pairs; cette suspicion prend souvent des allures de paranoïa, qui grève les performances. La simple idée – vraie ou fausse, peu importe – que l'on parte à armes inéquitables, pèse lourdement sur le moral des athlètes et sur les performances. Dès lors, on se dope pour se rasséréner, se convaincre qu'on a les moyens de contraster les autres athlètes, supposés dopés.

Ces deux premières raisons cautionnent l'idée que les athlètes *voudraient* ne pas se doper, mais qu'ils sont *contraints* d'y recourir, par la faute de leur milieu. À quel titre ne voudraient-ils ne pas se doper ? Pour des raisons éthiques, ou pour des raisons de préservation de soi ? Dans le premier cas, leur *autonomie morale* serait affectée, tandis que dans le second cas, c'est leur *autonomie psychologique* qui est grevée. L'autonomie morale regroupe les normes de conduite morale que l'individu s'impose à lui-même, tandis que l'autonomie psychologique concerne tous les droits de l'individu à être l'auteur de sa propre vie, d'ériger des critères de vie. Un individu est considéré autonome dès l'instant où il est adulte, capable de discernement et de raisonnement. Toutefois, les fortes pressions, les maladies sont autant de conditions capables d'altérer son autonomie; son choix final ne correspondra pas à sa préférence réelle, hors pressions, et en connaissance de cause. La coercition du milieu du sport est l'une de ces pressions capables d'altérer lourdement l'autonomie des athlètes, les faisant choisir autre chose de ce qu'ils voudraient réellement. Leur *autonomie morale et psychologique* est comprimée par les pressions sociales[22], aboutissant à des décisions prises "malgré eux".

À cette pression des pairs, s'ajoute la pression de l'entourage du sportif : entraîneurs, médecins, pharmaciens, amis, parents et même conjoint[23]. En ex-RDA, il s'agissait même d'une pression étatique: l'ouverture des archives, après la chute du mur de Berlin, a révélé un dopage organisé par l'Etat est-allemand lui-même. Les athlètes y étaient dopés à leur insu, voire contre leur consentement.

---

[22] Il s'agit du "phénomène de l'entonnoir", dont parlent Eric Racine et Cynthia Forlini dans leur article "Autonomy and Coercion in Academic "Cognitive Enhancement" using Methylphenidate : Perspective of Key Stakeholders, *Neuroethics*, 2010. Les pressions sociales érodent l'autonomie de choix, jusqu'à aboutir à une acceptation de la prise de médicaments à des fins mélioratives, en société.

[23] "The depth of involvement of doctors is especially worrying as one would expect the medical profession to adhere to a morality that would exclude such behaviour. Yet, doctors are only the most prominent in a long of professionals encouraging, colluding, or, at best, ignoring the continuing use of steroids. Pharmacists, coaches, and officials are all implicated some due to ignorance and others by intent, in the steady increase in drug abuse in sport." Houlihan, Barrie, *Dying to win*, 2nd edition, Council of Europe Publishing, 2002, p.58

Excepté le cas extrême du dopage étatisé, la question de la responsabilité de l'athlète demeure. "Although it must be acknowledged that complete freedom of choice is an illusion the weaknesses of argument based on coercion are clear. Unless one is referring to sport within repressive political regimes athletes are always able to refuse drugs and simply to settle for fourth place or worse. Moreover, the reliance on an argument which justifies drug use one the grounds that "everyone at top takes them" is untenable because the lack of empirical evidence to sustain it and also because the low ethical standards of others provides no justification for lowering one's own. […] If coercion is accepted as a possible basis for intervention, a further problem arises with regard to the difficulty of defining the point at which peer or social pressure becomes coercion."[24]. L'abandon des convictions morales, de respect de l'égalité des chances par exemple, pour "faire comme les autres", est l'un des signes de la perte de l'autonomie morale. Or, comme le dit justement Barrie Houlihan, le fait que les autres le font n'est pas une justification pour baisser ses propres standards moraux.

Comme précédemment évoqué, chaque être humain voit son autonomie de choix conditionnée par les pressions sociales. Certes, l'individu, en dernier ressort, dispose du mot final quant à chacune de ses décisions, mais qu'en est-il des mécanismes qui le mènent à prendre des décisions ? Pourquoi certains arguments paraissent plus séduisants, pour certains individus, mais pas pour d'autres ? On peut raisonnablement penser que les décisions sont prises en fonction des connaissances, des opinions et des croyances de chacun, mais également de son éducation, du milieu dans lequel il évolue, et bien entendu, des courants en société. Dans le cas de l'athlète, on peut évoquer une double pression, conditionnant son choix final : les pressions provenant de son entraîneur ou des autres compétiteurs, mais également celles qui concernent son "soi sociabilisé", c'est-à-dire ses parents ou conjoint qui le poussent à "réussir", a fortiori si l'athlète provient d'un milieu social modeste.

La question de la coercition est intimement liée à une autre, celle de la responsabilité de l'athlète. Toutes deux sont fondamentales quant à la question du dopage et son éventuelle libéralisation. En admettant que le athlète se dope parce qu'il se sent obligé, mais que cela se heurte à ce qu'il désirerait profondément, que ce soit pour des raisons éthiques ou de santé (c'est-à-dire : ne pas se doper), le sportif passe de coupable à victime; en ce sens, les mesures antidopage doivent être renforcées, afin de le protéger. Il s'agit d'ailleurs de l'esprit des normes en vigueur, on l'a vu, en surresponsabilisant l'entourage de l'athlète. On admet que

[24] *Idem*, p. 137

l'athlète n'est pas entièrement libre de ses choix, qu'il est passif et incapable de décisions éclairées, car le milieu sportif est un monde ultra technicisé et structuré : tout est organisé de sorte que l'athlète ait le moins de décisions à prendre[25]. Les normes actuelles protègent l'athlète, dans un élan de paternalisme. Ce même paternalisme que les partisans de la libéralisation du dopage condamnent, au nom de la liberté de l'athlète à disposer de soi intégralement. Ceux-ci estiment que l'athlète est tout à fait apte à choisir de manière autonome, et que ses décisions sont libres et éclairées. Ils estiment que le dopage est un "crime sans victime"[26], car il ne fait – éventuellement – de dommage à personne d'autre que l'athlète lui-même. Il s'agit d'une position se basant sur une éthique démiurgique, qui estime que, en ce qui regarde soi-même, l'autonomie est un principe éthique suffisant, chacun est capable de déterminer ce qui est bon pour soi. Elle confine avec d'ailleurs avec un minimalisme éthique. Sauf que, dans le cas de l'éthique démiurgique, l'existence de torts objectifs est envisageable, tandis que, dans le minimalisme, il ne pourrait y avoir que des torts subjectifs.

Si la perte de l'autonomie des athlètes est un fait avéré, alors une intervention paternaliste est justifiée, car les athlètes ne sont pas en mesure de choisir ce qu'ils désirent réellement. Or ce dernier point est discutable : quel est le signe infaillible qui révélera aux autorités sportives que les athlètes ne sont plus en pleine possession de leur autonomie ? Existe-t-il un critère objectif ?

À l'heure actuelle, l'important est de souligner que beaucoup se dopent pour "faire comme les autres", pour se faire justice d'eux-mêmes, au nom de l'égalité des chances. Cette attitude témoigne d'une autonomie réduite (certains ne voudraient pas se doper, mais le font quand même) et du total manque de confiance dans l'efficacité des contrôles antidopage et par conséquent, dans la justice sportive. L'athlète, de lui-même ou conseillé par son entourage, la question est en suspens, décide de se substituer au pouvoir sportif, face à l'inutilité de celui-ci pour contraster le dopage. Toutefois, cette attitude, qui se base plus sur la suspicion que les autres se dopent plus que des faits inébranlables, débouche un cercle vicieux.

[25] Un des aspects les plus visibles de cette structuration du monde de l'athlète est l'agent, qui est commissionné pour gérer la carrière de l'athlète. Autre exemple, les athlètes de haut niveau ont le plus souvent un agent de presse, gérant la communication de l'athlète. L'athlète se fait conseiller sur l'attitude la plus avantageuse à adopter face à la presse et au public. Résultat : les interviews ne sont plus que des ramassis de poncifs, de lieux-communs bienséants, de discours formatés, et par conséquent, sans intérêt.

[26] Expression utilisée par Alex Mauron dans son cours "Enhancement, neuroenhancement, dopage" du 29 avril 2010.

D'ailleurs, lorsqu'ils se dopent pour rétablir l'équilibre, les athlètes prennent un risque calculé, car ils connaissent la faible probabilité de se faire prendre.

Tenir le coup

Les sportifs de haut niveau admettent que, parmi les raisons qui mènent à se doper, il y a le surentraînement et les calendriers de compétitions surchargés[27]. Il s'agit de tenir le rythme, de rester dans la course, quand les moyens traditionnels – le repos – ne suffisent plus pour récupérer. En effet, un grand nombre de produits dits "dopants" sont en réalité des médicaments favorisant une récupération rapide.

Le surentraînement et les calendriers surchargés sont imputables à un niveau de compétition extrêmement élevé, à toute l'économie qui vit du sport, et aux spectateurs qui attendent toujours plus de compétitions et toujours plus de records. Les entraînements que subissent les athlètes de haut niveau n'ont plus rien à voir avec une pratique saine du sport, les charges sont trop élevées; le dopage amènerait le corps humain là où il ne peut plus aller seul.

La performance à tout prix

Il n'est pas de définition de dopage sans une recherche de performance, l'existence même du dopage est intrinsèquement liée à l'amélioration de la performance.

Si l'on en croit l'histoire de l'humanité, l'Homme a de tout temps cherché à améliorer l'existant, le progrès s'inscrit dans une dialectique de la performance. L'homme se prend à quantifier l'existant, à mesurer selon des normes qu'il aura lui-même établi. Ce thème sera plus largement abordé plus loin dans ce travail.[28]

Toutefois, la quantification et le fait de mesurer poussent à aller plus loin, à faire mieux. Il en va ainsi de la performance, elle aussi rigoureusement mesurée. D'ailleurs, l'étymologie du mot nous révèle que la performance peut signifier à la fois un achèvement, l'atteinte d'un objectif et le dépassement des limites.

"La première ambiguïté de la notion de performance tient à son étymologie. En effet, l'ancien français *parformer* ou *performance* induit l'accomplissement, l'achèvement. Et, en ce

[27] "Ce qui m'intéresse, ce ne sont pas les drogues, […] mais la prévention, et en particulier le surentraînement, qui est un problème bien plus grave que le dopage. C'est à cause du surentraînement que les sportifs en arrivent à se doper." C'est l'avis du Professeur André Boué, membre du Comité consultatif national d'éthique, interviewé par Françoise Siri, dans l'ouvrage *La Fièvre du dopage*, op. cit., p. 148

[28] Se référer à la page 82, à la partie dénommée "la rationalisation de l'Univers".

premier sens, la performance est donc l'établissement d'un résultat, l'effectivité d'une tâche accomplie selon les attentes, tels les bilans que produisent par exemple les entreprises. Or dénoncée comme "culte", elle est bien sûr entendue dans un tout autre sens, celui qui lie la société contemporaine à un impératif de dépassement de soi, à la tyrannie du progrès dans tous les domaines, l'entreprise, l'école, le sport. Ces deux sens se croisent dans la définition de l'excellence, inscrite en retour dans cette ambivalence."[29]

Les expectatives détermineront si l'on entend plutôt l'un ou l'autre sens. Toutefois, une fois qu'un achèvement a été chiffré, la tentation de l'améliorer est grande. L'atteinte et le chiffrage d'un objectif pousse à faire mieux. Ainsi s'engage la compétition, surtout lorsqu'un enjeu est à la clé : l'accomplissement de soi, le décrochement d'un prix ou d'un poste, etc. Cette même compétition engendrera une amélioration continue de la performance, le présupposé étant qu'il n'y a pas de limite. La performance s'auto-régénère dans une sorte de cercle vertueux. En ce sens, la performance est donc à la fois la cause et l'effet de la compétition.

Il en va de même pour l'homme : son *épanouissement* semble résider paradoxalement[30] dans une amélioration de soi-même, dans un continu surpassement de soi, plutôt que dans l'atteinte d'un équilibre. "N'y a-t-il pas dans tout "effort d'excellence", mais particulièrement celui-ci, physique, "sportif", ancré dans le terreau culturel de ses finalités historiques, l'intime attirance pour le dépassement de soi, l'imperceptible basculement vers le perfectionnement, l'idée de progrès ? Peut-on "faire bien", sans viser "mieux" ? Peut-on projeter d' "exceller" sans songer aussitôt à se parfaire, à se perfectionner ? Le dépassement de soi n'est-il pas inhérent à toute quête d'excellence, même à celle qui prétend y résister ou qui revendique le "simple" équilibre ?"[31]

Lorsque la compétition s'intensifie, lorsque les enjeux grandissent, la performance devient un impératif, la discriminante selon laquelle les individus se démarqueront en société et en sport.

---

[29] Queval, Isabelle, *S'accomplir ou se dépasser, Essai sur le sport contemporain*, Editions Gallimard, collection Bibliothèque des Sciences Humaines, Paris, 2004, p. 214

[30] En effet, l'idée d'épanouissement renvoie plutôt à un accomplissement de soi, c'est-à-dire la réalisation des potentialités qui nous ont propres. En d'autres termes, l'épanouissement renvoie à l'atteinte de limites; d'où le paradoxe : comment s'épanouir dans le dépassement de soi, dans le dépassement constant des limites ?

[31] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 191

La compétition portera à une poursuite accrue de la performance, au nom du progrès. À ce titre, rappelons la devise olympique "citius, altius, fortius" (plus vite, plus haut, plus fort); l'usage du comparatif, plutôt que du superlatif est révélateur. Le superlatif renvoie à une idée d'absolu, de fini, d'achèvement, tandis que le comparatif évoque le changement, le progrès, l'inachèvement. Une performance n'est jamais absolue, elle est relative à une temporalité donné et elle existe pour être dépassée. L'amélioration de la performance est possible grâce à la compétition, en une sorte d'émulation. Le dépassement de la performance apparaît comme une vertu.

D'ailleurs, plus que dans tout autre domaine, le sport vit de la compétition. "[…] en développant et institutionnalisant la notion de compétition, chiffrant la performance, le sport matérialise cet idéal évolutionniste d'une amélioration de l'humain."[32] Cette compétition connaît son point d'orgue dans le sport de haut niveau. A ce stade, la performance devient "tyrannique" pour le sportif de haut niveau.

Elle devient un impératif, la condition sine qua non d'exister dans le sport de haut niveau. La performance légitime la présence du sportif dans la compétition; le sportif vit avec l'obligation de résultat. Une contre-performance signifie "être hors du coup", ne plus avoir sa place. La réalisation du sportif de haut niveau se concrétise en la victoire. Le champion sportif est porté en héros[33], car il a su se montrer le meilleur, parmi les meilleurs. Il incarne le nouveau sommet, l'homme à battre. Il est la référence, l'archétype de la performance. Il représente ce que l'homme peut atteindre au prix de l'effort, il est "ce qui se fait de mieux", il est cet homme projeté vers l'infini, il porte en lui les gènes de l'homme de demain.

La performance est donc recherchée comme vecteur d'accomplissement personnel, par la réalisation des potentialités de chacun, du dépassement de celles-ci, et dépassement des autres. De là, arrivera la reconnaissance des pairs, en sport comme en société. Le sport apparaît comme l'écrin le plus propice à la réalisation de la performance. "Le corps est mis désormais en lieu et place d'un outil de promotion personnelle et sociale. Aussi, au travers de ces règles et sous les traits séducteurs du jeu, l'idée de progrès appliquée à l'éducation trouve-t-elle ici sa meilleure scène : la lutte sportive."[34]

---

[32] *Idem*, p. 16

[33] "[…] la figure du champion attire l'attention des mécanismes internes du dépassement de soi et ses conséquences. Héros moderne sans contestation, le champion sportif se situe à l'extrême limite du prisme de nos ambitions de progrès, d'amélioration de l'humain." *Ibidem*, p. 201

[34] *Ibid.*, p. 162

Le dopage s'inscrit dans ce processus de recherche de la performance, ou pour "être dans le coup". Lorsque l'entraînement ne suffit plus, lorsque les limites physiologiques sont atteintes, le recours aux progrès de la médecine et de la science en général apparaît comme la solution. D'autant plus que, dans un monde où l'échelle de valeur est basée sur la performance, la gloire sportive est synonyme de réussite et de promotion sociale. Les enjeux dépassent largement le cadre de la compétition sportive, lorsqu'on connaît les implications économiques derrière le sport de haut niveau (sponsors, primes à la victoire, contrats publicitaires, etc.)

Toutes ces pressions, internes et externes au monde du sport, expliquent le recours au dopage. La performance porte en elle un lot d'enjeux, personnels, sociaux et économiques qui poussent à user de tous les savoirs à disposition, de se servir de tous les avancées faites par l'homme, afin d'aller plus loin. Le progrès consiste précisément à reprendre le flambeau des avancées là où elles se sont arrêtées, pour les porter plus loin encore, sur leur chemin infini. Il s'agit d'une réalisation des potentialités de l'homme *par* l'homme, sous-entendu tous les progrès dont il est à l'origine. Lorsque les limites physiologiques sont atteintes, on les repousse malgré elles grâce au progrès effectués dans d'autres domaines, à savoir la médecine et la science en général. Le dopage permet d'aller là où l'homme seul ne pourrait plus aller.

3. Les motifs de la lutte et leurs problèmes

Pourquoi est-ce que le dopage est-il considéré comme de la tricherie ?

Le sport est un monde fait de règles, et l'une d'elle prévoit l'interdiction de se doper. Enfreindre la règle, c'est tricher. Cette règle puise ses fondements dans le principe d'égalité des chances, de promotion de la santé et surtout, dans l'esprit du sport.

L'esprit du sport

Pour comprendre les raisons qui amènent à interdire, il convient de regarder de plus près ce qu'on entend par "l'esprit du sport". Le Code mondial antidopage de l'AMA le définit ainsi dans son introduction :

> "Les programmes antidopage entendent préserver la valeur intrinsèque du sport. Cette valeur intrinsèque est habituellement qualifiée d'« esprit sportif »; elle est l'essence même de l'olympisme; elle exhorte à jouer franc. L'esprit

sportif valorise la pensée, le corps et l'esprit et se distingue par les valeurs suivantes :

Le franc jeu et l'honnêteté

La santé

L'excellence dans l'exercice

L'épanouissement de la personnalité et l'éducation

Le divertissement et la joie

Le travail d'équipe

Le dévouement et l'engagement

Le respect des règles et des lois

Le respect de soi-même et des autres participants

Le courage

L'esprit de groupe et la solidarité

Le dopage est contraire à l'essence même de l'esprit sportif."[35]

Tous ces concepts seraient constitutifs de l'esprit du sport; d'après l'AMA, le dopage rentre en contradiction avec chacune de ces notions. Est-ce vraiment le cas ?

- "Le franc jeu et l'honnêteté"

Le dopage viendrait rompre le principe de "franc jeu et l'honnêteté" : il serait une tromperie. Une tromperie envers soi-même, car le dopage implique un refus de ses limites physiologiques; en se dopant, on viole le naturel de notre corps, en recourant à un procédé que le corps n'aurait pas pu obtenir de lui-même. Il y a une sorte d'aliénation, de mensonge envers soi-même. Le dopage dévierait le sportif du chemin qui le porte à la pleine possession de lui-même, à sa réalisation au travers de la performance sportive, de l'atteinte d'un objectif, dont il serait l'auteur à tous les effets, c'est-à-dire, sans autre aide que lui-même.

L'autre versant de la tromperie qu'on impute au dopage est que la hiérarchie ne reflète plus des réelles valeurs en jeu; par "réelles", il faut entendre "naturelles", c'est-à-dire une échelle de valeurs basées sur le talent inné et sur l'entraînement rigoureux. Un avantage obtenu par des méthodes d'entraînement "naturelles" est mérité, et à ce titre, il mérite la reconnaissance sportive, car le sport se veut un univers méritocratique. Or nous ne

[35] Code mondial antidopage, p.14, http://www.wada-ama.org/Documents/World_Anti-Doping_Program/WADP-The-Code/WADA_Anti-Doping_CODE_2009_FR.pdf

manqueront pas que les avantages "innés" sont des avantages non-mérités, et pourtant, les normes du sport ne cherchent pas à les rééquilibrer.

D'ailleurs, il y a tromperie aussi parce que le sport de compétition présuppose l'égalité des chances au départ, le fair-play et la loyauté; la victoire sportive ne prend de sens et de dimension que si les athlètes partent avec les mêmes chances au départ. Le respect du principe d'équité des chances donne la mesure du succès, une victoire n'a de sens que dans le respect de la règle. Cette dernière avalise le succès. Le dopage contredirait l'esprit d'équité de chances et de loyauté, car il conférerait un avantage qui n'est pas à disposition de tous, au départ.

Sur un plan formel, il est correct d'affirmer que le dopage contrevient à l'honnêteté et au franc-jeu. En effet, l'honnêteté consiste à se conformer à certaines obligations (qui peuvent être simplement morales), à se plier aux règles. Un sportif honnête est un sportif qui respecte les règles. Le monde du sport est un univers fait de règles. Celles-ci constituent la frontière entre l'honnête et le malhonnête. En d'autres termes, est malhonnête ce que le monde du sport aura décrété être malhonnête; il faut dès lors se demander quels sont les critères qui amènent le sport à interdire certaines choses plutôt que d'autres, de quelle manière est tracée la frontière entre les deux sphères du possible. Ce critère repose essentiellement sur la distinction "naturel-artificiel", qui sera discutée plus loin. Pour l'heure, il suffit de souligner que le dopage est malhonnête parce que le sport a décidé qu'il l'était, de manière arbitraire. L'argument, de type déductif, est valide mais tautologique (la conclusion est contenue dans les prémisses), car de type "si le monde du sport est un monde fait de règles, et que si violer une règle est malhonnête, et que le dopage est interdit par la règle, alors le dopage est malhonnête". Il faut dès lors s'interroger sur la valeur des prémisses, c'est-à-dire, se demander si les raisons qui aboutissent à l'interdiction du dopage sont pertinentes ou consistantes.

- "Le courage"

D'après l'AMA, le dopage serait également essentiellement contraire au courage. Si l'on définit le courage comme la capacité à surmonter la peur, et si l'on admet que le dopage lui est contraire, le dopage est dès lors à assimiler à de la lâcheté. Cette dernière peut être définie soit comme un manque de courage, ou soit comme une bassesse, une action indigne d'honneur.

Dans la première acceptation du terme, l'athlète dopé serait un lâche, car il n'a pas été capable de surmonter ses peurs. En effet, le dopage consiste parfois en la prise de médicaments qui réduiront les effets de la peur et qui débloqueront la performance.

En ce sens, il s'agit d'une condamnation morale de l'athlète qui n'a pas été capable de se montrer ferme face à aux pressions générées par son milieu et par les enjeux. Il a eu dès lors recours à une "béquille" pharmacologique afin de contrer ses peurs. On condamne la solution de facilité, au lieu de s'appuyer sur un travail psychologique : il n'a pas "mérité" cet avantage. De plus, cela semblerait une injustice vis-à-vis de l'athlète qui est "naturellement" courageux, qui a cet atout de nature, ou qui se l'est procuré au prix d'efforts. En réalité, on condamne l'idée d'un avantage indu, qui n'est pas le fruit d'un effort; il est immérité, alors que le monde du sport cherche à exalter les mérites de l'athlète. C'est la notion qui sous-tend tout l'argumentaire contre le dopage. Or, les avantages conférés par la nature sont immérités, par exemple, et ils ne soulèvent guère d'indignation.

D'autre part, s'il existe effectivement des médicaments capables de tranquilliser les athlètes, la plupart des produits classés comme "dopants" sont destinés à favoriser la récupération ou à augmenter la performance. En quoi est-ce qu'un athlète désirant récupérer une bonne condition physique n'affronte-t-il pas ses peurs ? Certes, on pourrait arguer qu'un athlète commet un acte de lâcheté, une bassesse lorsqu'il se dope, car il rompt le principe de loyauté, d'égalité des chances; il ne joue pas "franc-jeu". Cette position nous ramènerait vers le point précédent. Il apparaît néanmoins difficile d'accoster le dopage à un manque de courage. L'argument du courage apparaît comme jeté dans ce magma conceptuel qu'est "l'esprit du sport" de manière arbitraire. Cela ressemble fort à une injonction à la vertu, à rechercher pour elle-même; un impératif catégorique du type "Soyez courageux !"

- "Le divertissement et la joie"

L'AMA, dans son développement de l'"esprit sportif", inclut également le divertissement et la joie. Le dopage leur serait opposé, car il est associé à la toxicologie et de tout le champ sémantique tournant autour de ce domaine (la consommation de drogues, la dépendance, le sevrage). En effet, la dépendance est rarement associée à un divertissement et à la joie. L'esprit sportif cherche ainsi à préserver l'insouciance et le désintéressement du sport, en contraste avec les problèmes des individus en société. Le sport serait un hameau, où les problèmes de société ne doivent pas entraver l'effort. Au contraire, on veut faire du sport un exutoire pour l'esprit; le sport devrait être pratiqué sans autre préoccupation que lui-même. Or, si cela peut être vrai à un niveau amateur (où le dopage est assez peu diffusé, et finalement, n'intéresse personne étant donné les faibles enjeux et conséquemment la faible couverture médiatique), cela n'est guère envisageable à haut niveau. En effet, les sportifs de

haut niveau sont à tous les effets des professionnels. Leur activité leur permet de vivre, ils n'ont pas d'autres sources de revenus. Leur corps est leur gagne-pain, il est instrumentalisé à cet effet. Ils entretiennent un rapport managérial à leur corps[36]. Leurs journées sont entièrement consacrées aux entraînements, technicisés, minutés et finement programmés. Ainsi, l'implication des sportifs est à la hauteur des enjeux, énormes, dans les sports les plus médiatisés. Qui dit enjeux, dit pressions et impératifs de performance. L'échec est vécu comme une faillite personnelle. On se demande dès lors où se situe la part de la joie et du divertissement dans la pratique du sport de haut niveau. Sans doute, le vainqueur éprouve une grande joie dans la réussite de son projet, mais selon la formule anglo-saxonne, "winner takes all", les suivants[37] ne se partagent que les miettes.

D'autre part, en quittant la sphère symbolique, on s'aperçoit que la joie et le divertissement sont des états émotifs; dès lors, si l'on admet que le dopage leur est contraire, cela signifie que non seulement le dopage agit sur le mental, mais qu'en plus, il serait capable de produire des sentiments inverses à la joie. La première assertion est parfois vraie: les athlètes recherchent souvent à se rasséréner, en se dopant. Soit directement, en prenant des médicaments prévus spécifiquement à cet effet, soit de manière collatérale, c'est-à-dire grâce à la conviction d'être à armes égales avec la concurrence. Le dopage affecte certes les états mentaux de l'athlète, mais pas dans un sens contraire à la joie. Il n'est pas inconsistant de dire qu'un athlète dopé peut être joyeux. Un athlète dopé n'est pas nécessairement malheureux.

D'autre part, si l'on admet que de nombreux produits dopants sont en réalité des produits favorisant la récupération de l'athlète, c'est-à-dire de rétablir le corps à un état normal, on peut supposer qu'un corps revenu à un état "normal" mettra plus l'athlète en conditions d'être joyeux, qu'un corps traumatisé par les efforts répétés. En ce sens, le dopage soutiendrait l'effort de l'athlète, l'épaulant face aux contraintes. En récupérant plus vite, on peut supposer que les entraînements seraient plus efficaces, et les athlètes constateraient plus régulièrement les fruits de leurs efforts, rendant les entraînements une source de satisfaction. En bref, si l'on admet que le dopage influe sur les états émotifs des athlètes, il est difficile d'admettre qu'il soit contraire à la joie. Sauf dans les cas où le dopage entraîne une dépendance, mais ces cas ne sont pas une majorité.

---

[36] Mauron, Alex, "Légaliser les substances ergogéniques dans le sport ? Une idée à creuser" in Stiennon, Jeannine-Anne, et Schotsmans, Paul, *op. cit*. p.50

[37] Enzo Ferrari, fondateur de la prestigieuse marque automobile portant son nom, a déclaré cyniquement que "le deuxième est le premier des perdants".

- "L'excellence dans l'exercice"

L'AMA fait du dopage l'ennemi de "l'excellence dans l'exercice". Par cet intitulé, on désigne la perfection dans le geste sportif, attribuable à la maîtrise de la technique sportive. Celle-ci émane de l'excellence dans le contrôle de son propre corps : dosage de la force, coordination des gestes pour reproduire le mouvement le plus efficace possible[38], endurance, et capacité d'adapter son corps aux exigences de son sport grâce à l'entraînement. Cette argumentation renvoie une nouvelle fois à la notion de mérite de l'athlète, et des avantages qu'il a acquis grâce à son travail. En effet, le sport est un milieu qui cherche à récompenser les plus méritants. Une performance obtenue grâce à un produit dopant est partiellement attribuable à celui-ci, dès lors, le mérite de l'athlète est réduit. Comme précédemment évoqué, il existe plusieurs sortes d'avantages immérités, notamment ceux qui sont innés; pourtant, ils ne portent pas à condamnation.

- "L'épanouissement de la personnalité et l'éducation"

Le sport, comme on le verra plus loin, est souvent pris comme modèle pour la jeunesse, un rôle éducatif lui étant attribué. Selon l'AMA, le dopage corromprait le message transmis à la jeunesse. En effet, le dopage est associé à la tricherie; on ne souhaite pas transmettre l'idée que la tricherie puisse triompher; on ne veut pas non plus encourager l'acquisition d'avantages indus.

Or, comme déjà évoqué, on accole l'étiquette de tricherie au dopage, car il existe une règle qui stipule que le dopage est interdit. Quant aux avantages "indus", cela nous renvoie à la notion de mérite. Le sport est un milieu très attaché au mérite. Effectivement, le dopage est capable de donner un avantage immérité (c'est-à-dire non-acquis par le travail) aux athlètes[39]. Pourtant, si un athlète présente des avantages de nature (dans ses gènes, par exemple), cela ne suscite pas d'indignation, bien que cela soit immérité. Prouvant ainsi qu'un avantage non-mérité n'est pas nécessairement malhonnête. De plus, rappelons que le dopage est malhonnête, car il est interdit; il n'est pas en soi malhonnête comme le vol, par exemple. Sauf si, on

[38] Même le pédalage, qui constitue l'essentiel de la technique pure en cyclisme, n'est pas un mouvement aussi anodin qu'il n'y paraît. Cette impression provient du fait que le mouvement est très assisté par la mécanique, c'est-à-dire le pédalier : on croit qu'il "suffit de pédaler". En réalité, ce geste est très étudié afin d'en tirer le maximum, il y a des moments où la pression exercée sur la pédale sera plus productive.

[39] Pour d'ultérieurs approfondissements sur la question, se rendre à la page 55, à la section "*le sport comme théâtre de l'égalité des chances*".

détermine que la norme de "l'honnêteté" est la nature : celui qui viole l'ordre naturel par des moyens artificiels, a "triché" avec la nature. Ainsi, pour améliorer de manière "honnête", il faudrait le faire de manière "naturelle". Par exemple, pour un athlète, l'amélioration "naturelle" se fait par l'entraînement. Or, puisque la valeur éducative du sport est supposée rendre les individus plus vertueux en société, et que si l'on considère le dopage comme une tricherie en regard des normes naturelles, faut-il considérer des tricheurs tous ceux qui vivent dans une maison ou un appartement au lieu d'une caverne ou d'une jungle ? En effet, ces derniers constituent une manière artificielle d'améliorer la condition de vie humaine. Dès lors, on se rend compte que l'amélioration par l'artifice est tolérée en fonction des domaines; la norme du naturel est variable et non absolue. D'ailleurs, le "dopage" en société est admis, sans qu'il ne soulève de l'indignation au nom de la violation du mérite personnel et de la nature.

Le sport est également associé à l'épanouissement de la personnalité: il serait un vecteur du développement de la personnalité. En effet, on peut imaginer que la recherche et le surpassement de ses propres limites, la réalisation de performances constituent une source de satisfaction pour l'individu. L'individu a le sentiment de pleine possession de lui-même. Si l'on considère que l'épanouissement signifie l'accomplissement de ses potentialités, le sport offre un terreau pour la réalisation de certains projets personnels. Du moins, de l'avis des promoteurs du sport. Or, est-ce que le dopage est inconsistant avec cet argument ?

L'argument de l'épanouissement de la personnalité renvoie à la notion de l'identité et de la perception de soi-même. L'"être soi-même" est une notion assez vague, car elle signifie à la fois "être normalement soi-même" après une maladie par exemple, "être idéalement soi-même" qui correspond à l'épanouissement, et enfin, "être mieux que soi-même" qui renvoie au dépassement de sa condition actuelle. Nous avons une première difficulté ici, à laquelle s'ajoute la notion de "potentialités à réaliser". En effet, ceci implique que nous soyons impartiaux dans la perception de soi-même, ni trop ambitieux en surestimant ces propres capacités, ni trop modeste, en se sous-estimant. De plus, quand sait-on que l'on a atteint son maximum ? Ces quelques remarques ne cherchent qu'à démontrer à quel point la notion d'identité auto-perçue est sujette à des erreurs.

En admettant que la performance sportive (pris au sens premier du mot) est susceptible d'épanouir les individus, il convient de déterminer si c'est grâce à l'accomplissement de l'acte lui-même (l'atteinte d'un objectif) ou si c'est la manière d'y parvenir (le mérite). De mon point de vue, il s'agit des deux, dans le monde du sport : un objectif non-atteint mais fruit de ses propres efforts laisse un goût d'inachevé, tandis qu'un objectif atteint mais grâce à l'aide de

produits dopants nous distancie par rapport à la performance, elle n'apparaît pas "nôtre". Ceci parce que le monde du sport porte une attention particulière à la manière dont a été réalisé le fait sportif.

Toutefois, s'il est vrai que le dopage, dans le monde du sport, a potentiellement un pouvoir aliénant, il est également juste de rappeler que les sportifs de haut niveau ne se contentent pas de prendre une des substances dopantes : l'entraînement "classique" demeure indépassable. L'engagement "physique" n'est aucunement diminué par la prise de dopants, mais complétée par elle. Puisque l'engagement physique de l'athlète est toujours très présent, les athlètes ressentent la performance accomplie comme étant leur produit.

- "Le dévouement et l'engagement"

Les termes de dévouement et d'engagement sont des notions qui gravitent autour de celle du mérite, très chère au monde sportif. Le dopage serait contraire au mérite, car il procure un avantage qui n'est pas le fruit de l'entraînement physique; on ne veut pas que des athlètes paresseux puissent concurrencer voire battre d'autres sportifs qui se seraient voués âme et corps à l'entraînement, dans une recherche perpétuelle de l'amélioration.

Comme déjà évoqué, le dopage ne vient pas remplacer l'entraînement, ce dernier est indépassable. En ce sens, les notions de dévouement, engagement et mérite ne sont pas bafouées. En réalité, le dopage viendrait épauler la préparation sportive, la compléter et non s'y substituer. Dans le cas d'une libéralisation, dopage et entraînement travailleraient dans un esprit de complémentarité.

- "Le travail d’équipe"

L'AMA définit l'esprit du sport également par "le travail d'équipe". Si l'on comprend le "travail d'équipe" comme la collaboration, la réalisation d'efforts en vue d'un intérêt commun, la répartition de tâche et l'attribution de rôles, il faudrait que le dopage soit le paradigme de l'égoïsme, pour être contraire au travail d'équipe. Puisque le dopage est communément défini comme l'assimilation de produits aux fins d'augmenter artificiellement les performances, il ne ressort aucun élément renvoyant à l'égoïsme. Il faudrait une fois de plus verser dans l'interprétation pour faire du dopage un acte égoïste, détruisant le travail d'équipe.

- "Le respect de soi-même et des autres participants"

L'Agence Mondiale Antidopage considère le dopage comme contraire au respect de soi-même et des autres. En effet, il est aisé de rapprocher le dopage à un manque de respect des autres, car l'athlète dopé se procure un avantage de manière frauduleuse. Ce faisant, l'athlète dopé nie aux autres participants la possibilité de jouer à armes égales. En ce sens, il s'agit d'un manque de respect, car on ne reconnaît pas aux autres la possibilité de faire valoir ses propres cartes, car le jeu est faussé d'emblée. On leur ôte une liberté, celle de voir leur potentiel reconnu à sa juste valeur. Perçue ainsi, la notion de "respect des autres participants" se confond avec celle de loyauté, d'honnêteté, de respect des règles, de franc-jeu. Ce faisant, l'AMA cherche à légitimer la lutte, en invoquant des concepts censés se soutenir les uns les autres, s'impliquant mutuellement, alors qu'en réalité, ils sont redondants, tout comme les notions renvoyant au mérite.

En plus d'être un manque de respect pour les autres, l'AMA affirme que le dopage serait un manque de respect envers soi-même. Pour comprendre ce point, explicitons en premier lieu la notion de "respect de soi-même". Cette notion est très ambiguë, car elle peut aussi bien s'adresser à la sphère corporelle de l'être qu'à sa partie spirituelle. Le respect de soi spirituellement parlant peut être ramené à la notion de dignité, à savoir la capacité à refuser l'humiliation et l'indignité, de rester maître de soi-même; est-ce qu'un athlète se dopant commet un acte humiliant ou indigne envers sa personne ? Est-ce un acte dégradant ? En forçant l'interprétation, on pourrait arguer qu'un athlète se dopant témoigne d'une faiblesse morale, il n'a pas su résister à la tentation du dopage : il n'a pas su être maître de soi; en se sens, il s'est dégradé. Outre le fait qu'on verse dans la condamnation morale, peut-on vraiment affirmer qu'un tel athlète a manqué de respect envers lui-même ?

Le respect de soi renvoie aussi à la sphère corporelle : par exemple, on se réfère au respect des limites de son corps, le respect de la "naturalité" de celui-ci, au maintien d'une bonne santé, en bref, ce qui va dans le sens de la préservation du corps. Toutefois, la préservation du corps n'est pas inconsistante avec l'amélioration de celui-ci, bien au contraire. Et pourtant, c'est bien ce que propose le dopage, à savoir une amélioration des capacités naturelles. La préservation n'a pas plus de valeur intrinsèque que l'amélioration. Certes, lorsque le dopage est à l'origine de maladies, de défaillances musculaires ou de dépendances, on a clairement dépassés les limites, on n'a pas su respecter son corps. Toutefois, le dopage ce n'est pas seulement le dépassement des limites "physiologiques", c'est aussi une aide à la récupération, c'est-à-dire une facilitation d'un retour à l'état normal. De plus, le sport de haut

niveau lui-même est à l'origine de nombreux problèmes physiques. Or, pourquoi ne le condamne-t-on pas comme une atteinte au respect de soi-même ?

Prise globalement, la notion de respect de soi-même renvoie au concept "d'authenticité", qui est également empreinte de valeur normative, au même titre que la nature. En effet, l'authenticité puise sa force normative dans les notions de "vérité", de "vrai", de "franc", d' "honnête", "conforme à la nature" et de "pur". En effet, derrière l'idée d'authenticité, il y a la conviction que ce qui a été fait dans le respect des règles ou des normes en vigueur (qui sont souvent celles de la nature) a plus de valeur de ce qui a été fait de manière artificielle ou en dehors des conventions, bien que le résultat soit le même. Supposons que les étudiants A et B, dans un futur pas si lointain, passent le même examen. L'étudiant A s'est préparé selon les méthodes conventionnelles, c'est-à-dire de longues heures à lire, à analyser, à mémoriser, etc. L'étudiant B, lui a grâce aux progrès de la technologie, a "téléchargé" directement dans son cerveau toutes les données utiles à l'examen (encore que cela pourrait être un mérite que celui de sélectionner les données pertinentes pour l'examen). Les deux obtiennent la même note; si l'on considère que la note de l'étudiant A est plus méritée, c'est en vertu de la norme d'authenticité. Il a usé des méthodes conventionnelles (et admises) pour arriver à ses fins. Contrairement à l'étudiant B, il s'est "donné de la peine". On en déduit que le mérite et la souffrance ont une valeur morale, ils "authentifient" l'acte de l'individu, comme s'il s'agissait d'un label de qualité. Or, si l'on juge uniquement d'un point de vue des résultats finaux, le mérite et la souffrance n'apportent aucune valeur ajoutée : c'est la perspective d'une éthique conséquentialiste. Toutefois, si l'on se place du point de vue d'une éthique des vertus[40], le mérite ajoute une valeur au résultat final, voire est plus importante que ce dernier. En effet, l'éthique des vertus porte plus d'attention sur l'agent : les intentions de celui-ci, la manière dont il procède, son code de conduite dicté par des maximes universalisables (par exemple), seront plus importantes que le résultat final. Or, que préférera-t-on, un médecin A, vertueux, animé par la volonté de soigner les malades, qui suit à la lettre les prescriptions de la médecine, qui a un taux de patients soignés de 80%, ou un médecin B, qui est motivé uniquement par l'envie d'éviter des procès, qui utilise des méthodes moins conformistes, mais qui a un taux de patients soignés de 90% ? Bref, en fonction des milieux et de l'importance du résultat final, le conséquentialisme est parfois préféré à une éthique des vertus. Le sport,

[40] Les concepts "d'éthique conséquentialiste" et "d'éthique des vertus" sont tirés du cours d'Alex Mauron "enhancement, neuroenhancement, dopage" du 29 avril 2010, dispensé à l'Université de Genève.

comme cela a été dit plusieurs fois, porte une attention particulière au mérite, et par conséquent, à la vertu. C'est à ce titre qu'il est pris comme exemple pour la jeunesse.

- "L'esprit de groupe et la solidarité"

L'AMA estime que le dopage contrevient à l'esprit de groupe et à la solidarité. Par ces termes, on entend probablement le sacrifice de l'intérêt individuel au profit du bien du groupe entier, la faculté à "prendre sur soi" en vue d'une augmentation du bonheur général. Sous cette prémisse, l'AMA sous-entend que le dopage est un acte égoïste et anti-utilitariste. Or, pour qu'il y ait une possibilité de maximiser le bonheur des athlètes pris dans leur ensemble, il faut qu'il y une convergence d'intérêts. Le monde sportif (tel que nous l'examinons) est essentiellement un milieu de compétition, qui porte en triomphe le vainqueur (ou l'équipe gagnante), qui est par définition unique, au grand dam de tous les autres compétiteurs. Le système est ainsi fait qu'il est impossible de créer un esprit de coopération entre les athlètes, car leurs intérêts divergent[41], dans le sens où tous désirent gagner, mais qu'il ne peut qu'y avoir un seul vainqueur. Il est certes possible de dégager des intérêts communs, tel le respect des règles qui garantira l'équité et le déroulement de la compétition dans des conditions avantageuses pour tous (par exemple, tous ont intérêts à ressortir sans blessures des compétitions sportives, et que les compétitions se déroulent dans une atmosphère calme).

En ce sens, le dopage lui-même n'est pas contraire à la solidarité; le sport de compétition l'est.

Il faut peut-être comprendre que le recours au dopage traduit une volonté extrême de gagner, une volonté qui témoigne des priorités de l'athlète dopé, qui place ses intérêts personnels avant celui de son groupe, quitte à tricher, par exemple. On peut penser au footballeur qui ne passe pas le ballon en phase d'attaque, car il désire marquer et s'assurer la gloire. Si cette interprétation est plausible, elle n'en demeure pas moins une interprétation. Il en suffirait d'une autre pour venir contredire ce point et remettre la balle au centre. Par exemple, nous pourrions arguer qu'un athlète se dope, car il veut être au mieux de ses capacités, afin d'assurer la victoire à son équipe. Ce que nous retiendrons est que l'AMA manque encore une fois le coche, en fourrant un concept empli de bonnes intentions dans

[41] Selon John Stuart Mill, pour créer un climat de coopération, il faut que les intérêts et des uns et autres convergent : " Aussi longtemps qu'ils sont en train de coopérer, leurs fins sont identiques avec les fins d'autrui; ils ont, au moins pendant quelques temps, le sentiment que le les intérêts des uns et d'autrui sont leurs propres intérêts." Mill, John Stuart, *L'utilitarisme*, traduction de Georges Tannesse, Champs Flammarion, 1988, Paris, p. 95

"l'esprit sportif", mais qui ne s'oppose pas formellement au dopage, à moins de forcer l'interprétation. D'ailleurs, rappelons que, depuis le début de ce paragraphe consacré à l'esprit du sport, nous versons régulièrement dans l'interprétation, car les développements de "l'esprit sportif" tels que je les détaille sont une interprétation de l'AMA, et qu'à ce titre, ils sont changeants et malléables.

- "La santé"

Le thème de la santé sera détaillé par la suite, aux pages 31 à 47 du présent travail.

- "Le respect des règles et des lois"

Selon l'AMA, le dopage est contraire au respect des règles et des lois. Cet argument est valide : le monde du sport est fait de règles. Violer une règle, c'est tricher. Il existe une règle qui interdit le dopage, donc le dopage est une tricherie. C'est un argument de type déductif. Toutefois, étant donné que la conclusion est contenue dans les prémisses ("le dopage est interdit"), ce raisonnement est tautologique. Il n'y a pas d'autre fondement que lui-même, il s'apparente plus à une prise de position axiologique. "Le sport est un construit culturel, il n'y a rien d'inscrit dans la nature même de quelque sport que ce soit qui autorise ou défende l'utilisation de produits dopants. Aussi, le dopage est interdit parce qu'il est contraire à l'éthique du sport et il est contraire à l'éthique du sport parce qu'il est interdit."[42] Le sport est en effet un construit culturel, et a fortiori "l'esprit du sport"; ce dernier n'est pas inscrit de toute éternité dans la nature du sport.

Pour l'heure, retenons que l'argument de la défense de l'esprit sportif ressemble plus à un argument d'autorité, à une construction idéologique abstraite[43], à un postulat. En interdisant le dopage au nom de l'esprit du sport, il s'agissait de trouver une justification dans une prétendue essence du sport; or, l'essence, la "nature" du sport apparaît comme un construit culturel, et donc arbitraire. Le dopage est retenu inacceptable car il implique le recours à des méthodes non-naturelles, artificielles. Or, comme cela sera discuté plus loin, prendre la nature comme critère prescriptif amène vite à des impasses : il n'y a pas de consensus sur ce qu'on nomme "naturel", ses limites sont variables. En résumé, si l'on regarde l'ensemble des

[42] Doré, Jean-François, "Le géant aux pieds d'argile : de la fragilité des arguments éthiques de la réglementation antidopage" in *Ethique publique*, vol.7 n°2, 2005, p. 147

[43] Expression utilisée par Alex Mauron dans le cours "enhancement, neuroenhancement, dopage" dispensé à l'Université de Genève, le 29 avril 2010.

concepts (courage, engagement, dévouement, etc.) subsumés sous l'appellation "d'esprit du sport", force est de constater que l'AMA cherche à imposer un code moral aux athlètes. La lutte contre le dopage, comme déjà évoqué, se fait sur deux plans : celui de la sauvegarde de la santé, et celui de la sauvegarde d'un idéal moral. L'AMA, en imposant ce code moral, contrevient à l'autonomie des morales des athlètes: ces derniers ne sont pas réputés compétents pour déterminer ce qui est bon ou mauvais d'un point de vue éthique, dans le monde du sport.

Si l'argument de la défense de l'éthique sportive ne s'est guère montré convaincant pour interdire le dopage, il y en a un autre éthiquement plus fondé : la protection de la santé des athlètes.

La santé

Le dopage est interdit car il serait mauvais pour la santé. En 1967, la mort de Tom Simpson, retransmise par les télévisions du monde entier, créera un électrochoc au sein de l'opinion publique. Les minutes tragiques précédant l'écroulement définitif, le regard inanimé du cycliste lors des tentatives désespérées de réanimation ont marqué les esprits. L'autopsie révélant la prise d'amphétamine, le dopage sera dès lors perçu comme un fléau mettant gravement en danger la santé des athlètes. La loi de 1965 en France est marquée par cette volonté de protéger la santé des athlètes[44]. Celle-ci devient de fait un problème de domaine public. En effet, la santé apparaît comme une norme morale, un impératif social. "Dans les campagnes de prévention nationales visant à promouvoir l'hygiène dentaire, le port de la ceinture de sécurité en voiture ou le refus de la cigarette, nous voyons le devoir d'une hygiène publique, bien sûr, qui se pense aussi en termes économiques, mais nous percevons également que la santé est devenue une nouvelle norme morale."[45] "La santé étant pour les Grecs un luxe intime de savant et d'aristocrate. Elle nous est aujourd'hui martelée comme un argument de vente et un impératif social."[46] La santé apparaît comme un bien absolu, désirable pour lui-même. Il y a une véritable obsession pour la santé en société : on encourage voire exhorte à

[44] "Article 1[er] : Sera puni d'une amende de 500F à 5000F quiconque aura, en vue ou au cours d'une compétition sportive, utilisé sciemment l'une des substances déterminées par le règlement d'administration publique, qui sont destinées à accroître artificiellement et passagèrement ses possibilités physiques et *sont susceptibles de nuire à sa santé*[44]." Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 331.

[45] *Idem*, p. 176

[46] *Ibidem*, p. 220

tout mettre en œuvre pour la conserver. Cette tendance témoigne de la valeur accordée à l'existence accordée à chaque individu : tout ce qui irait dans la conservation de la vie ne peut qu'être désirable en soi.

D'ailleurs, la santé a pris des connotations morales : une bonne santé est synonyme d'une bonne conduite morale; une personne en surpoids évoque l'indiscipline et l'incapacité à résister aux tentations de la nourriture, par exemple. Ainsi, l'obésité traduit une négligence de soi, et un manque de considération pour sa santé et pour son image. Dès lors, la pratique d'un sport s'inscrit dans les signes d'une bonne conduite morale car cela entretient la santé. Le sport est lié, dans l'imaginaire collectif, à la santé. Or, quel drôle de spectacle pour une pratique dite "saine" que de montrer un athlète de premier plan tel que Tom Simpson mourir en direct. Il s'agit de protéger le modèle du sport comme bon pour la santé, en sus de la santé des athlètes elle-même.

- La dignité humaine et la réification

Le dopage serait interdit également à un titre symbolique, de protection de l'humanité : on ne peut pas objectiver le corps du sportif aux fins de la performance, en se référant à la norme juridique de la "dignité humaine". Ce concept tente d'en court-circuiter un autre, celui de la liberté de disposer de son propre corps. Le concept de dignité humaine "interdit de traiter autrui ou de se traiter soi-même comme une chose. Il stipule que l'humanité déposée en chacun de nous n'appartient à personne en particulier. Nous en avons l'usufruit, non la propriété. […] Le consentement des sujets aux manipulations mettant en cause l'intégrité de leur organisme importe peu : toute violation délibérée de cette règle conduirait à une "réification" du corps humain, ce qui relèverait d'un usage contradictoire de la liberté (je prétends agir comme un être libre alors même que je me traite comme une chose.)[…] Vu sous cet angle, le dopage fournirait un exemple paradigmatique de l'indignité. Mais où borner les exigences de cette dignité indisponible ? La consommation abusive de tabac ou d'alcool ne porte-t-elle pas atteinte à long terme de l'intégrité du corps humain, et, par suite, à la dignité humaine ? L'argument de principe ne porte véritablement que s'il est appelé à une forme d'universalisme : s'il est sélectif, il perd une bonne part de sa qualité principielle et rapproche dangereusement le droit de la morale."[47] Le principe de dignité humaine interdit qu'on renonce à sa liberté, en se considérant soi-même comme une entité privée de liberté, comme

[47] Pech, Thierry, "Polichinelle et la règle de droit", in Siri, Françoise, *La fièvre du dopage, op. cit.*, p.95-96

un esclave ou une chose. Le dopage serait ainsi un acte d'instrumentalisation de son propre corps car il nuit à la santé. Je ne peux pas décider de réduire ma liberté, je ne peux porter atteinte *volontairement* à ma santé en me considérant comme une chose.

- La volonté

Qu'entend-on toutefois par "se considérer comme une chose" ? On peut définir une chose comme une entité inanimée, incapable de décision autonome et de causalité immanente. Par là, on entend qu'un objet ne peut être à l'origine d'une chaîne causale; il est toujours un maillon au milieu de la chaîne, provoqué par une cause antérieure. La causalité qui existe entre les objets inanimés s'apparente à une relation entre des événements et des états. On la nomme, en opposition à la causalité immanente, la causalité "transitive"[48]. Par exemple, un arbre qui s'écroule car frappé par la foudre. La chute de l'arbre a été déterminée par la foudre, qui elle-même a été causée par une concentration d'électrons dans les nuages, etc. dans ce genre de chaîne causale, il est toujours possible de remonter à une cause antérieure, ou alors, la chaîne se referme en boucle récursive.

Un agent est celui capable de causalité immanente, c'est-à-dire, capable d'actions qui ne sont pas nécessairement déterminées par une cause antérieure. Citons l'exemple d'Aristote, dans les *Physiques*, 256a: "un bâton remue une pierre, et est lui-même bougé par un une main, qui est elle-même bougée par un homme." En ce sens, l'agent est une cause non-causée, un premier moteur non-mû[49]. Il est tenu responsable de ses actions, car il est capable de volonté. A ce propos, il convient d'introduire la distinction entre les actes impérés et les actes élicités. Les premiers sont des actes commandés par la volonté, mais exécutés par une autre faculté; ils sont indirects. Par exemple, marcher : je veux marcher, mais ce sont mes facultés motrices qui exécutent ma volonté; ils peuvent être empêchés. Un acte élicité est un acte qui procède directement de la volonté, un acte produit à partir d'elle-même. Or, le seul acte directement produit par la volonté, c'est le vouloir lui-même. Ainsi, le vouloir est un acte qui ne peut être

[48] Distinction et termes repris de Roderick Chisholm, qui lui-même a repris des termes médiévaux. "I shall say that when one event or state of affairs (or set of events or states of affairs) causes some other event or state of affairs, then we have an instance of *transeunt causation*. And I shall say that when an agent, as distinguished from an event, causes an event or state of affairs, then we have an instance of *immanent causation*." Chisolm, Roderick, "Human freedom and the Self", in *On Metaphysics*, University of Minnesota, Minnesota, 1989, p. 8-9

[49] "[…] each of us, when we act, is a prime mover unmoved. In doing what we do, we cause certain events to happen, and nothing –or no one – causes us to cause those events to happen." *Idem*, p. 12

que voulu, le vouloir ne peut être contraint, c'est contraire à sa na nature. Je ne peux pas vouloir ne pas vouloir, il s'agit d'un acte auto-exclusif. Les contraintes n'ont d'effet "que" dans les actes impérés: on peut me ligoter les jambes et m'empêcher de marcher, mais on ne peut pas m'empêcher de *vouloir* marcher.

D'après cette distinction, il est possible d'en déduire que la liberté humaine réside dans l'acte élicité, l'acte de vouloir lui-même. Ainsi, il est possible de formuler la liberté de trois manières différentes mais complémentaires. Un homme est libre de *vouloir faire*, ce qu'il *veut* faire. Il est libre de ne pas *vouloir faire*, ce qu'il veut faire. Enfin, il est libre de *vouloir faire*, ce qu'il ne veut pas faire. "[…] we may say that the metaphysical problem of freedom does not concern the *actus imperatus*; it does not concern the question whether we are free to accomplish whatever it is that we will or set out to do; it concerns the *actus elicitus*, the question whether we are free to will or to set out to do those things that *we do will or set out* to do."[50] Dès lors, si la liberté humaine réside dans la volonté, qui par essence, ne peut être contrainte, on en induit que les comportements humains ne peuvent faire l'objet d'une science. En effet, l'objet de la science est de dégager des relations causales entre les événements. Or, une relation causale est nécessaire, elle présuppose une détermination. On vient de voir que la volonté ne peut être déterminée ou contrainte par autre chose qu'elle-même : pour cette raison, il est impossible de prévoir les comportements humains. La prévisibilité implique qu'il y a nécessairement une cause antérieure à la volonté.

Toutefois, nous pourrions arguer que les désirs, les croyances ou les connaissances des individus peuvent constituer un lot déterminant sur la volonté humaine. En particulier, la connaissance peut être prise comme une norme de l'action : lorsqu'un choix dépend de "p", il est approprié de traiter "p" comme une raison d'agir si et seulement si on sait que "p". Cela signifie que si on ne sait pas que "p", je ne peux pas le prendre comme une raison d'agir. Toutefois, le fait de savoir que "p" ne nous oblige pas à agir en conséquence; il en va de même pour les désirs ou les croyances : le fait de désirer "p" ou croire que "p", ne nous nécessite pas à agir en conséquence. La volonté, en tant que cause non causée, a le dernier mot. "We cannot say "It is causally necessary that, given such and such desires and beliefs, and being subject to such and such stimuli, the agent wil do so and so." For at times the agent, if he chooses, may rise above his desires and do something else instead."[51] Cependant, si les

[50] *Ibidem*, p. 12

[51] *Ibid*. p. 12

désirs, les croyances ou les connaissances ne déterminent pas la volonté, il n'en demeure pas moins qu'ils la conditionnent. Selon Chisholm, qui lui-même s'appuie sur la position de Leibniz, les désirs *inclinent sans nécessiter*[52]. En d'autres termes, il est probable que, étant donné les croyances, les désirs ou les connaissances d'une personne, elle agira de telle ou telle manière dans une circonstance donnée. En aucun cas toutefois, cela pourra être prédit avec certitude, car un agent demeure un être libre, doté d'une volonté non causée, capable de causalité immanente.

Après cette digression, qui constitue notre prémisse, il est un contre-sens d'affirmer qu'un homme puisse se chosifier, c'est-à-dire, faire de lui-même une entité privée de volonté. Certes, le milieu d'un individu, ses désirs et ses croyances peuvent l'incliner à agir d'une manière donnée, plutôt qu'une autre. Est-ce que cela signifie pour autant qu'il est incapable de choisir autrement ? De plus, est-ce que cela signifie nécessairement que cela soit avilissant ?

Prenons le cas d'un déménageur pratiquant le culturisme afin d'être plus efficace dans son métier, chosifie-t-il son corps en le rendant un simple instrument de travail ? Ce déménageur apparaît plutôt comme un être responsable et consciencieux plus qu'un individu portant atteinte à la dignité humaine. En effet, il adapte son corps aux besoins de son métier. Bien entendu, sa décision est *inclinée* par les prémisses suivantes : "le travail de déménageur est un travail qui requiert beaucoup de force physique"; "avec plus de force physique, je serai plus efficace"; "si je suis plus efficace, je serai moins fatigué, plus rapide, et meilleur dans mon travail"; "en étant plus musclé je réduis les risques de me blesser" qui aboutissent à "il est dans mon intérêt d'être plus musclé dans mon travail", qui conditionnent la décision finale.

Si les prémisses sont déterminées par son métier, le déménageur n'en a pas moins le dernier mot quant à la décision de s'entraîner. D'ailleurs, il est utile de préciser que les besoins dictés par l'emploi de déménageur ne sont pas inconsistants avec les intérêts personnels de l'individu. Ils peuvent même se confondre : ainsi, le travail peut être vecteur d'épanouissement personnel, lorsqu'il y a concordance d'intérêts. Si nous reprenons notre déménageur, on peut imaginer que la pratique régulière d'un sport lui garantira une meilleure santé; un corps plus musclé est susceptible d'augmenter son pouvoir de séduction ou de dissuasion; ou plus sommairement, il peut désirer une reconnaissance sur le lieu de travail.

[52] "And we may also say with Leibniz, that at other times our desires may "incline without necessitating"". *Ibid.*, p. 13

En bref, il est impossible d'affirmer avec certitude que la décision de prendre de la masse musculaire a été *déterminée* par une cause extérieure, qu'il n'a pas été autonome dans le processus décisionnel. Même en admettant que ce fût le cas, considérera-t-on qu'il s'est chosifié ? Pas nécessairement, car la décision de se muscler n'affecte pas l'intégrité du corps humain. En effet, le concept de dignité humaine interdit *aussi* que l'on puisse volontairement dégrader sa santé ou son corps. La bonne santé, comme précédemment évoqué, apparaît socialement incontournable, au point d'en devenir prescriptive ("avoir une bonne santé est bien en soi"). Probablement parce qu'une mauvaise santé – qui est associée à la souffrance physique et/ou mentale – semble inconsistante avec la seule finalité humaine communément admise, le bonheur et que cela contrevient au caractère (communément admis) intouchable de la vie.

Or il existe des exemples où la préservation de l'intégrité du corps ne rime pas avec bonheur. En effet, Carl Elliot, chercheur du centre bioéthique de l'université du Minnesota, nous rapporte l'histoire, se déroulant en Ecosse, de deux patients qui ont demandé à se faire amputer des jambes, pourtant parfaitement saines, car elles ne correspondaient pas à leur image corporelle subjective : ils ne les sentaient pas comme leur appartenant, ils se sentaient gênés par elles. Le chirurgien qui a accepté d'exécuter l'opération s'était auparavant assuré qu'ils n'étaient ni psychotiques, ni dérangés. "À l'évidence, ses patients étaient contents des amputations qu'ils venaient de subir. L'un d'eux a déclaré à la BBC ce qu'il avait l'impression d'avoir vécu dans le mauvais corps depuis l'âge de 14 ans, mais que maintenant, il se sentait complet."[53] Toutefois, le chirurgien en question, le Docteur Robert Smith, fut empêché de pratiquer une troisième opération à un troisième patient par le trust administrant l'hôpital. En effet, l'éthique médicale considère que l'amputation de jambes saines est un *tort objectif*, un dommage pour la santé, malgré le caractère intentionnel et délibéré de son initiateur. L'éthique médicale estime qu'il existe des "torts objectifs", que le corps médical ne peut exécuter, et qui prennent le pas sur la volonté du patient, fût-il éclairé, autonome et sain. Ce faisant, l'éthique médicale se tient à distance d'une éthique minimaliste ou relativiste, où la volonté de l'individu serait le seul principe éthique, et qui cautionnerait l'idée qu'il n'y a que des "torts subjectifs", c'est-à-dire des torts qui n'existent uniquement du point de vue chaque individu. Ainsi, l'éthique médicale interdit aux médecins de prêter leur concours à

[53] Elliot, Carl, "Technologies d'amélioration et éthique de l'authenticité" in Stiennon, Jeannine-Anne, et Schotsmans, Paul, *op. cit.*,, p. 21

l'accomplissement de torts objectifs auto-infligés[54], malgré le plein consentement et compétence de l'individu. L'éthique médicale prend des airs de paternalisme.

Un autre exemple nous provient de la liberté de fumer, de boire des alcools ou de manger très gras. Ce sont des conduites qui - comme unanimement reconnu – portent à de graves problèmes de santé : ils appartiennent à la classe des torts auto-infligés, sans tierce assistance. En ce sens, ils affectent la dignité humaine, d'autant plus qu'ils sont capables d'entraîner des dépendances. Pourtant, elles ne sont pas interdites par la loi. En effet, on estime qu'interdire l'alcool, le tabac ou les aliments gras irait trop loin dans l'atteinte des libertés individuelles. On retient que chacun est apte à décider à propos des conduites nocives pour la santé. Les adultes sont considérés aptes à juger pour eux-mêmes, ils sont responsables. On reconnaît aux adultes capables de discernement l'autorité sur eux-mêmes. Dès l'instant où les conséquences de leurs actes ne se répercutent pas sur autrui, il devient délicat de contester une liberté à un adulte, car éthiquement justifiable : il s'agit du "harm principle" de John Stuart Mill. L'interdiction, à Genève, de fumer dans les lieux publics (bars, restaurants) a été obtenue à cause des dégâts de la fumée passive et non à cause des dégâts pour la santé des fumeurs eux-mêmes. Les fumeurs ou les alcooliques sont retenus agissant *en connaissance de cause*. En effet, l'Etat s'assure que les utilisateurs de ces substances le fassent de manière éclairée : campagnes de sensibilisation, messages dissuasifs sur les paquets de cigarette, etc. L'Etat assume que la connaissance doit être prise comme norme de l'action : si le choix de fumer dépend des risques pour la santé ("p"), la connaissance des risques pour la santé deviendra une raison d'agir. La décision "logique" serait celle de ne pas fumer. Or, la connaissance des risques pour la santé ne nous empêche pas d'agir autrement : il y a d'autres normes d'action, comme les croyances, les vérités, ou les désirs. Et malgré toutes ces inclinations, la volonté est toujours libre d'agir contre ou au-delà de toute motivation. Les campagnes de sensibilisation n'existent que pour responsabiliser les adultes, à les faire agir en connaissance de cause. A ce propos, il convient de s'attarder sur les notions d'autonomie et de compétence des individus.

[54] La notion de "torts auto-infligés" est reprise du cours "Enhancement, neuroenhancement, dopage" d'Alex Mauron du 29 avril 2010.

- L'autonomie et la compétence

Prenons l'exemple d'une personne qui fume sans connaître les dangers du tabac, et qui, si elle les connaissait, cesserait de fumer. Cette personne a choisi de manière autonome mais incompétente de fumer; son choix n'était pas éclairé voire faussé par son incompétence : en ce sens, son choix n'était pas entièrement volontaire.

Selon l'étymologie du mot, l'autonomie consiste en la capacité de se donner à soi-même des lois. L'autonomie est la capacité *générale* de choisir librement, et touche à la personne, à la volonté et à la sphère décisionnelle (celle de l'action). Par autonomie de la personne, on entend la disposition à être l'auteur de sa vie; l'autonomie de la volonté se définit comme la capacité à choisir librement. Enfin, l'autonomie de la décision ou de l'action consiste en le consentement libre et éclairé[55]. Ces trois facettes de l'autonomie sont regroupées sous l'appellation de l' "autonomie psychologique": dans les questions relatives à la bioéthique, il s'agit par exemple la capacité des individus à décider pour eux-mêmes, de délivrer un consentement libre et éclairé. La pression coercitive du dopage affecte avant tout l'autonomie psychologique, car elle réduit la capacité du sportif à mener sa vie selon ses préférences réelles.

L'autonomie psychologique est à distinguer de "l'autonomie morale", une distinction opérée par Kant. Elle se définit comme la capacité de chacun de se donner des lois morales (objectives); elle est le principe organisateur de la morale (dans une perspective kantienne, c'est de l'autonomie morale qu'émaneront les maximes universalisables, les impératifs catégoriques). Dans le cas du dopage, un athlète est "autonome moralement", s'il est capable de s'imposer les maximes suivantes "le respect de l'égalité des chances est un bien" et "la sauvegarde de la vie humaine est un bien", qui l'amèneront à renoncer au dopage pour des raisons de vertu. Par l'imposition de "l'esprit du sport"[56] aux athlètes, les fédérations sportives adoptent une attitude paternaliste "morale", en contrevenant à l'autonomie morale des athlètes.

La compétence quant à elle, se définit comme la capacité *actuelle* de choisir librement ou d'exercer son autonomie[57]. On peut être autonome sans être compétent: la compétence est la capacité d'exploiter "au mieux" son autonomie. Par "au mieux", j'entends capable de

[55] Ce développement de la notion d'autonomie est repris du cours "la bioéthique" de Bernard Baertschi, intitulé "l'autonomie et les trois principes", du 20 décembre 2005.

[56] Comme cela a été détaillé dans les pages 19 à 30 du présent travail, derrière ce que nomme l'AMA nomme "l'esprit du sport" ce cèle en réalité un code moral.

[57] *Idem*

répondre le plus fidèlement aux intérêts de l'individu. A contrario, l'ignorance est un facteur qui peut conditionner lourdement le choix de l'agent : cela peut le dévier de ses préférences réelles. En reprenant l'exemple du fumeur ignorant, nous sommes en présence d'un cas où le choix de l'agent ne reflète pas ses préférences réelles. En ce sens, son choix a été involontaire; et, puisque la liberté réside dans la volonté, son choix n'a pas été libre. On comprend par là que la liberté dépend aussi des connaissances, car, grâce à ces dernières, l'intellect dispose de plus d'éléments pour faire correspondre les choix avec les intérêts de l'individu. L'expression "le savoir rend libres" prend tout son sens.

La valeur de seuil pour parler de capacité à délivrer un *consentement* est être adulte, capable de discernement, ne pas être sous l'effet d'un produit débilitant, avoir toute sa raison. La compétence est la capacité à formuler des préférences réelles[58] ou des consentements "libres et éclairés"; pour ceci, on doit disposer de toutes les informations pertinentes à propos, il est nécessaire de raisonner avec soin, et qu'on n'ait pas l'esprit perturbé (calme, pas sous l'influence d'alcool ou drogues, d'être capable de discernement etc.) Or, ces trois points sont soumis à des menaces, pouvant conditionner la formulation des préférences "réelles". Premièrement, on peut se croire en toute bonne foi en possession d'informations complètes et/ou vraies sur l'objet de décision, alors qu'elles sont incomplètes et/ou erronées (cela peut être le fait d'une tierce personne). Deuxièmement, le raisonnement peut apparaître libre dans l'esprit de l'agent, alors qu'il est manipulé par une tierce personne. Troisièmement, il est nécessaire de s'accorder sur la définition de "calme". Les circonstances, l'"être en situation", conditionnent souvent de manière subreptice l'agent, qui se croit dans son état "normal" pour décider. Un agent peut se réputer compétent, alors qu'il est simplement autonome. D'où l'importance des campagnes de sensibilisation faites par des organismes indépendants et impartiaux, qui n'ont d'autre intérêt que celui d'informer.

En supposant qu'un agent est réellement compétent, l'Etat ou les instances dirigeantes peuvent néanmoins décider d'agir contre la volonté de l'agent. Il s'agit du paternalisme "dur".

[58] *Ibidem*

- Le paternalisme

Selon la distinction de Dworkin[59], le paternalisme "dur" c'est lorsque la loi nie à l'individu le choix, bien qu'il soit compétent, c'est-à-dire capable de choix autonomes et est non-ignorant[60]. Il est le plus souvent opposé à l'autonomie psychologique, car il nie à l'individu la possibilité de se fixer ses propres critères, sur la manière de mener sa vie. Il est toutefois possible d'imagine un paternalisme moral, qui impose un code moral pour le bien de l'individu ou des autres.

L'obligation de porter la ceinture de sécurité en voiture, ou l'obligation de revêtir un casque en moto sont des exemples de paternalisme dur. En supposant que tout adulte capable de discernement connaît la fonction de ces instruments, et qu'il est dès lors capable de décider en connaissance de cause ("si je ne porte pas la ceinture de sécurité, je serai blessé voire tué en cas d'accident"), et que le non-respect de cette prescription n'engendre des conséquences uniquement pour le contrevenant (respect du "harm principle"), l'obligation du port de la ceinture ou du casque apparaît comme du paternalisme. C'est-à-dire que la loi se substitue à la capacité individuelle d'agir dans ses propres intérêts, le législateur sait ce qui est bon pour tout un chacun. Il admet dès lors l'existence de torts objectifs et refuse l'idée que les individus puissent se les infliger volontairement.

Dans le cas de la ceinture de sécurité, pour être "compétent", il suffit de savoir qu'elle sert à atténuer le risque de blessures graves ou de décès en cas d'accident. Pourtant, le fait de ne pas porter le casque ou la ceinture n'a de conséquences que sur soi-même : on rentre dans la sphère du rapport de soi à soi, de la liberté d'être l'unique maître de soi-même. La loi nie à tout un chacun l'autorité absolue sur soi-même, au nom d'un intérêt supérieur, universel et indépassable. Cet intérêt est celui, déjà évoqué, de la bonne santé, de l'absence de souffrances physiques, et du maintien de la vie, etc. Ainsi, la loi s'enrobe d'un voile de bienveillance pour justifier la suppression de quelques libertés individuelles, elle se substitue au processus de choix de l'individu car le législateur estime que l'utilité (U) du couple "ne pas avoir le choix (¬p) mais maximiser ses chances de demeurer indemne (A)" est plus forte que celle du binôme "avoir le choix (p) mais ne pas maximiser ses chances de demeurer indemne (¬A)". Formellement, cela se traduit par l'expression suivante :

[59] Dworkin, Ronald, "Paternalism : Some second thoughts" in Sartorius, R., *Paternalism*, University of Minnesota Press, Minneapolis, p. 107

[60] On parle de paternalisme "modéré" lorsque la loi ne laisse pas le choix à l'individu, car ce dernier est tenu pour incompétent, incapable de choisir en connaissance de cause, dans l'incapacité de choix autonome, ou ignorant.

$$U [(\neg p) \& (A)] > U [(p) \& (\neg A)]$$

On comprend que la valeur accordée à (A) est plus forte que celle accordée à (p); en d'autres termes, la valeur attribuée à la bonne santé et à la vie surclasse la valeur attribuée à la liberté de disposer entièrement de soi, d'être son propre maître. Sous cette prémisse, la loi estime que le maintien de la vie n'est pas du ressort du choix individuel, aussi compétent fût-il. L'obligation du port de la ceinture ressemble à une autorité déontique – nous sommes "contraints" de nous y plier, à cause de son statut de loi – mais cette exigence s'appuie sur une autorité épistémique[61], c'est-à-dire basée sur des raisons éclairées et justifiées (il est un fait incontestable que le fait de ne pas porter la ceinture de sécurité ou le casque augmente le risque de blessures voire de décès en cas d'accident), qui rendent cette contrainte "acceptable" car n'empiétant pas inutilement sur les libertés individuelles, et se préoccupant des intérêts personnels.

Pourtant, le parti des libertés individuelles, de l'autonomie, et du droit à l'autorité sur sa propre vie a gagné du terrain, dans d'autres domaines. Je pense notamment au droit à l'euthanasie. Certains pays l'autorisent, comme les Pays-Bas, et la question est largement débattue dans les pays qui ne l'autorisent pas encore. La sacralité de la vie, idée issue de la religion, perd progressivement du terrain. Le "caractère intouchable de la vie humaine innocente"[62] est un argument dont la pertinence s'érode face à la souffrance d'un patient malade en phase terminale. Dans la même veine, citons qu'en Suisse, le suicide a été dépénalisé. Ce n'est certes pas un "droit au suicide", mais c'est un signe de détente vers l'intouchabilité de la vie.

Toutefois, il n'en demeure pas moins paradoxal que, d'un coté, on oblige les individus à boucler leur ceinture de sécurité ou à porter un casque au nom de la sauvegarde de leur vie, malgré le fait qu'ils soient compétents, alors que, de l'autre coté, on laisse à l'individu le choix de fumer ou de boire de l'alcool, alors que ces pratiques sont dangereuses pour leur santé. Probablement que dans la fonction d'utilité de l'alcool, de la fumée ou la nourriture grasse, il y a une autre variable qui rentre en jeu : le plaisir. En effet, le fait de ne pas porter sa ceinture de sécurité procure un plaisir somme tout marginal; le cas du casque est plus discutable, surtout en été, lorsque les températures à l'intérieur d'un casque deviennent parfois très

[61] La distinction entre "autorité déontique" et "autorité épistémique" est faite par Bochenski. Cet argument est tiré du cours de Bernard Baertschi "la bioéthique" du 20 décembre 2005, intitulé "l'autonomie et les trois principes".

[62] Argument tiré du cours "la bioéthique" de Bernard Baertschi, du 22 novembre 2005, portant sur l'euthanasie.

inconfortables. La cigarette, l'alcool ou la nourriture grasse répondent à des envies de distraction, divertissement ou plaisir de l'être humain. Leur consommation est souvent fin à elle-même. En bref, outre à être culturellement très ancrés, ils portent en eux une grande charge de désidérabilité qui, sommée à la volonté des individus de se déterminer de part en part, font pencher la balance en faveur d'une leur autorisation.

- Le cas du dopage sportif

Maintenant que les prémisses – dignité humaine, réification de soi, autonomie et autodétermination – peut-on considérer le dopage comme un cas paradigmatique d'indignité humaine ? Est-ce qu'il est un geste de réification de soi, notamment à cause des dangers potentiels pour la santé qu'il présente ?

D'un coté, nous avons les promoteurs d'une libéralisation du dopage, qui avancent le droit de chaque individu de disposer de soi entièrement, où seul chaque individu est capable de déterminer ce qui est bon pour soi, c'est-à-dire, être le démiurge de soi-même, d'où dérive "l'éthique démiurgique". De l'autre coté, il y a les opposants, qui arguent que les athlètes ne peuvent vouloir s'endommager la santé, ils ne choisissent pas librement de se doper. Les athlètes se doperaient parce que contraints à le faire.

En effet, comme précédemment évoqué, le milieu du sport de haut niveau met une pression coercitive sur les athlètes : pour suivre le rythme, voire gagner, il "faut" se doper. Du moins, c'est ce que croient une large majorité d'athlètes; cette simple conviction interfère puissamment dans le processus décisionnel. Or, on l'a vu, pour que l'on puisse parler de décision autonome, ou de préférence réelle, il ne faut pas qu'il y ait – entre autres – d'obligations ou de pression coercitive sur l'agent. Les athlètes se doperaient contre leurs préférences réelles, la décision de se doper ne serait pas une expression de leur liberté. Au contraire, elle serait symptomatique d'un auto-asservissement. Si l'on ajoute le fait que le dopage est potentiellement dangereux pour la santé, on comprend pourquoi certains parlent du dopage comme violant le principe de la dignité humaine : les athlètes nuiraient à leur santé non pas librement comme le soutiennent les promoteurs de la libéralisation, mais contre leur préférence réelle. Ceci revient à dire que l'athlète n'est pas responsable. Cela se retrouve dans la position du législateur, qui a dépénalisé le dopage pour l'athlète, le considérant comme une victime. Or, la sanction sportive est bel et bien présente et tend à se durcir. Tout comme les contrôles, toujours plus contraignants pour les athlètes: contrôles inopinés durant les entraînements, création d'un passeport biologique et obligation de l'athlète de fournir un

emploi du temps précis afin d'assurer sa traçabilité hors compétitions. De fait, un nouveau contrat social s'est installé entre les athlètes et les instances sportives : outre la nécessité de se plier aux règles pour être "admis dans le jeu", les athlètes doivent renoncer à certaines de leurs libertés individuelles *en société*, comme celle d'être libre de ses mouvements sans devoir en informer une tierce partie, pour recevoir en échange l'assurance que les autres athlètes ne se dopent pas. Les instances sportives cherchent à fournir aux athlètes la sérénité d'esprit nécessaire lors de la formulation de préférences; en d'autres termes, les athlètes dopés sont entièrement responsables de leur choix. Bien plus que ça : ils sont responsables de leur corps, la détection d'un produit interdit dans le corps de l'athlète, peu importe son intention, suffit à le rendre coupable de dopage.

À moins que l'on se situe dans un régime dictatorial/tyrannique/totalitaire, où les libertés individuelles sont bafouées au nom de l'autorité déontique, la violation de libertés individuelles se justifie au nom d'une plus grande utilité générale, généralement corroborée par une autorité épistémique, c'est-à-dire une autorité conférée par l'expertise dans un ou plusieurs domaines. Paradoxalement, dans le cas du dopage, on ne cesse d'aller dans un renforcement des contraintes (violation de la liberté de mouvements) pour être sûr que le recours au dopage ne soit pas un choix contraint. Pour rappel, on retient que l'effet coercitif qui mène au dopage est partiellement attribuable à la *croyance* selon laquelle "tous se dopent". Précisément, il s'agit au mieux d'une croyance, au pire d'un préjugé. On peut arguer que sur la base de cette dernière croyance est violée la présomption d'innocence, qui est pourtant un des fondements du système judiciaire moderne. En bref, est-ce que l'utilité générale est augmentée, lorsque le choix de l'athlète est (supposé) libéré de la pression coercitive, mais que, en contre partie, la présomption d'innocence est violée ? Il est permis d'en douter, parce que cette question présuppose la prémisse, annoncée en début de section, que le choix de l'athlète n'est pas libre, mais fruit de la coercition. On touche là à un problème fondamental : est-ce que l'athlète qui décide de se doper le fait-il de manière autonome ?

La question est délicate, car elle renvoie à la détermination de la frontière entre la coercition et les pressions "normales" engendrées par le milieu. Des éléments subjectifs et objectifs rentrent en jeu. En effet, nous ne sommes pas tous égaux face à la pression : certains y résistent mieux que d'autres; l'élément subjectif est d'ailleurs mentionné dans la définition de la conduite dopante ("un obstacle réel ou *ressenti par l'usager*")[63]. Il ne fait pas de doutes que

[63] Se référer à la page 91 du présent travail.

le sport de haut niveau est un milieu où les pressions sont objectivement très élevées, mais il n'en demeure pas moins que l'élément subjectif rend la frontière entre "pressions normales du milieu" et "coercition" mobile : "If coercion is accepted as a possible basis for intervention, a further problem arises with regard to the difficulty of defining the point at which peer or social pressure becomes coercion."[64] Nous l'avons vu, pour qu'une décision soit l'expression d'une préférence réelle, cette dernière doit être éclairée, être le fruit d'un raisonnement libre, et doit être prise à l'abri de lourdes pressions pouvant corrompre le processus réflexif. Or, ce cas me semble utopique, notamment à cause de la troisième condition : il est de mon avis que les décisions des hommes sont nécessairement conditionnées par leur milieu et les circonstances; l'autonomie morale ou psychologique ne peut être totale. Nous évoquions les pressions sociales qui modifient le choix autonome de l'individu, nommées le phénomène de l'entonnoir. Ainsi, il n'est pas rare que les individus se sentent déresponsabilisés face à leurs choix, en se cachant derrière un "c'est la faute à la société". Un sportif préparant une compétition n'aura probablement pas la même opinion sur le dopage, que s'il était un ermite vivant seul dans une montagne. Il me semble difficile d'échapper à "l'être en situation", et à ce titre, il me paraît dès lors pertinent de parler d'autonomie "relative" au milieu de l'individu. C'est justement ce que je nomme les "pressions normales engendrées par le milieu". Par normales, j'entends objectives et observables. Dans le cas qui nous intéresse, je dirais que les pressions "normales" du sport de haut niveau sont les enjeux économiques et sociaux, les calendriers très chargés, les entraînements harassants, le niveau de compétitivité et le milieu ultra-concurrentiel en général. Ces éléments conditionnent la décision autonome de l'athlète, au même titre que le métier de déménageur a influé sur le choix du déménageur de faire de la musculation, si l'on reprend l'exemple précédent[65].

En effet, les prémisses qui ont amené le déménageur à prendre cette décision sont issues de son travail. Certes, s'il n'avait pas fait le métier de déménageur, il n'aurait peut-être pas pris cette décision, et on aurait pu parler d'autonomie absolue. Les pressions influent sur les prémisses; ces dernières conditionnent la prise de décision : dès lors, pour influer sur les prémisses, il faut changer le milieu. Cela risque toutefois de dénaturer le métier ou le milieu : est-il envisageable de demander au milieu du déménagement de ne plus faire porter des charges lourdes (par exemple, pas plus de 20kg) à tous leurs employés ? En supposant qu'il

[64] Houlihan, Barrie, *op. cit.*, p.137

[65] Se référer aux pages 35-36

existe un très fort lien entre le sport de haut niveau et le recours au dopage, il faudrait dès lors exiger du CIO, de toutes les fédérations sportives qu'ils allègent les calendriers, réduisent les enjeux économiques, etc. afin de réduire les pressions qui pèsent sur l'autonomie des athlètes. Est-ce que cela dénaturerait le sport de haut niveau tel que nous l'entendons ? Le niveau de compétitivité serait revu à la baisse, et les records ne seront presque plus battus; pourtant ces derniers sont une des caractérisations du sport de haut niveau les plus attractives. Probablement qu'il subirait une dénaturation, mais rappelons que le sport de haut niveau n'a pas toujours connu le niveau de compétitivité actuel : les performances inscrites par les athlètes de haut niveau du début du XXe siècle sont à la portée d'un adulte d'aujourd'hui, sain et sportif, s'entraînant sur une base régulière, mais à titre de loisir.

Une question surgit néanmoins : où se situe la limite en pression "normale" et la coercition ? Faut-il considérer la suspicion qu'ont les athlètes que "tous les autres se dopent" comme une pression coercitive ? Cette question est d'importance, car elle serait, si l'on croit Barrie Houlihan, une des pressions réduisant le plus fortement le choix des athlètes. Néanmoins, force est de constater que les pressions contextuelles du monde sportif sont objectivement parlant. Leur choix est sans aucun doute fortement biaisé par cette donnée.

Au-delà de l'aspect contextuel, que nous présumons plus ou moins identique pour des individus engagés dans un même milieu, l'autonomie ou mieux, la compétence, présuppose également que les athlètes aient un avis éclairé sur la question : c'est-à-dire, qu'ils disposent de toutes les connaissances pertinentes pour choisir. Dans le cas du dopage, qu'ils soient au courant des risques pour la santé de chacun des produits (ou procédés) qu'ils utilisent. Une mauvaise connaissance des risques pour soi-même est susceptible de conditionner la décision de l'athlète et d'engendrer une horde de "si j'avais su…". Une démarche compétente augmente les responsabilités de l'individu. Toutefois, tout comme un individu devant subir une lourde opération, les athlètes peuvent s'arroger du droit de ne pas savoir[66]: ils ne veulent pas connaître les risques de leur décision. Il s'agit d'une forme volontaire de renonciation. Or, est-ce que le fait de savoir est un droit ou un devoir, en regard de l'exercice de l'autonomie ? Un devoir de savoir verserait dans une autre forme de paternalisme, où l'on oblige les individus à être informés, pour sauvegarder leur autonomie[67]. Paradoxalement, on forcerait les individus à

[66] Argument du tiré du cours "la bioéthique" Bernard Baertschi du 20 décembre 2005, intitulé "l'autonomie et les trois principes".

[67] *Idem*

être autonomes; le droit de ne pas savoir s'apparenterait à un tort auto-infligé. Or, est-ce un tort objectif ou subjectif ? Du point de vue légal, c'est un tort objectif, si l'on se réfère à l'interdiction de se traiter en esclave. Toutefois, du point de vue de l'éthique démiurgique, si cette renonciation est *volontaire*, et si l'individu estime que l'ignorance lui sera plus bénéfique que le fait de savoir, ça n'est pas un tort et c'est un droit qu'il peut faire valoir. Il est important de souligner que cette renonciation *doit* être volontaire… et autonome. En d'autres termes, l'individu doit choisir de manière autonome de renoncer à son autonomie; ou plus précisément, il renonce à être compétent.

Si l'on croit les motivations qui poussent à l'interdiction du dopage, nous avons affaire à une forme de paternalisme modéré: on retient que les athlètes ne choisissent pas de manière autonome et ils ne sont pas compétents. Leur incompétence serait due à leur manque (supposé) de connaissances des risques du dopage et aux différentes pressions coercitives du milieu sportif, qui les empêchent de raisonner de manière argumentée, calme et pondérée. Le sondage de Robert Dugal[68] confirmerait cette supposition : sur 198 athlètes de haut niveau s'apprêtant à participer aux Jeux Olympiques, il ressort que 60% d'entre eux étaient prêts à prendre un médicament leur assurant la victoire, mais également la mort dans les cinq ans. La mort ou les risques pour la santé ne semblent pas inquiéter les athlètes; le seul risque qui les préoccupe est celui de "se faire attraper" aux contrôles antidopage. Du moins, c'est ce qu'il ressort de l'attitude de Richard Virenque, ex-coureur cycliste français ayant participé à de nombreuses éditions du Tour de France : "Et en ce sens Virenque, lorsqu'il balaie d'un revers de la main les risques sanitaires qui lui sont présentés, pour affirmer que sans le risque d'être pris et avec la certitude de gagner il continuerait de se doper, s'inscrit dans cette intention de tricherie.[69]" Il ressort de ces deux témoignages que le risque sanitaire – même extrême – n'a pas d'influence sur les athlètes. En effet, ces derniers préfèrent une vie dans les mêmes termes que ceux du "Contrat d'Achille": une vie courte et pleine de gloire, plutôt qu'une vie longue et sans éclat[70]. Les torts auto-infligés graves entraînant parfois la mort rentrent dans la catégorie de "torts objectifs" que l'éthique médicale ne peut cautionner. Toutefois, si l'on érige la

[68] Enquête citée par Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 315-316

[69] *Idem*, p. 283

[70] Dans le film-documentaire "Jo Siffert, Live fast, die young" de Men Lareida, consacré à la vie du pilote suisse de F1, Adélaïde Siffert, la sœur du pilote, résume son frère par cette phrase : "Mieux vaut vivre dangereusement pendant trente-quatre ans que s'emmerder pendant huitante ans!", en référence à l'accident sur le circuit de Brands Hatch en 1971, qui coûta la vie à Jo Siffert, alors qu'il était âgé de trente-quatre ans.

volonté de l'individu à disposer de soi-même comme l'unique principe moral, dans une veine de minimalisme moral, le dopage est justifiable moralement, voire est tiré hors du champ de l'évaluation morale. On "innocente" par principe les torts auto-infligés, du fait qu'ils sont consentis[71]. Or, il semble que les pressions du sport de haut niveau affectent lourdement le consentement ou l'autonomie psychologique des athlètes, à cause des pressions qui deviennent coercitives. Dès lors, on assume que les conditions pour un choix autonome/compétent de l'athlète ne sont pas remplies : l'interdiction de se doper est assimilable à du paternalisme modéré.

Or, il est possible de soulever plusieurs objections : le dopage n'est pas nécessairement fatal ou entraînant de graves maladies. Au contraire, il existe de nombreuses pratiques qui visent à favoriser la récupération des athlètes. En ce sens, cela va dans le sens du rétablissement de la "normalité" de l'athlète, de la préservation de sa santé.

De plus, le sport de haut niveau lui-même est dangereux pour la santé des athlètes, au-delà du dopage : les contraintes qu'il impose aux corps des athlètes n'a plus rien à voir avec ce qu'on appelle une pratique "saine" du sport. "Il semble difficile de considérer que, parce que nombre de sportifs de haut niveau sont ou semblent en bonne santé, leur pratique soit pour autant assimilable à la santé. Car ce qu'ébranle le sport de haut niveau, précisément, c'est bien le mythe culturellement ancré selon lequel "le sport, c'est la santé"! Toutes les statistiques médicales infirment aujourd'hui ce point. "Le corps humain n'est pas pour le sport de haut niveau", avoue le tennisman Henri Leconte, plusieurs fois opéré d'une hernie discale. Et de toute évidence, "la pratique intense des sports de compétition par les sujets jeunes est un facteur augmentant la prévalence des traumatismes."[72] Or, si l'on applique le même mètre de mesure entre le dopage et le sport de haut niveau, ce dernier devrait être interdit dans sa forme actuelle.

Le sport comme vecteur de santé

Lorsque l'AMA explicite le concept d'"éthique sportive", on retrouve dans liste précédemment évoquée[73], la notion de "santé". Or, il n'est pas uniquement question de

[71] Argument tiré du cours "Enhancement, neuroenhancement, dopage" d'Alex Mauron, du 29 avril 2010.

[72] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 224

[73] Cette liste est reportée en page 19-20 du présent dossier.

protéger la santé des athlètes des dangers du dopage; il s'agit plutôt de conserver *l'idée* du sport comme bon pour la santé.

En effet, le sport "bon pour la santé" fait partie intégrante du "mythe sportif", c'est-à-dire ce lot de croyances tournant autour du sport. Le mythe du sport comme sain prend racine dans le XXe siècle, lorsque l'éducation physique commence à être dispensée à l'école publique. Le but était de rejoindre un équilibre physique afin de s'épanouir. Les gestes sont codifiés, technicisés afin de corriger les défauts de constitution physique. "Les gymnastiques se codifient. La préoccupation hygiénique s'assigne pour rôle la correction des morphologies, la gymnastique corrective apparaissant comme un relais imposé aux éducateurs par la médecine."[74] En s'appuyant sur les connaissances accrues sur le fonctionnement du corps humain, l'éducation physique se légitime et est dispensée à l'école publique. Puis, avec l'émergence du sport compétitif, l'éducation physique se dressera comme la gardienne des valeurs de santé, d'équilibre et de désintéressement. Le sport de compétition, lui, sera perçu comme le terreau de la performance à tout prix, symbole des excès du progrès. "Le sport est ainsi posé comme l'icône de ce progrès perverti, face auquel, et par contraste, l'éducation physique s'octroie la tâche de remédier aux excès."[75]

Toujours est-il que le mythe sportif, grâce à la diffusion de l'éducation physique, s'étoffe de l'idée d'une pratique saine, à cause de la superposition et de la confusion entre les deux disciplines. D'ailleurs, cet amalgame gagne également les sportifs de haut niveau, comme en témoignent les paroles du décathlonien Sébastien Levicq s'exprimant contre le dopage : "Mais le sport, c'est la santé ! C'est ce message-là qu'il faut transmettre aux jeunes !"[76] Faut-il voir de l'ignorance, de la naïveté ou une volonté de protéger le mythe du sport derrière les paroles de Levicq ? Il paraît difficile d'imaginer qu'un décathlonien ne sache pas que la pratique elle-même du sport de haut niveau est mauvaise pour la santé. Il s'agit de promouvoir le sport, en s'appuyant sur cette idée diffuse et bien acceptée, que "le sport, c'est la santé".

Ainsi, en s'érigeant en gardienne du mythe sportif, l'AMA se fait le relai de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS), car on l'a dit, le message sanitaire s'adresse avant tout à la population. Le dopage nuit à la santé, et par là, au mythe sportif. Il s'agit de ne pas tromper le public sur l'association "sport" et "santé". Or, on l'a vu, la pratique du sport de

[74] Queval, Isabelle, *op. cit*., p. 143-144

[75] *Idem*, p. 156

[76] *Ibidem*, p. 13

haut niveau n'est pas recommandable à ce titre, au-delà du problème du dopage. Le sport de haut niveau nuit à la santé des athlètes, et consécutivement, il nuit au mythe sportif. Faut-il l'interdire ? On retiendra surtout une nouvelle inconsistance de l'argumentation dans la lutte antidopage.

La crédibilité de la compétition

La compétition sportive est supposée se dérouler dans le respect des règles; ce sont ces dernières qui donneront une valeur à la victoire. Ainsi, une victoire obtenue en violant les règles n'a pas de sens car l'athlète s'est porté hors du champ d'applicabilité de sa discipline sportive. Le sens et la valeur sont conférés par des pratiques codifiées, reconnues au sein du champ délimité par les règles. L'usage d'une raquette de tennis n'a pas de sens au milieu d'un match de football, il ne s'agit de son domaine d'application. En ce sens, il s'agit d'une violation de la règle.

Le respect des règles, et l'application de sanctions pour les contrevenants visent à maintenir et légitimer le système sportif. La crédibilité du sport vit de l'application des règles[77]. Une des règles fondamentales est précisément celle d'assurer l'équité parmi les athlètes, la volonté étant de récompenser le meilleur, à armes égales. En effet, le meilleur ne peut être que être déterminé que si l'on présuppose une commensurabilité entre les athlètes, que s'il est légitime de les mesurer les uns aux autres. D'ailleurs, le souci de commensurabilité se retrouve dans la stratification des compétitions en ligues, catégories de poids, etc. On veut comparer ce qui est comparable, dans un souci d'égalité des opportunités.

Le dopage viendrait, dans l'esprit des législateurs sportifs, rompre la commensurabilité, l'égalité des chances. La lutte antidopage, sous la forme des contrôles, se porte garante de l'équité des chances; elle est une des facettes les plus exposées et plus médiatisées du pouvoir

[77] À ce sujet, signalons de l'anachronisme du football, en matière d'application des règles. La Coupe du Monde 2010 a ranimé le débat autour de l'introduction de la preuve par la vidéo, en cas de situation litigieuse. Parmi les victimes du système actuel, s'ajoutent le Mexique et l'Angleterre. Toutes deux ont été pénalisées par de graves fautes d'arbitrage : l'arbitre a en effet validé un but largement hors-jeu aux Argentins, adversaires des Mexicains. Quant aux Anglais, ils se vus refuser la comptabilisation d'un but, pourtant incontestable, par le directeur de jeu. La FIFA (la fédération internationale de football) s'entête à ne pas recourir à la preuve par la vidéo, alors que d'autres sports tels que le rugby, le tennis et le hockey su glace y recourent de manière systématique, au moindre doute. Pour justifier ce manque, la FIFA invoque que la tradition : les règles du foot ont toujours été les mêmes, et la décision finale revient toujours à l'arbitre. D'autres avancent que l'injustice épisodique fait partie de la dramaturgie du football, et qu'elle alimente les débats.

sportif. Le test antidopage à l'issu de la compétition a le dernier mot sur la validité du résultat : il vient le sceller ou l'annuler.

Certes, il y a d'autres formes de tricherie, mais le dopage en est la forme la plus combattue. La lutte intensive contre le dopage s'inscrit dans cette logique du maintien du système, de la légitimation des règles. En agissant ainsi, on cherche à crédibiliser le résultat sportif, à rendre ce dernier témoin d'une échelle de valeurs "réelle"[78]. Un sport crédible est un sport où les règles sont appliquées équitablement pour tous, de manière uniforme et constante. Les injustices délégitiment le pouvoir sportif, car incapable d'appliquer les règles au plus juste, et décrédibilisent les règles car n'aboutissant pas à une sanction juste. Par conséquent, une injustice décrédibilisera la victoire car obtenue hors des règles, et décrédibilise la discipline sportive concernée, car jaugée incapable d'appliquer ses propres règles.

La crédibilité du sport dépend également de l'imprévisibilité du résultat. En effet, le sport doit laisser l'illusion que le résultat n'est pas couru d'avance; on ne veut pas que le sport verse dans le champ du déterminé. Il ne s'agit pas de résoudre un match a priori par des données statistiques. Même l'équipe la plus défavorisée doit avoir l'opportunité de s'autodéterminer, de produire un résultat sur lequel elle sera jugée : seul ce qu'elle produira sur le terrain de jeu doit faire l'objet d'une mesure, d'un jugement, mais en aucun cas touts ses performances antérieures. Au contraire, le public est très demandeur de "coups de théâtre", c'est-à-dire lorsqu'un outsider vient contredire les pronostics et les statistiques : l'homme y voit cette vision réconfortante que même les plus petits peuvent triompher des plus forts, et que rien n'est couru d'avance. Le dopage, en augmentant les chances de l'un des compétiteurs, va dans le sens d'une détermination du résultat. Ainsi, le spectateur veut être certain que le résultat n'est pas, en quelque sorte, déterminé avant même l'événement sportif. La lutte antidopage vient réconforter le spectateur sur la véracité du spectacle lui étant offert; *il peut y croire* : il s'agit du "contrat de croyance".

Le "contrat de croyance"[79] est ce lien qui se tisse entre le spectateur et la représentation sportive : le premier doit être mis dans les conditions de croire à la véracité de ce qu'il voit. Le spectateur doit croire à la bonne foi des acteurs du monde sportif. Dans le sport, ceci passe par l'application des règles et la crédibilité des entités vouées à l'application des règles : arbitres, juges de ligne, contrôles antidopage : la compétence et l'impartialité doivent leur être

[78] Par "réelle", j'entends "sans aide artificielle interdite".

[79] Pech, Thierry, *art. cit*., in Siri, Françoise, *La fièvre du dopage*, op. cit., p. 92.

reconnues, d'elles dépendront la croyance qu'accordera le spectateur à ce qu'il voit, et les instances sportives doivent mettre les spectateurs de croire au bienfondé du système sportif, par des manifestations visibles du pouvoir sportif.

Les erreurs arbitrales ne cessent de susciter des débats sur la crédibilité du spectacle sportif. Que dire des contrôles antidopage, négatifs dans l'immense majorité des cas[80]? Est-ce qu'ils confortent le spectateur dans la croyance d'un sport propre, où les règles sont respectées ? Certes, le fait que certains se fassent attraper et punir, donne une crédibilité à la lutte, surtout lorsque ce sont des athlètes très médiatisés[81].Toutefois, le fait que moins de 2% des tests soient positifs et que, parallèlement, les records ne cessent de tomber, soulève quelques doutes sur l'efficacité des tests. Par conséquent, cela jette quelques ombres sur la crédibilité du résultat sportif.

De plus, les principes de commensurabilité et d'égalité des chances ne sont pas appliqués jusqu'au bout par les instances sportives : la richesse d'un club de football ou d'une nation, voire de l'individu augmenteront beaucoup les chances de victoire. En effet, une équipe de football pouvant acquérir les meilleurs joueurs du monde augmentera exponentiellement ses chances de victoire finale, par rapport à un club aux financements modestes. De plus, l'équipe gagnante du tournoi empochera non seulement des bonus des sponsors, mais également des primes distribuées par la FIFA ou l'UEFA même.

Une nation très riche ou qui prend en charge de vastes programmes sportifs augmentera les chances des athlètes ressortissants de leurs pays : elle pourra s'offrir les salles d'entraînement "dernier cri", les meilleurs entraîneurs et profiter des ultimes avancées en matière de technique d'entraînement, voire lancer un programme de recherche.

Dans les sports individuels, un athlète très riche pourra également s'offrir les meilleurs entraîneurs, les matériaux à la pointe, etc. Prenons l'exemple du Tennis : il s'agit d'un sport qui coûte très cher, surtout à cause de la location des courts. Ainsi, il est un sport qui élimine

[80] En 2008, sur 274'615 échantillons d'urines analysés de par le monde, tous sports confondus, seuls 1,08% des cas se révèlent positifs. La statistique monte à 1,84 % si l'on comptabilise les cas qui nécessitent plus d'approfondissements. Le document est retrouvable sur le site internet de l'AMA, à l'adresse suivante : http://www.wada-ama.org/fr/Ressources/Statistiques/Statistiques-des-laboratoires/

[81] Citons, par exemple, Ben Johnson, le sprinteur canadien déchu de sa victoire aux Jeux Olympiques de 1988, après avoir établi le record du 100 mètres. Il a été convaincu d'usage de stéroïdes anabolisants.
Même sort pour Marco Pantani, le coureur cycliste vainqueur du Tour de France en 1998. Au Giro 1999, son taux d'hématocrite trop élevé (supérieur à 50%) révèle l'usage d'EPO, alors qu'il est en tête de l'épreuve. Plus récemment, Floyd Landis est destitué de sa victoire au tour de France 2006, après que des tests aient révélé des traces d'anabolisants.

d'office une frange de la population qui ne peut se permettre ce luxe, ou qui ne vit pas dans une nation qui soutient financièrement ce sport.

Ces quelques exemples démontrent que l'argent constitue une variable très importante dans la notion d'équité des chances et par conséquent, de crédibilité. Pourtant, les fédérations internationales ne prennent aucune mesure pour rééquilibrer la balance; on pourrait imaginer, par exemple, l'imposition d'un toit budgétaire à un club de football. Les timides propositions qui ont été faites dans ce sens ont toutes provoqué des tollés parmi les équipes les plus riches[82].

La pureté du sport

Le sport renvoie, nous l'avons vu, à des idéaux moraux, tels que la loyauté, l'égalité des chances, la santé, l'esprit de groupe, le respect des autres et de soi, la fraternité, la joie et le divertissement. La pureté morale serait inhérente au sport : la pratique sportive reflète l'envie d'entretenir sa santé, de se prendre en charge, de se discipliner, d'affronter l'effort, de se dépasser. L'envie d'entretenir son corps témoignerait d'un esprit sain et de standards moraux élevés. "The current western cultural stigmatisation of fatness is frequently seen as being the root cause of eating disorders such as anorexia nervosa and responsible for the growth in obsessive concerns with fitness. As Rojek claims, "Western culture associates fat bodies with indiscipline and indulgence; by contrast, thin bodies symbolise ascetism and self-control". Being thin and fit is one way of publicly demonstrating one's "social and moral worth" "[83].

La représentation culturelle du sport associe ce dernier à la pureté morale, le monde du sport serait un monde de la vertu. Ainsi, le sport de haut niveau, en tant qu'expression maximale du sport, est tenu à plus forte raison de promouvoir ces valeurs morales. Il n'est pas rare en effet de voir les fédérations sportives faire des campagnes tournant autour du "fair-play", du "respect" ou encore "say no to racism"[84]. Les champions sportifs sont censés être les champions de la moralité; on peut les ériger en "exemples pour la jeunesse". Ainsi, lorsqu'ils

[82] Max Mosley, l'ex-président de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), proposa, lors de son dernier mandat de 2008, de fixer un toit budgetaire de 50 millions de dollars pour chaque équipe de F1, afin de restituer une commensurabilité entre les plus grandes et les plus petites écuries. En effet, à l'heure actuelle, les plus grandes écuries de F1 (Ferrari et McLaren) ont un budget avoisinant les 500 millions de dollar par an, contre 10 à 20 fois moins pour les plus petites écuries. Cette proposition fut rejetée au motif que la F1 devait demeurer la pointe en diamant de l'automobile, la vitrine technologique de chaque constructeur pour exposer ses trouvailles.

[83] Houlihan, Barrie, *op. cit.*, p.29

[84] Ce sont les titres des trois campagnes récentes de l'UEFA et de la FIFA.

contreviennent à ces idéaux moraux, l'opinion publique a vite fait de leur intenter des procès moraux[85], toujours au nom de l'exemplarité, du respect des standards moraux élevés du sport.

Mais pourquoi la société tient-elle tellement au maintien de cet idéal de pureté morale dans le sport ? "If sport has a contribution to make to the moral development of society it is in the persistence of an optimistic view of human nature and belief that sport and major sports events are capable of demonstrating the viability of higher moral standards in modern complex societies."[86] Vu sous cet angle, le sport serait une sorte de laboratoire de l'humanité, où l'on chercherait à tester la viabilité de l'excellence morale. Ainsi, le sport incarne un paradis de la pureté morale, avec peu de prise avec la réalité, mais permettant de caresser l'illusion d'un lendemain meilleur en société. La pureté du sport autorise à nourrir les espoirs que ces idéaux moraux sont applicables et constitueront un beau jour les fondements d'une société parfaite. "Dernier rempart de la pureté morale érigée en spectacle, le sport tire à lui tous les ingrédients d'un rêve, transformé en idéalisation. Et ainsi le thème moral est-il privilégié dans un milieu largement légitimé par lui, à savoir "cet univers sportif où tout ne serait que respect et vérité, refuge de perfection opposant au désenchantement du monde une des ultimes illusions de sacré.""[87]

Le sport est érigé comme un monde idéal, théâtralisant les plus hauts standards moraux. Le sport contribuerait à diffuser et à vulgariser ces valeurs à toutes les couches de la société[88]. Le monde sportif incarnerait un monde de rêve, mais un rêve plausible. À savoir que les

[85] La coupe du monde 2010 nous a fourni un exemple frappant de joueur dépecé par l'opinion publique, suite à un manquement à l'éthique : Nicolas Anelka. Ce dernier a, durant la mi-temps du match France-Mexique, très lourdement insulté le sélectionneur Raymond Domenech. Ces propos ont été rapportés en première page du quotidien sportif *L'Equipe*, provoquant un tollé en France. L'affaire a pris une telle ampleur que non seulement la Fédération Française de Football a été contrainte de licencier Anelka sur-le-champ, mais qu'en plus les politiques se sont sentis "obligés" de prendre l'affaire en main. Ainsi, on ne compte plus les déclarations de Roselyne Bachelot, ministre de la santé, appelant à la dignité et la retenue; le président Nicolas Sarkozy a même évoqué l'instauration d'"états généraux" du football, afin de veiller sur l'équipe de France. Cette déclaration provoquera une réaction outrée de la FIFA, qui accuse les politiques – à juste titre – d'ingérence étatique dans le football.

[86] Houlihan, Barrie, *op. cit.*, p. 11

[87] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 293

[88] "A harsher, but more accurate explanation is that the promoters of modern Olympic sport sought, in the history of the early Olympics, a rationale which would legitimise their preferred model of athletics which was designed to maintain the social position and interests of a privileged leisured class." Houlihan, Barrie, *op. cit.*, p. 11. Les valeurs contenues dans le sport seraient profondément républicaines et bourgeoises. Ainsi, en défendant les standards moraux du sport, on légitimerait et renforcerait le système actuel; le statu quo profiterait aux classes privilégiées.

normes qui régissent ce mondes sont humaines, développées par des humains pour d'autres humains, et que ce système marche; du moins, on veut préserver la *croyance* que ce petit monde parfait est possible. On veut garder que l'illusion que ce modèle peut se transposer un jour à la société en général. S'explique ainsi pourquoi on défend l'idée d'exemplarité du sport *pour la jeunesse*, c'est-à-dire, pour les futurs adultes, pour les décideurs de demain, pour le monde qui viendra. Car, pour le monde présent, il y a peu à espérer, le désenchantement a déjà opéré. Alors, on s'évertue à protéger ce monde féérique qu'est le sport, on ne veut pas que l'ultime représentation d'un monde parfait s'effrite. Son innocence est un capital en vue d'un lendemain meilleur.

On comprend ainsi pourquoi le tricheur, l'athlète dopé, est conspué : il est celui qui brise l'harmonie de ce monde idéal, il est celui qui a ouvert la boîte de Pandore, il est celui qui ramène les maux qui gangrènent la société dans le sport."Elle [l'illusion de pureté morale] fait du champion sportif un bouc émissaire, trahissant le mythe, dérogeant à l'idéal, décevant l'investissement social fait sur son image."[89]

Les règles en général, et en particulier l'interdiction de se doper, sont les barrières qui délimitent le monde sportif de la société. Ce sont les remparts qui confinent les maux de la société en-dehors du sport. D'ailleurs, l'athlète dopé subit une peine d'exclusion de la pratique compétitive : on le met au ban de ce monde "paradisiaque", il en est exclu, il a croqué la pomme, il a renoncé à vivre le paradis sur terre en cédant à ses faiblesses, plutôt que de suivre la voie vertueuse de l'effort et du mérite. Bien sûr, le trait est forcé, mais il y a quelques analogies entre la symbolique de la genèse (les portes des paradis que se referment pour les hommes, à cause de leur propre faiblesse), et la monde idéalisé du sport.

La lutte antidopage vise donc à préserver la pureté morale du sport, mais également sa pureté symbolique : on ne veut pas que le sport devienne une pratique où les progrès faits en médecine, en biologie, dans la recherche en général (découverte de nouveaux matériaux) prennent le pas sur l'effort et sur la capacité "naturelle" et "authentique" du sportif. On ne souhaite pas que le monde technocratique se supplante à celui de la méritocratie.

L'esprit du sport cherche à préserver l'accessibilité du sport, en faisant en sorte que les capacités "naturelles", le mérite et l'excellence dans l'effort priment sur tout le reste. Le sport

[89] Queval, Isabelle, *op. cit*., p. 293

se veut un monde sans classes sociales, le résultat ne doit être aucunement déterminé par l'origine sociale de l'individu.

Hélas, le sport de haut niveau est déjà allé trop loin sous l'aspect technologique, les aspects entourant le sport (argent, science et technologie) assument une dimension décisive : happé par la nécessité de performance et de surpasser la concurrence, le sport de haut niveau est devenu une discipline ultra-technique, où les entraînements sont très structurés, où les médecins sont mis à forte contribution (avec toutes sortes de mesures cardiovasculaires et autres analyses des tissus musculaires) afin de diriger l'entraînement vers une plus grande efficacité, et où l'athlète suit un régime très strict, pesé au microgramme près.

Le refus de voir d'autres disciplines se mêler au sport se cristallise autour de la symbolique de la seringue. Celle-ci est fortement associée à l'imaginaire de la médecine, elle apparaît comme un corps étranger dans le monde du sport. Elle renvoie à la maladie, alors que le sport renvoie à une bonne santé. Au travers de l'injection, il y a une "effraction corporelle"[90] symbolique, de l'intégrité du corps du sportif. Ce dernier est représenté comme "pur" et sain, car voué à la pratique sportive; il rentre en collision frontale avec l'introduction du champ sémantique de la maladie, amené par la seringue. L'effraction symbolique du corps par la seringue va de pair avec l'irruption (et la large diffusion) de la médecine dans le sport.

En résumé, en combattant le dopage, le sport cherche à réaffirmer son authenticité, basée sur la vertu du mérite. Or, le financement dans le sport joue un rôle prépondérant, en accord avec les règles. Ce qui signifie qu'avoir un avantage financier sur son concurrent n'est pas quelque-chose déviant le sport de son "authenticité". Pourtant, il nous semble qu'un contexte financier favorable n'est pas attribuable au mérite.

Le sport comme théâtre d'un idéal de justice

La pureté morale du sport en fait un monde modèle, exemplaire. Les instances dirigeants du sport (les fédérations, le CIO) cherchent à défendre cette pureté, par l'établissement de règles et l'exécution de sanction pour les contrevenants. On défend bec et ongles ce monde illusoire, cette utopie, avec le concours de la société. Le sociologue Alain Ehrenberg, dans son ouvrage *le culte de la performance*, donne une explication de cette

[90] Marcellini, Anne; De Léséleuc, Eric; Ferez, Sylvain; Lê-Germain, Elisabeth; "Corps sportif et dopage : le risque de l'altération de l'identité" in *Ethique publique, op. cit*., p. 44.

volonté de protéger le sport, et pourquoi il est tellement au centre des débats : "Il [le sport] est la seule activité sociale à théâtraliser dans un spectacle de masse le mariage harmonieux de la concurrence et de la justice. Il met en scène l'image la plus populaire qui soit de l'égalité du mérite : ce que la vie devrait être pour chacun de nous si elle était juste, voilà ce que formalise le sport ; c'est la passion d'être égal qui est le ressort simultané de sa modernité et de sa popularité."[91]

"La passion d'être égal", dans cette formule est contenue l'essence de la question: le sport est perçu comme un monde où chacun a sa chance, où les conditions de départ sont identiques pour tous. C'est le concept-phare de l'esprit sportif, l'égalité des chances.

Le sport détermine des classements et des hiérarchies sur l'incontestable, à savoir le mesurable, le quantifiable. Le meilleur est celui qui saute le plus haut, qui va le plus vite, qui est le plus fort. La performance sportive, comme expression du mérite, du travail acharné, de la discipline y est l'unique discriminante entre les individus. La filiation, l'identité et le passé de chaque personne ne rentrent pas sur le terrain de jeu : seule compte la production sur la scène sportive. Le monde du sport est également le monde de l'immédiateté, où les hiérarchies se font et se défont en temps réel, les champions sont proclamés et célébrés immédiatement après la compétition. D'ailleurs, la scène de la célébration des vainqueurs a une place de choix dans le monde du sport, comme le démontrent ses protocoles très codifiés – podium, hymnes nationaux, remise des trophées ou médailles. Le sport tient à célébrer ses champions, et selon une manière uniforme: peu importe l'identité du vainqueur, il sera célébré pour son accomplissement. L'illusion créée est celle d'une justice immédiate et distributive : il "suffit" d'être le meilleur dans un déterminé contexte, en suivant certaines règles, et la récompense intervient immédiatement. De plus, tout le monde peut tenter sa chance.

La scène sportive est par définition hors du monde sociétal, elle est un monde à part entière. Elle est également hors du temps "normal", car l'événement sportif constitue une temporalité à part entière, délimitée par les jours de début et de fin de la compétition, les 90 minutes d'une rencontre de football, etc. La performance n'a de valeur seulement si mesurée, inscrite et validée au sein d'une compétition, à l'intérieur de cette délimitation temporelle, ni avant, ni après; elle n'a de sens qu'au sein d'un cadre fait de règles, d'autres compétiteurs, et d'instruments de mesure "officiels", témoins de la performance, et la validant. Un record

[91] Ehrenberg, Alain, *Le culte de la performance*, Calmann-Lévy, Paris, 1991, p. 28

établi aux entraînements n'a pas du tout la même valeur; certes, elle aura une signification pour le sportif lui-même, mais aucune en regard des institutions sportives[92].

L'individu quelconque peut devenir "quelqu'un" grâce à cette scène qui lui est offerte. Peu importe notre identité de départ; la scène sportive permet de s'en faire une, de "se faire un nom", de "se faire tout seul", car tous les compétiteurs ne seront jugés qu'en fonction de leurs capacités et mérite, de ce qu'ils seront capables de produire sur la scène sportive. Le sport réalise le fantasme de l'égalité absolue entre individus, où chacun peut jouer sa carte, et de justice incorruptible, en contraste avec la société, ou les égalités de principe sont souvent écrasées par les inégalités de fait. "De ce point de vue, il [le sport] résout en imagination, c'est-à-dire sans rien modifier du paysage des structures sociales, un des dilemmes centraux de la condition démocratique, de notre expérience subjective et ordinaire de la vie : la tension entre l'égalité de principe des hommes et leur inégalité de fait. La compétition sportive dénoue cette tension en la rendant non contradictoire. Elle est l'idéal de la compétition, elle met le monde à l'endroit : chacun – ou chaque équipe – s'y mesure, donc se classe, à armes égales, alors que dans la réalité de tous les jours…"[93]

Ainsi, afin de garantir au maximum des conditions équitables parmi les concurrents, on constitue des sous-groupes au sein d'un même sport. Par exemple, la boxe divise les compétiteurs par catégories de poids[94]. Le football est constitué ligues et de catégories. On essaie de limiter les inégalités, de maintenir une commensurabilité entre les athlètes. Au sein de la compétition, se dessineront des inégalités de résultat et non de principe. Le classement affichera ces inégalités, organisera les individus ou équipes en fonction de leur résultats; toutefois, ces inégalités de résultat seront acceptées et reconnues, car elles reflètent une hiérarchie véridique et juste. La performance, qui dressera le classement, présuppose le respect des règles et l'égalité des chances au départ. Le sport cherche à éliminer toutes les inégalités contingentes afin d'exalter toutes les inégalités nécessaires, entendues comme naturelles. Par là, on entend les inégalités obtenues soit par un avantage inné (et donc immérité), ou soit un avantage conséquent d'un travail acharné selon les méthodes autorisées

[92] Par exemple, en Formule Un, les records du tour officialisés par la FIA ne sont ceux produits en course, ni en qualifications, ni en essais libres.

[93] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 42

[94] En sport automobile, citons l'exemple des 24 heures du Mans. À la fin de la course, deux classements sont fournis, le général et "par catégories". En effet, cette épreuve voit différentes catégories de voitures s'affronter en simultané.

(mérité): "Le classement des uns vis-à-vis des autres – l'inégalité de résultat et non de principe – est de donc le sous-produit d'un affrontement entre égaux. La compétition met en scène une combinatoire qui résorbe la contradiction démocratique parce que l'inégalité, qui individualise en classant et en mesurant, est entièrement dépendante et lisible à partir d'un schéma égalitaire. Les classements sont objectifs, donc irrécusables et justes."[95]

Le chronomètre, le mètre et autres instruments de mesure fournissent des valeurs numériques sans juger. La performance doit être signifiée de manière immédiate, objective et donc incontestable. Le fait de franchir la ligne d'arrivée avant les autres est un signe de la victoire, par exemple. Le but étant d'enlever autant que possible la composante humaine, élément "accidentel", dans l'établissement du classement, enfin de ne laisser aucun interstice où pourrait s'immiscer d'autres critères que la validation de la performance.

Certes, certains sports établissent leurs classements à travers un panel de juges : on pense à la gymnastique artistique, les agrès, les barres parallèles, les anneaux, le plongeon, la natation synchronisée, le patinage artistique (liste non exhaustive), toutes des disciplines où la composante créative et artistique a une importance. Néanmoins, les juges sont tenus de délivrer deux notes, une artistique et une technique. Par cette dernière, on cherche à donner une valeur objective et normative à la note. On juge la qualité de l'exécution et la difficulté du programme. La note artistique, elle, laisse plus de marge de manœuvre aux juges, en ramenant l'élément subjectif dans l'établissement de la performance. Néanmoins, en étoffant le panel de juges de nations et de provenances diverses, on cherche à contrebalancer les sympathies particulières que pourrait avoir l'un ou l'autre juge.

Un contre-exemple réside dans les arbitres au football, fréquemment au centre des contestations : leurs décisions faussent parfois le résultat sportif. D'eux, on attend la plus grande impartialité, ils incarnent l'idéal démocratique de justice. Ils représentent l'autorité sportive, et doivent la légitimer par l'application des règles, ces mêmes règles qui valideront le résultat sportif. Ainsi, un pénalty non sifflé, un but valide non comptabilisé, sont autant de transgressions de l'égalité de fait face aux règles; on les vit comme des injustices. La victoire obtenue par des bévues arbitrales est délégitimée, est décriée comme imméritée, car n'est pas advenue dans l'application parfaite des règles; l'impression est que le sport n'a pas accompli son devoir, celui de donner la victoire au plus méritant, à conditions de départ égales. Un sport qui n'est pas capable de faire respecter ses règles, de les appliquer de manière régulière

[95] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 90

et invariable, est un sport qui tend vers son contre-modèle, l'anarchie, c'est-à-dire une désagrégation du pouvoir sportif, celui-là même qui lui donne une cohérence et une unité.

Ainsi, la pression populaire s'intensifie sur la FIFA, afin de réduire les erreurs arbitrales; les propositions vont toutes dans la même direction : moins de part humaine, plus de technologie. Notamment, il s'agirait de mettre une puce dans le ballon, afin de certifier que celui-ci ait bien franchi la ligne de but dans les cas douteux; l'autre proposition très fortement demandée, est l'introduction de la preuve par la vidéo. Les actions douteuses ou litigieuses seraient vues et revues par l'arbitre, qui pourrait revoir son jugement; il ne serait plus tenu de juger en direct, dans le feu de l'action, ce qui augmente exponentiellement le risque d'erreur arbitrale.

De plus, par la preuve vidéo, les spectateurs prennent part, indirectement, à la décision arbitrale. En effet, il sera difficile à l'arbitre de voir autre chose que ce que des millions de spectateurs verront également. Les spectateurs assisteront la décision, en réduisant à peu de chose l'espace pour l'interprétation; il deviendra très difficile de justifier une erreur arbitrale. Cette obsession de la juste application la règle s'explique par la volonté de protéger les idéaux démocratiques contenus dans le sport. Le mérite, la fraternité, le respect, l'esprit de groupe et d'équité sont autant de valeurs des démocraties occidentales, insufflées dans le sport, mais qui n'ont de sens que s'il y a un pouvoir judiciaire qui protège le tout. Les sanctions sont nécessaires pour protéger les "honnêtes". La lutte antidopage a précisément le rôle de protéger les sportifs loyaux des contrevenants. Le Code Mondial antidopage se fixe pour but de "protéger le *droit fondamental* des sportifs de participer à des activités sportives exemptes de dopage […]"[96].

Ce droit est conféré par l'interdiction du dopage. Or, nous l'avons vu, les athlètes se font justice eux-mêmes, témoignage d'une grande défiance à l'égard de la justice sportive, réputée incapable de mener efficacement la lutte. Ainsi, plus que violer la règle en se dopant, ils s'arrogent un autre droit : le droit de participer à une compétition avec dopage. La banalisation de la violation de la règle antidopage ressemble à une prise de pouvoir factuelle de la part des sportifs, parce que ces derniers estiment qu'ils ne font de tort à personne d'autre à part eux-mêmes (la liberté de disposer de soi comme on l'entend). C'est la notion du "crime sans victime" : puisque violer ce droit ne fait pas d'autres victimes que soi-même, bon nombre

[96] Code Mondial antidopage 2009, p. 11.

d'athlètes estiment que la décision de se doper leur revient de droit, et que la réglementation verse dans un paternalisme injustifié.

Néanmoins, le maintien de la lutte antidopage peu importe son efficacité, comme expression tangible de la justice sportive, s'explique beaucoup par la volonté de conférer une image de sport "juste". C'est-à-dire, un modèle de société où celui qui gagne est vraiment le plus méritant, qui a respecté les règles, les autres et soi-même. C'est cette image de société fantomatique que cherche à protéger le sport, au travers des normes, des règles, des contrôles et des sanctions.

Ce système admet qu'il y ait des inégalités de nature, un don de la génétique à certains et pas à d'autres. Bien plus, l'égalité des chances de départ ne cherche qu'à exalter les inégalités de nature, pourtant immérités. L'idée d'une nature distribuant ses faveurs de manière inéquitable et aléatoire est un présupposé du sport, qui ne soulève aucune indignation, aussi parce que, avoir une prédisposition ne suffit pas, faut-il encore l'exploiter, par l'entraînement, la discipline, l'intelligence (les aspects tactiques du sport), et une part de chance, d'incontrôlable. Citons l'exemple du skieur de fond finlandais Mäntyranta, qui a pratiqué dans les années 60-70 : son taux d'hématocrite était *naturellement* autour des 60% (alors que le taux normal est de 40%, et que les normes tolèrent une augmentation jusqu'à 50%). Cet avantage se traduisit par une meilleure endurance, et conséquemment par plusieurs titres olympiques. Puisque son avantage était naturel, il n'a pas été question de lui retirer les titres[97]. Pourtant, cet avantage était entièrement immérité; ceci vient contredire l'esprit méritocratique du sport.

On constate qu'il existe un courant de pensée très puissant en société veut que la "nature fait bien les choses"; on confère une prééminence au naturel sur les construits culturels. Ainsi, dans le sport, on admet ces inégalités, on les célèbre, tout est disposé afin de les rendre le plus visible possible.

Toutefois, que faut-il penser des autres inégalités, non-naturelles, et pourtant tolérées ? En effet, un sportif naissant dans un milieu aisé pourra s'offrir les meilleurs entraîneurs, les meilleurs machines d'entraînements et profiter des dernières avancées technologiques.

[97] Exemple tiré de la conférence du Professeur Alex Mauron, intitulée "Enhancement, neuroenhancement, dopage" du 29 avril 2010, à l'université de Genève. Le taux d'hématocrite naturellement élevé du fondeur finlandais a été découvert bien après ses titres, en 1993, soit plus de 30 ans après son premier titre olympique, aux JO de 1960.

De plus, lorsqu'on veut avoir une chance de s'imposer en ski, vaut mieux naître près des Alpes ou des Montagnes Rocheuses, afin de profiter de terrains d'entraînements les plus appropriées.

Toutes ces inégalités sont conférées par le milieu de l'homme, par sa filiation, par son lieu de naissance, en bref, toutes des aspects qui conditionnent un homme dans la société. Or, on a vu que, idéalement, l'esprit du sport se démarque de la société, en effaçant tout ce qui définit un individu au sein de la société, et en ne retenant que la performance qu'il produira; pas d'autre discriminante que la performance.

Il y a donc une difficulté à appliquer ce principe, provenant du fait que les acteurs du sport sont des hommes vivant en société, et que celle-ci, *volens nolens*, le conditionnent. Les athlètes ne partent donc pas d'une feuille blanche, il y a bel et bien leur nom dessus, ce même nom par lesquels on les reconnaît en société, qui est l'appellation par laquelle on les distingue et qui regroupe tout un lot de traits particuliers (le caractère, la filiation, le milieu social, le travail, son histoire, bref, tous ces repères sociaux qui permettent de distinguer les individus). Cela se ressentira immanquablement dans le sport, avec bonne conscience des autorités sportives, qui ne font rien pour contrer ces inégalités imméritées. Pourquoi décrier le dopage comme étant l'antithèse du mérite et donc de l'essence même du sport, et de l'autre, autoriser toutes sortes d'autres inégalités imméritées également ? Apparemment, tout ce qui ne rentre pas dans la sphère du décidable par l'homme n'est pas considéré comme un avantage à proscrire de la scène sportive : lieu de naissance, dons de la nature, milieu social, etc. Tout ce qui est de la sphère du non-décidable par l'homme, est considéré par le sport comme authentique, et à ce titre, à ne pas contraster. Il y a des avantages authentiquement immérités. On en déduit que l'authentique a plus de valeur que le mérite, que le sport est plus attaché à respecter la nature que l'égalité entre individus et de faire du mérite l'unique discriminante. Au final, le monde du sport se veut le paradigme de l'égalité des chances, une scène pour chacun pour se déterminer; pourtant, le sport se refuse à surmonter le concept d'authenticité. Ce faisant, elle célèbre en réalité le déterminisme de la nature, paradoxalement.

4. Les effets pervers de la lutte antidopage

Comme l'a démontré la section précédente, les motifs de la lutte antidopage sont sujets à de nombreuses objections. Au-delà de ces problèmes conceptuels, s'ajoutent toute une série d'effets collatéraux. Citons l'augmentation du dopage en société, les athlètes sanctionnées

alors qu'ils cherchaient à se soigner ou le monde souterrain qui s'est constitué autour du dopage, dans le sport.

Soigner sa santé, un droit… ou un risque ?

Le code mondial antidopage garantit aux athlètes leur droit inaliénable de se soigner. En effet, en obtenant un certificat médical des autorités agrégées par l'AMA, un athlète peut prendre des médicaments figurant dans la liste des substances interdites. Néanmoins, cette mesure a deux effets pervers : le nombre de certificats médicaux délivrés aux athlètes a explosé, soulevant quelques soupçons sur la bonne foi des sportifs. L'autre effet non voulu est que des athlètes réellement malades prennent un risque en se soignant, s'ils ne sont pas en possession d'un certificat médical. En effet, en l'absence de ce dernier, ils sont confrontés à un choix difficile : faut-il que je me soigne et prenne le risque de me faire prendre aux contrôles, faut-il que je renonce à la compétition, ou pire, dois-je prendre part à la compétition en étant malade, sans me soigner ?

Pour illustrer ce cas, citons l'affaire Laumann[98]. Cette avironneuse canadienne a été déchue, et avec elle tout son équipage, de la médaille d'or jeux panaméricains de 1995. Silken Laumann avait pris des comprimés pour lutter contre un rhume qu'elle avait attrapé quelques jours avant la compétition. Ces comprimés lui avaient été recommandés par le médecin de l'équipe. Les contrôles antidopage la disqualifieront, alors qu'elle avait respecté la posologie prescrite en vue d'un usage thérapeutique. En effet, la plupart des produits listés comme interdits sont en réalité des médicaments. Administrés sur des sujets sains, ils augmentent les capacités naturelles. Le détournement de produits thérapeutiques à des fins ergogéniques est la pratique dopante la plus courante.

Ainsi, en considérant les démarches requises pour obtenir un certificat médical et qu'une maladie survenant à quelques jours de la compétition met l'athlète dans une situation embarrassante (dois-je prendre le risque de me soigner, sans avoir la garantie d'avoir le certificat à temps ?), l'athlète perd partiellement l'usufruit de son droit de se soigner.

[98] Cas cité dans l'article de Doré, Jean-François, "Le géant aux pieds d'argile : de la fragilité des arguments éthiques de la réglementation antidopage" in *Ethique Publique*, op. cit., p. 145

L'alibi des perdants

Le climat de suspicion général, la conviction que tous les autres se dopent et que les contrôles soient inefficaces tendent à fournir une excuse toute faite pour les perdants : "avec l'avènement du sport comme phénomène social du XXe siècle, le dopage devient aussi bien un moyen de triompher qu'une excuse à ses propres échecs. Le dopé, c'est toujours l'autre évidemment…"[99]

Bien sûr, cette affirmation peut être de bonne foi. Elle peut aussi servir à masquer une contre-performance, en sous-entendant que, à armes égales, on aurait gagné. On se décharge de ses responsabilités, en surresponsabilisant l'"autre".

Non seulement on se clame "propre"[100], on estime qu'on a été volé d'une victoire par un athlète dopé, mais en plus, il y a une remise en cause des contrôles antidopage, jugés inopérants. Les accusations entre sportifs augmentent le climat de suspicion, et renforcent la poursuite d'intérêt purement individuels, faisant des "coups bas" en coulisses une pratique courante. Cela n'a plus rien à voir avec l'image d'un sport promouvant l'esprit de camaraderie et la loyauté entre adversaires.

"Parier" sur l'inefficacité du contrôle antidopage

Outre la prise de produits ergogéniques, le dopage signifie également l'ingestion de substances masquantes. L'un comme l'autre sont indécelables…surtout lorsqu'ils ne sont pas encore connus des contrôleurs : il n'est pas possible de créer une parade à un mal, avant que ce mal existe ou vienne à notre connaissance. Le dopage a de fait une longueur d'avance sur la lutte, par définition; celle-ci s'adapte, court sans fin après les fauteurs, dans un alignement perpétuel. La proportion écrasante de tests négatifs est plus à imputer aux progrès des "tricheurs", qu'à l'honnêteté des sportifs.

Ainsi, forts de cette conviction, les sportifs misent sur le fait qu'ils ne seront pas pris. De plus, dans l'économie de cette prise de risque, il y a les enjeux énormes, conséquence du sport-spectacle. Le dopage est perçu comme un investissement, capable d'augmenter exponentiellement les gains. "L'observation perspicace de Max Weber, qui consiste à dire que l'on obéit à la règle quand l'intérêt d'y obéir l'emporte sur l'intérêt de lui désobéir, permet de

[99] De Mondenard, Jean-Pierre, *op. cit*., p. 14

[100] Philippe Bassons, ancien coureur professionnel de 1996 à 2000, fut écarté du peloton car militant activement pour la lutte antidopage. Il fut surnommé non sans ironie le "M. Propre" du cyclisme.

comprendre pourquoi le jeu avec la règle fait partie du jeu et pourquoi les infractions à la règle, le dopage ou le professionnalisme notamment, se banalisent lorsque les intérêts dans le sport de haut niveau se diversifient."[101] Les enjeux économiques, ou la promotion sociale constituent des intérêts d'une autre nature que d'être vertueux, car ayant respecté la règle. Ainsi, lorsqu'il s'agit de décider de respecter la règle ou pas, les intérêts économiques prennent souvent le dessus, surtout lorsque le risque de se faire prendre est faible. Sous ces prémisses – énormes enjeux et faible risque de se faire prendre – le dopage apparaît inévitable. Le "pari" est somme tout peu risqué. Dans le registre de la tricherie "calculée", citons la main volontaire de l'attaquant de l'équipe de France de football, Thierry Henry, qui a qualifié son équipe pour la coupe du monde 2010, en s'aidant de sa main : "parce que la logique externe du foot business, basée sur la maximalisation du profit financier, l'y encourageait. Ce deuxième point conduit à penser qu'Henry n'est pas un simple sportif. C'est une authentique machine à produire du cash, Formé pour cela, il a engrammé le coût/bénéfice pour tirer le meilleur profit d'une situation donnée."[102] La structure même du sport-spectacle amène à la décision de se doper ou de tricher.

L'isolement de l'athlète

Face à l'acharnement médiatique, les peines sportive sévères (interdiction de participer aux compétitions), voire la prison si l'on est surpris avec des substances dopantes (ce qui s'apparente à du trafic, très sévèrement punis par les lois françaises récentes), l'athlète dopé est très souvent seul. Il est pointé du doigt, il est très difficile pour lui d'avouer s'être dopé. On préfère se murer en rejetant les accusations, en niant fermement.

La loi du silence prévaut largement. Tout le monde "sait", mais personne ne dit rien. Les intérêts dans le milieu convergent, ou parfois sont structurés dans un complexe réseau d'interdépendance : on souhaite maintenir le système en place, en se taisant. D'ailleurs, les gens du milieu qui dénoncent le système, en faisant des révélations sur le dopage, sont

[101] Waser, Anne-Marie, "De la règle du jeu au jeu avec la règle", in Siri, *Françoise, la fièvre du dopage*, op. cit., p. 193

[102] Loret, Alain, et, Dugas, Eric, *Henry, quand l'enjeu surpasse le jeu*, Le Monde.fr 11.06.10

souvent rabroués et conspués[103], et finalement mis à l'écart. Ainsi, la collusion des intérêts, assortis de menaces, rendent tabou le dopage.

Il est dès lors difficile pour les athlètes de se confesser; la stratégie de prévention peut difficilement se déployer dans de pareilles conditions. Il faudrait, pour ceci sortir du "modèle de l'accusation", selon Françoise Siri. La législation a évolué dans ce sens, de 1965 à nos jours, l'athlète passant de criminel à victime. Toutefois, cela n'a pas éradiqué le problème du dopage. On peut à nouveau pointer le doigt en direction des trop enjeux commerciaux du sport, et de l'exacerbation de la concurrence lui étant attachée, pour constater que faire marche arrière est désormais difficile.

Lorsque la lutte devient publicité

En 1988, aux Jeux Olympiques de Séoul, le sprinteur canadien Ben Johnson remporte le 100m, en établissant un nouveau record mondial. La joie sera de courte durée pour le Canadien, car le test antidopage révélera des traces de stéroïdes anabolisants.

Cette affaire fera le tour du monde, dans un immense battage médiatique, le 100 mètres étant l'une des disciplines les plus suivies des Jeux Olympiques.

Toutefois, cette affaire aura un effet contraire à l'esprit de la lutte, en société : les ventes de stéroïdes anabolisants explosent[104], notamment dans les milieux du culturisme. En effet, le message que beaucoup auront retenu, dans cette affaire, est que les stéroïdes anabolisants, "ça fonctionne". Ainsi, la lutte antidopage, en voulant promouvoir les valeurs d'effort et d'exemplarité du sport, a en réalité révélé les noms des substances "qui fonctionnent" au public.

D'ailleurs, Maurice Herzog, à l'origine de la loi française de 1965, souhaitait que les listes de substances interdites ne soient consultables que par les médecins et les professionnels de la santé. Il ne fallait pas que les athlètes y ait accès, ce serait amener à leur connaissance le nom des substances qui "marchent".

Aujourd'hui, les listes sont facilement consultables pour les sportifs, dans un but informatif et de responsabilisation des athlètes; ces derniers ne pourront pas invoquer l'ignorance. De toutes les manières, l'intention de se doper n'est plus prise en compte : la

[103] Citons l'ex-entraîneur de l'AS Rome, Zednek Zeman, qui avait déclaré, en 1998, que "le football italien doit sortir des pharmacies", alors que le *calcio* était en pleine tourmente après les révélations de dopage à la Juventus FC. Cette accusation de Zeman fut très mal accueillie par ses pairs, qui l'accusèrent de calomnie.

[104] Cette affaire est tirée de Siri, Françoise, *Dopés, victimes ou coupables ?*, op. cit., p. 49

présence d'une substance interdite dans les urines ou dans le sang suffit à déclencher la sanction. Retenons toutefois que la lutte antidopage ne transmet pas les messages voulus en société : en combattant si intensément contre le dopage, en occupant systématiquement un espace à l'occasion de chaque événement sportif d'ampleur, l'AMA et autres instances luttant contre le dopage font en réalité une fantastique publicité à celui-ci : s'il était inefficace ou pas en mesure de modifier le résultat sportif, gageons qu'il ne serait pas si combattu. C'est ce message que retiendront beaucoup. Est-ce la faute à la méthode de la lutte, ou doit-on imputer ceci à la société, interprétant mal les motifs de la lutte ? Est-ce que le contexte sociétal amène les individus à poursuivre la performance coûte que coûte ?

5. Faut-il repenser la règle ?

Le sport est un construit culturel, délimité et régulé par des règles; ces dernières sont une production de l'homme. Les sections précédentes ont mis en évidence les problèmes liés aux motifs de la lutte antidopage, et aux effets collatéraux de celle-ci. On peut dès lors s'interroger sur le bienfondé de la règle qui interdit le dopage. Sur quoi se base-t-elle essentiellement ? Quels sont les critères selon lesquels les listes de produits sont dressées ou que certaines techniques sont interdites ?

Les critères d'interdiction de produits

Le Code Mondial antidopage décrit, aux points 4.3.1.1 à 4.3.1.3[105], les critères qui mènent à l'exclusion d'une substance. Le point 4.3.1.1 concerne l'amélioration des performances au travers une substance; le point 4.3.1.2 s'occupe des dangers pour la santé des athlètes d'une substance et le point 4.3.1.3 détermine qu'un produit contraire à l'esprit sportif peut être interdit. Pour être interdit, une substance ou une méthode doit répondre à deux des trois critères pour être placée sur liste noire.

D'après ces critères, on remarque que, formellement, les produits pour favoriser la récupération seraient autorisables : ils n'augmentent pas directement la performance, ils ne présentent pas de dangers pour la santé des athlètes. Quant au dernier point, le 4.3.1.3, il est

[105] Code Mondial antidopage 2009, p. 32-33.

le plus sujet à interprétation : l'AMA peut déterminer qu'un produit ou une méthode est contraire à l'esprit sportif… tel qu'édicté par l'AMA[106]. Comment déterminer si un produit est contraire au courage ou à l'esprit d'équipe, à la solidarité, au divertissement ou à la joie ? Ce critère, volontairement très vague pour permettre une interprétation que seule l'AMA fera, permet d'atteindre aisément les deux critères nécessaires pour interdire une substance ou une méthode. Toutefois, quand bien même il contreviendrait à l'esprit du sport, cela ne ferait qu'un seul critère "violé" sur trois, alors que deux sont nécessaires pour mettre au ban un produit ou une méthode.

En bref, ces critères témoignent de la volonté de garantir l'équité des chances aux sportifs, de protéger leur santé et de maintenir intègre l'"éthique sportive", de la part de l'AMA. Ce sont les trois chevaux de bataille pour légitimer la lutte antidopage. Les sections précédentes ont déjà montré qu'elles pouvaient être remises en cause (les inégalités de nature, la liberté de disposer de sa propre santé, et que l'esprit du sport est un concept flou et malléable).

Le dopage est définit par le Code Mondial antidopage "comme une ou plusieurs violations des règles antidopage énoncées aux articles 2.1 à 2.8 du Code."[107]Ces articles expliquent que la *présence* de traces de substances dopantes ou de leurs métabolites constitue une infraction, tout comme la tentative de recourir à une substance ou méthode interdite, le refus de se soumettre à un test antidopage en compétition et en-dehors de celles-ci, une falsification ou tentative de falsification des tests antidopage, la possession de substances interdites, le trafic de produits sur listes noire, et enfin, l'administration de substances et méthodes interdites à un athlète en compétition. Ainsi se définit aujourd'hui le dopage pour l'AMA. La liste de produits et de méthodes interdites est au centre de la définition, une définition par extension, énumérative, qui ne fait que s'ajourner au gré des découvertes. Ainsi, tout ce qui n'est pas interdit, est autorisé… jusqu'à preuve du contraire. Selon cette définition, on peut prendre toutes sortes de produits "non-interdits", sans que cela soit considéré du dopage. Pourtant, la définition d'Uriage-les-Bains, qui inspirera les textes de lois de l'époque en France, introduit une notion fondamentale : l'artificialité. En effet, il est question "d'accroissement artificiel" de la performance. On cherche à défendre le "naturel", face à l'artificiel.

[106] Se référer à la page 14 du Code Mondial antidopage, édition 2009.

[107] Code Mondial antidopage, 2009, p. 18

Le dualisme naturel-artificiel

Les définitions intentionnelles du dopage intègrent le plus souvent la notion d'artificialité. On se réfère l'ingestion de produits, créés par l'homme, qui ne se retrouvent pas dans son corps naturellement. Dans ce cas, l'artificialité renvoie au champ sémantique du modifié, du manipulé, du "faux", dans une sorte de tricherie envers la nature. En effet, on confère au naturel, à tout ce qui n'a pas été décidé par l'homme, un caractère de "vérité éternelle", d'authentique, dans l'idée que la nature fait bien les choses, la nature serait cette entité objective au-dessus des intérêts des hommes.

Le naturel est associé au "mieux", au "vrai", au "réel"; la nature aurait une valeur normative[108]. Les inégalités conférées par la nature sont exaltées; les règles tendent à supprimer tout ce qui "accidentel", du domaine de la contingence humaine, de l'intervention humaine, afin de célébrer le champion "naturel". "Le corps naturel est le principe à partir duquel s'organise la règle du jeu qui exige que tout le monde soit en situation d'égalité "naturelle". "L'amélioration artificielle des performances" met en cause la visibilité des inégalités dont on ne sait plus si elles sont justes. Or, en sport inégalités et justice vont toujours de pair puisque seuls sont justes les résultats qui sont le produit des capacités mises en œuvres naturellement par l'individu."[109] Le sport, grâce à ses règles, élague le maximum d'accidents afin de mettre en lumière les inégalités "justes", celles de la nature. La nature agit "justement" car de manière impartiale. Le système du sport cherche à exalter les injustices de nature; le dopage viendrait masquer les "vraies" valeurs des sportifs, par l'intervention "trompeuse" – par rapport au à "la véracité" de la nature – de l'homme. Le dopage est non seulement associé à une falsification de l'épreuve mais aussi à une falsification de l'homme par la manipulation de son corps biologique[110]. On oppose le champion "naturel", au champion créé de toutes pièces, un Frankenstein de la performance. Il devient dès lors difficile de s'identifier à ce champion, car la base "naturelle", l'essence humaine, le "point commun" entre les hommes, apparaît altéré. D'ailleurs, le sportif dopé lui-même peine à identifier ce corps transformé comme étant le sien ou ne correspondant plus à "l'image du corps" intime. Cette aliénation peut également être le fruit de la dépendance aux produits dopants; on perd la maîtrise de soi-même, on n'est plus soi-même. Paradoxal, car, comme

[108] Mauron, Alex, "enhancement, neuroenhancement, dopage", conférence du 29 avril 2010, tenue à l'Université de Genève.

[109] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 293

[110] Marcellini, Anne; De Léséleuc, Eric; Ferez, Sylvain; Lê-Germain, Elisabeth, *op. cit*., p. 43.

précédemment évoqué, la recherche de la performance, le dépassement de soi sont poursuivis précisément dans un but de s'accomplir, de s'épanouir et d'être l'unique maître de soi-même.

L'opposition "naturel-artificiel", au lieu de définir clairement le dopage, soulève plus de questions qu'elle n'en résout. En effet, où se situe la limite entre le naturel et l'artificiel ? "Que serait une activité naturelle puisque la société nous transforme dès le berceau ?"[111] En effet, la culture et l'intervention humaine sont partout, en remontant jusqu'à la cuisson de la viande crue, premier pas d'une différenciation de l'animal, premier refus de prendre la nature en tant que telle. La norme du "naturel" est mouvante. Cette objection rend compte de la fragilité de l'argument "naturel", opposé à l'artificiel. Certes, peut-être faut-il rapporter l'artificiel à la seule sphère du sport, qui nous intéresse ici. Comme le relève justement Isabelle Queval "Dans cette opposition entre "naturel et artificiel, l'argument contre le dopage au titre d'artificialisation de la performance choisit une source donc une source déjà tarie. Car l'opposition entre un sport dit "naturel" et un sport "artificiel" s'efface immédiatement dès lors qu'on considère que la notion même de technique brouille les éléments de cette différenciation, amenant à penser le sport précisément comme le laboratoire d'une évolution technique aux paramètres multiples, et pas seulement limitée au plan matériel. Aussi, la stigmatisation d'un sport dopé comme sport artificiel, sur l'argument de l'égalité sportive bafouée, cesse-t-elle d'être pertinente, dès lors qu'on considère dans le sport, et a fortiori dans le sport moderne, "tout" relève de l'artifice."[112]

On peut en effet penser aux chaussures de course, moulées sur les pieds des coureurs. Même une salle d'entraînement, avec tout le matériel spécifique, relève de la technique, et donc de l'artifice. Un stade, une piste d'athlétisme, n'ont rien de naturel. Le concept peut s'étendre à la diététique, à la préparation biologique, aux différentes études sur la nutrition, qui s'ajoutent au monde des savoirs humains, des *technè*, en opposition à ce qui est "naturel". Ainsi, on remarque que le monde du sport est un monde ultra-technicisé. Le sport compétitif est un environnement vivant de la recherche de la performance, du dépassement de celle-ci, qui fait du progrès sa source de jouvence. Le sport vit d'un éternel renouvellement des performances, les records appellent d'autres records, dans une dialectique du dépassement. Le culte du progrès rend éphémères les records, la limite établie aujourd'hui, en qualité de référence, sera dépassée.

---

[111] Siri, Françoise, "Tricheur ou malade ?", in Siri, Françoise, *la fièvre de la performance*, op. cit., p. 32

[112] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 288

Or, le progrès est fait de technique, par définition, "contre-nature" : on améliore l'entraînement, la préparation physique et mentale, la diététique, les matériaux. Le sport doit-il renoncer au progrès, à la recherche de nouveaux records, à son essence même, afin d'être conforme à cet idéal de naturel ?

D'ailleurs, comment expliquer que le dérailleur en vélo fut d'abord interdit, et qu'aujourd'hui, il est un instrument généralisé, ne soulevant pas la moindre indignation ? Inversement, citons le cas des combinaisons tout-polyuréthane, utilisées dans les épreuves de natation. Celles-ci consentent un meilleur hydrodynamisme, l'eau "glisse" mieux le long du corps. Depuis le premier janvier 2010, elles sont interdites; selon la fédération internationale de natation (FINA), elles "dénaturaient" trop la performance de l'athlète, car la marge de progrès qu'elles consentaient était trop importante. Lorsqu'une marge de progression offerte par une innovation technique est trop importante, elle verse dans l'artificiel. En effet, pour qu'une progression ait l'air "naturelle", elle doit apparaître comme une évolution très progressive. Pour revenir aux combinaisons tout polyuréthane, aux championnats mondiaux de natation de Rome en 2009, où elles étaient légion parmi les nageurs, pas moins de 43 records mondiaux ont été battus.

Toutefois, si tous les athlètes peuvent accéder à ces combinaisons, le principe d'égalité des chances n'est pas bafoué; il en va ainsi de toutes les autres avancées technologiques : on ne les considère pas antisportives, dès lors qu'elles sont facilement trouvables et qui ne se rendent pas exclusives par un coût prohibitif. Tout porte à croire que les combinaisons tout-polyuréthane remplissaient ces deux conditions; on invoque plutôt une trop grande "artificialité" de la performance, pour justifier l'interdiction. En effet, on a eu l'impression qu'un trop grand pourcentage de la performance finale leur était attribuable, diminuant la part de l'athlète. Reste à déterminer quel est ce pourcentage, comment on le décide, où se situe la limite de la performance "acceptablement" améliorée, sans que le saut en performance apparaisse démesuré, rompant la progression "naturelle" des prestations.

La culture de la performance, et donc du progrès, rentre en collision frontale avec la volonté de préserver un sport "naturel". D'ailleurs, on l'a vu, l'argument de la nature est utilisé à des fins normatives. Le naturel renvoie à l'idée d'inscrit dans les gènes, de pureté[113], de sain,

[113]Dans la vie quotidienne, on peut le constater par l'émergence des produits dit "biologiques", en contraste avec les organismes génétiquement modifiés (OGM). En effet, ces derniers inspirent plus de méfiance, car manipulés par l'homme, tandis que les premiers renvoient à la pureté, au respect de "mère nature"; on les fait passer pour plus "sains".

d'authentique, de mérité et de "nature qui fait bien les choses", en renvoyant à une volonté supra-humaine, impartiale, objective voire divine, et au final, à une vérité présente de toute éternité. Il s'agit d'une autorité déontique conférée à la nature. Or, les nombreuses maladies présentes dans la nature suffisent à ébranler l'idée que la nature n'est porteuse que de bienfaits. De plus, selon Kant, la liberté humaine s'oppose à la nature : l'homme, à mesure qu'il combattait le déterminisme de la nature, faisait régner sa volonté. La liberté humaine est refus de la nature. Ainsi, la maladie était combattue par la médecine; le fait que les hommes n'aient pas d'ailes a été compensé par l'invention des avions. Et ainsi de suite. L'homme n'acceptait plus les limites imposées par la nature, il a fait valoir la liberté de se déterminer. Le progrès apparaît comme une manière d'augmenter la liberté humaine. "L'homme échappe ainsi à son ancrage définitif dans la nature. Il y échappe par sa liberté, ses inventions, ses techniques, ses apprentissages. Chacun de ses gestes, même le plus simple révèle un apprentissage qui lui-même témoigne d'une culture, d'un acquis social, d'une insertion dans le social qui est le propre de l'humain."[114]

Le sport se réclame donc du naturel pour renvoyer au concept de "sport bon pour la santé", entre autres. Néanmoins, nous l'avons vu, le sport de haut niveau est dommageable à la santé, à cause des rythmes inhumains qu'il impose. De plus, comme précédemment évoqué, l'opposition "naturel-artificiel" montre très vite ses limites, en ce sens que le sport est artificiel, tout comme toute activité humaine relève de l'artifice, au sens strict du terme.

Dès lors, quel autre critère conduit à autoriser certaines techniques, et pas d'autres ? Notamment, pourquoi autoriser la préparation biologique, les produits nutriceutiques, la surmédicalisation de médicaments autorisés[115] et de l'autre coté interdire le rééquilibrage hormonal ? Pourtant, ce dernier, au niveau des intentions[116], se veut une manière de rétablir l'état "naturel" du corps de l'athlète, après une compétition. Il s'agirait, en d'autres termes, de

[114] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 298

[115] "En effet, un produit ou une classe pharmaceutique de produits qui n'est pas inscrit sur une liste n'est par définition, pas interdit. Donc, selon un raccourci hasardeux, il est autorisé. C'est ainsi que certains sportifs recourent à des médicaments détournés de leurs indications thérapeutiques dans un but dopant et à des doses largement excessives. Comme la fluoxétine ou la tacrine." Laure, Patrick, *Dopage et société*, Ellipses, Paris, 2000, p. 24 Non seulement cette interprétation du règlement remet en cause le critère d'"artificialité" de la lutte antidopage, mais de plus, elle peut être dangereuse pour la santé du sportif. Si l'on croit l'alchimiste et médecin suisse du XVIe siècle Paracelse, "toutes les substances sont des poisons, seule la dose en fait qu'elles ne sont pas toxiques." (Cité de De Mondenard, Jean-Paul, *op. cit.*, p. 31)

[116] "Ne doit pas être considéré comme doping tout ce qui, pendant l'entraînement, n'a pour but que de rétablir l'équilibre" Paul Chailley-Bert, cité par Laure, Patrick, *Dopage et société*, Ellipses, Paris, 2000, p. 348

favoriser la récupération, en compensant les pertes occasionnées par un effort intense. Le rééquilibrage s'inscrirait dans une optique de préservation de la santé, en aidant l'athlète à récupérer des traumatismes causés par les calendriers très chargés, et éviter les accumulations conduisant à une aggravation de l'état de santé. "[…] certains praticiens recommandent, au nom de l'éthique, la compensation hormonal de ces déficits afin d'en prévenir les conséquences potentielles. Ils proposent ainsi d'administrer des doses variables de testostérone, progestérone et autre cortisol."[117]

Or, il est interdit au motif que la récupération des athlètes doit être naturelle, et qu'on ne peut pas connaître les effets à long terme d'une telle pratique.

Le cas de l'autotransfusion sanguine

Le paradoxe des critères de la lutte antidopage peut être illustré par le cas de l'autotransfusion sanguine.

Cette pratique consiste à enrichir son propre sang de globules rouges par l'entraînement en altitude ou en chambre hypoxique, dans un premier temps. Puis, on l'extrait de son corps, on le conserve en lieu froid afin de se le réinjecter à la veille d'une compétition. Cette méthode est interdite car elle "est inscrite dans une logique de tricherie car directement associée à une prise de produits qui suppose une organisation à long terme considérée comme un "calcul", une "magouille". C'est une conduite dopante dans la mesure où elle dénote l'attitude de celui qui recherche d'autres moyens que l'entraînement au sens classique pour arriver à ses fins. C'est donc en premier lieu en regard de la démarche du sujet que se construit le jugement éthique."[118] Cette technique serait interdite car elle dénote d'une démarche calculée sur le long terme; toutefois, les entrainements des athlètes de haut niveau sont eux-mêmes calculés, minutés, et font l'objet d'une programmation détaillée sur le long terme, et non sont pas perçus comme de la tricherie.

De l'autre coté, l'entraînement en altitude ou à l'intérieur de caissons hypobares (ou hypoxiques) sont capables de recréer les conditions de basse pression atmosphérique, propre à l'altitude. Il s'agit de favoriser la création de globules rouges dans le sang.

[117] *Idem*, p. 348

[118] Marcellini, Anne; De Léséleuc, Eric; Ferez, Sylvain; Lê-Germain, Elisabeth, *op. cit*., p. 43.

Tout d'abord, il est difficile d'attribuer un caractère "naturel" à la chambre hypoxique. De plus, est-on certain que – au nom de l'égalité des chances – tous les athlètes du monde entier y ont accès ?

L'autotransfusion sanguine et l'entraînement en caisson hypobare ont tous deux la même finalité, tous deux sont des méthodes artificielles, et pourtant seule la première est interdite. De plus, à bien y réfléchir, dans le cas de l'autotransfusion sanguine, on ne fait "que" réinjecter son propre sang. Il n'est pas question de s'injecter le sang d'un autre athlète, comme si l'on cherchait à "s'approprier" sa force, ses vertus naturelles, son mérite. D'ailleurs, ce sang a été enrichi en globules rouges grâce à l'entraînement, aux efforts de l'athlète. En bref, le mérite de l'athlète, son implication n'est nullement diminuée par cette méthode.

Toutefois, cette technique nécessite l'intervention d'une autre technique, celle de l'injection par voie cutanée. Comme précédemment évoqué, la seringue porte son lot de significations liées à la maladie et à la conduite addictive. De plus, cet instrument évoque l'ingérence de la médecine dans le sport et traduit par des froids calculs pour arriver à la victoire, venant rompre l'authenticité autoproclamée du sport.

Ces objections, relevant plus du caractère symbolique, peinent à masquer le problème de fond : l'autotransfusion sanguine est un procédé qui, dans sa mise en œuvre, ne requiert pas moins d'efforts qu'un entraînement en chambre hypoxique, et pourtant, elle est interdite. L'inconsistance, résidant dans l'interdiction de l'un et pas de l'autre (ou encore l'autorisation manquante pour les deux techniques) ne met qu'en pleine lumière les balbutiements des critères d'exclusion, qui tournent principalement autour du mérite.

La pénible harmonisation des listes de produits interdits

Si la définition du dopage était claire et incontestable, les listes de produits interdits devraient être identiques parmi les différentes fédérations sportives. Or, ce n'est guère le cas. Citons l'exemple extrême de la National Basketball Association (NBA), où les deux seuls produits interdits sont la cocaïne et l'héroïne[119]. Certes, l'avènement de l'AMA, avec le concours du CIO, a permis d'uniformiser quelques peu les listes de produits interdits, mais il a fallu les imposer. Il ne s'agit guère d'une uniformisation "spontanée", la définition prête à interprétation.

[119] Laure, Patrick, Dopage et société, *op. cit*., p. 24

A quoi peut-on imputer ces différences dans l'interprétation, qui créent de telles disparités parmi les listes ? Je pense notamment aux construits culturels autour des notions de naturel et d'artificialité de la performance, et également autour de la sensibilité de la liberté de disposer de son corps et de se réaliser. Ainsi, il y aurait une part d'interprétation dans la définition du dopage, liée au contexte culturel dans lequel elle est lue. Il y a plusieurs "naturels" possibles, ses bornes sont mouvantes. Dès lors, harmoniser les listes reviendrait à harmoniser les construits culturels autour de la notion d'augmentation artificielle de la performance. Pour que les compétitions internationales soient possibles et pas que chacun arrive avec sa propre liste, l'établissement des listes est remis à l'AMA et le CIO, organisation supranationales, mais pour les compétitions nationales, chaque pays retrouve sa souveraineté. Ainsi, les deux listes cohabitent en renforçant le problème de fond, à savoir la délimitation entre le naturel et l'artificiel.

Le dopage est-il inévitable ?

L'inconsistance des motifs de la lutte, les enjeux énormes du sport ainsi que la conviction de l'inefficacité des contrôles sont autant de raisons qui poussent à croire que le dopage est inévitable. D'ailleurs, selon Breivik[120], qui a appliqué la théorie des jeux au monde du sport, il en résulte que le dopage est inéluctable. La théorie des jeux rationnalise le choix des individus "évoluant en un univers incertain en fondant leur prise de décision sur un calcul de probabilités. Appliquant cette théorie au dopage, Breivik fait les hypothèses suivantes :

- Le sportif a le choix entre se doper et ne pas se doper;
- Le dopage est efficace, ou au moins, le sportif l'imagine;
- Le sportif agit rationnellement pour atteindre son objectif.

Il démontre ensuite, à l'aide de la théorie des jeux, que les préférences et les stratégies utilisées par les athlètes, quelle que soit leur éthique, conduisent immanquablement au dopage dans la plupart des cas."[121] On peut toutefois objecter à ce modèle qu'il est, contrairement à ce qu'affirme Patrick Laure, soumis au type d'éthique de l'athlète et de la définition de "l'objectif". Si l'on se place sous une perspective conséquentialiste ou minimaliste, il est très probable que l'athlète choisira de se doper. Si on se place sous une éthique des vertus, rien n'est moins sûr : "l'objectif" de l'athlète n'est pas nécessairement la victoire; il peut être

[120] *Idem,* p. 53

[121] *Ibidem*, p. 53

l'atteinte d'un objectif personnel ("faire mieux que la dernière fois"). De plus, dans une éthique des vertus, la méthode n'est pas assujettie au résultat final. L'aspect vertueux provient beaucoup de la méthode, du mérite. Or, sous cette prémisse, il n'est pas inéluctable que l'athlète se dope, même selon la théorie des jeux.

Cette démonstration, purement formelle de Reivik, est appuyée par l'assertion de Max Weber, selon laquelle un homme obéit à une règle lorsque l'intérêt de lui obéir dépasse l'intérêt de lui désobéir. "Appliqué au football professionnel, il décrit une situation dans laquelle deux joueurs qui auraient pourtant à jouer honnêtement ne le font pas car les incitations à tricher sont si fortes qu'un joueur rationnel, confronté à une situation où tricher serait déterminant pour la victoire, choisirait de le faire systématiquement. La seule question qui vaille est donc la suivante : dans le sport professionnel peut-on ne pas tricher au risque de perdre ?"[122] Existe-t-il néanmoins d'autres issues?

Par exemple, au lieu de s'en remettre à l'éthique sportive, chancelante et qui a peu prise sur les sportifs, on pourrait s'appuyer sur l'éthique médicale.

L'éthique médicale

L'éthique médicale se fonde principalement sur le serment d'Hippocrate, qui prescrit au médecin de tout mettre en œuvre pour rétablir la santé de son patient, de ne rien faire qui puisse endommager la santé, et de respecter la volonté de ses patients[123].

Ainsi, en partant du présupposé que le dopage est nocif pour la santé, le médecin devrait, au nom de la préservation de la santé de son patient, lui refuser la prescription de produits dopants. Des médecins, on attend qu'ils s'occupent exclusivement de la santé de leurs patients et non de l'éthique sportive; est-ce que toutefois, leur position paternaliste est justifiée face aux athlètes ? Ces derniers ne peuvent-ils pas faire valoir une éthique démiurgique ?

Comme précédemment évoqué, les médecins ne peuvent s'opposer catégoriquement à la volonté de leurs patients. Ils ont toutefois le devoir d'informer les athlètes demandeurs des risques encourus par une prise médicamenteuse hors usage thérapeutique. Les athlètes doivent être mis en condition de prendre une décision éclairée, mais l'éthique médicale ne peut pas encourager au dopage. En effet, en présupposant que le dopage est nocif pour la santé, le

[122] Loret, Alain, et, Dugas, Eric, *Henry, quand l'enjeu surpasse l'enjeu*, Le Monde.fr, 11.06.2010

[123] Le serment d'Hippocrate évoque également ce qui est appelé de nos jours le "secret médical". L'Ordre français des médecins a mis à jour ce serment, en ôtant l'avortement des pratiques proscrites par Hippocrate.

dopage s'assimile à un tort auto-infligé par l'athlète. La médecine ne peut assister cette décision; elle doit même s'y opposer, aller contre le consentement de l'athlète. En effet, ce dernier peut invoquer son droit à l'autodétermination, en s'appuyant sur une éthique minimaliste, où le consentement suffit à justifier moralement une décision quelconque, y compris celle de se ruiner la santé, en invoquant qu'il n'existe pas de torts "objectifs" et que la notion de "tort" est subjective; ils ne sont qu'un tort uniquement du point de vue de l'individu. Or, le médecin, s'il se tient au code éthique de sa profession, admet qu'il existe des torts auto-infligés "objectifs", qui vont au-delà de la simple évaluation individuelle. Nous avons déjà cité à titre d'exemple le cas des patients qui ont demandé à se faire amputer des jambes; le dopage – s'il est prouvé qu'il est dangereux pour la santé – rentre dans la catégorie des actes que le médecin ne peut cautionner.

Même dans l'éventualité d'une libéralisation du dopage, l'éthique médicale ne cautionnerait pas : "En clair, une prévention tertiaire n'est pas souhaitable si elle fait du médecin un artisan de l'acceptation de contraintes inhumaines qu'il aurait pour tâche de rendre supportables grâce à un traitement approprié. Pour le Comité consultatif national d'éthique, il faut lever ces contraintes que la pratique sportive intensive fait porter sur les individus au lieu de mettre en œuvre les moyens de les endurer."[124] Le médecin ne peut pas être le complice du sport-spectacle, qui fait du corps de l'athlète un des rouages d'une immense machinerie conçue pour générer de l'argent, sa déontologie ne lui consent guère de participer à une destruction de la santé. Sous cet aspect, il est possible d'accuser l'éthique médicale de paternalisme, à cause de l'admission de l'existence de dommages auto-infligés objectifs, qui sont indépassables. Or, il n'est pas certain qu'une éthique démiurgique soit opposée à l'admission de torts auto-infligés objectifs. Cela nécessiterait une rationalisation des torts, par exemple, ou d'autres vecteurs amenant l'individu démiurge de lui-même à considérer certaines interventions comme causant des torts objectifs, et n'étant pas désirables. En d'autres termes, il s'agirait de rendre l'individu aussi compétent que possible, capable d'exprimer des choix mûris par la raison.

Si l'on revient à la problématique sportive, l'éthique médicale prônerait plutôt une réduction des charges de travail pour les athlètes, avec des calendriers plus légers, et une réduction des enjeux économiques.

[124] Liotard, Philippe, "Dopage : prévention, répression et enjeux éthiques; Entretien avec Albane Andrieu", in *Ethique publique, op. cit.*, p. 85

L'éthique médicale, à défaut de pouvoir endiguer le phénomène du sport-spectacle, irait dans le sens d'une plus grande prévention. Bien sûr, le médecin a le devoir d'informer, voire de dissuader, voire d'empêcher l'athlète de se doper. Cela ne suffit pas, toutefois : la prévention doit commencer très tôt, avec un encadrement dès les premiers pas dans le sport. Une éducation qui sensibiliserait les futurs athlètes à refuser d'eux-mêmes le recours au dopage.

Supprimer la tricherie en supprimant la règle

La lutte antidopage, ainsi qu'elle est menée aujourd'hui, semble créer autant de problèmes qu'elle en résout. L'interdit entraîne un repli sur lui-même du monde du sport, rendant inefficiente la prévention, alors qu'elle se veut la figure de proue de la lutte de demain.

De plus, la conviction générale que les contrôles sont inefficaces pousse à se doper. Le système est ainsi fait qu'il favorise ceux qui seront les plus habiles à contourner les contrôles : c'est-à-dire en utilisant des produits indétectables, des produits masquants eux-mêmes indétectables, ou des substances ou méthodes pas encore connues par les contrôleurs. En d'autres termes, dans cette dialectique de la course-poursuite, le voleur a toujours une longueur d'avance sur le policier. Le tout se déroule dans le plus secret, laissant de gros doutes quant à la réelle compétence de ceux qui administrent les produits et sur les substances eux-mêmes (qualité et provenance).

De plus, on l'a vu, l'argument de l'esprit du sport est tautologique ("c'est interdit parce que c'est interdit"), témoignant de la difficulté à trouver des justifications avec un fondement éthique assuré. Même l'argument de la protection de la santé des athlètes est contestable : le sport de haut niveau serait dommageable en lui-même, beaucoup de produits interdits ne sont pas nocifs pour la santé (ils visent plutôt une meilleure récupération), et finalement, l'athlète est libre de disposer de sa santé comme il l'entend, dans une veine démiurgique.

Sous ces prémisses, une libéralisation du dopage n'est pas une absurdité. Ainsi, en faisant pointer au grand jour ces pratiques, on autoriserait un meilleur encadrement médical aux athlètes. Les produits seraient certifiés, et on contrôlerait leur provenance et qualité. De plus, si tous les athlètes ont accès aux mêmes produits, le principe d'égalité des chances serait intact, contrairement au système actuel, où tout se déroule dans le plus grand secret et favorisant les plus malins.

Un changement de cap irait dans le sens d'une "politique de réduction des risques", comme cela est advenu avec la toxicomanie en société. On s'est aperçu qu'augmenter la répression auprès des toxicomanes n'a fait qu'aggraver le problème, car on les marginalisait. Ainsi, les toxicomanes, étaient plus enclins à s'échanger des seringues déjà utilisées, favorisant la transmissions de maladies graves. La prévention n'avait aucune chance de fonctionner, car les toxicomanes étaient passibles de lourdes peines du fait de leur consommation.

La politique de réduction des risques part du présupposé qu'il est impossible d'éradiquer le problème; les efforts doivent être détournés sur les moyens d'empêcher une aggravation de la situation. Pour les toxicomanies, cela s'est traduit par l'ouverture de centres d'injection, avec mise à disposition de seringues neuves. Les peines se sont considérablement allégées pour les simples consommateurs, pour les faire sortir de la complète clandestinité. On cherche à mieux cerner le problème, afin d'éviter qu'il se marginalise et ait des plus graves conséquences encore.

Quelques doutes subsistent : une libéralisation du dopage ne peut être entendue comme "totale"; certains produits demeureraient interdits, car réellement dangereux pour la santé des athlètes. Cette tendance rejoindrait celle évoquée par la fameuse déclaration de l'ex-président du CIO, Juan Antonio Samaranch au quotidien *El Mundo* (juillet 1998) : "La liste actuelle des produits (dopants) doit être réduite drastiquement. Tout ce qui ne porte pas atteinte à la santé de l'athlète, pour moi, ce n'est pas du dopage. […] Un produit dopant est celui qui premièrement nuit à la santé du sportif et deuxièmement augmente artificiellement son rendement. Si seule cette seconde condition se vérifie, pour moi, ce n'est pas du dopage."[125] Le seul problème du dopage serait la santé des athlètes, et nullement l'éthique sportive. Il s'agit d'un aveu étonnant de l'ex-plus haute figure du CIO : les arguments éthiques derrière la lutte ne seraient pas convaincants, car se basant sur des prises de positions axiologiques. Néanmoins, on l'a vu, l'argument de la protection de la santé des athlètes est aussi discutable, au nom de la liberté de chacun de disposer sa santé[126] et que la pratique du sport de haut niveau est en soi mauvaise.

---

[125] Cité par Laure, Patrick, *Dopage et société, op. cit*., p. 48

[126] Il est possible d'objecter ceci en avançant qu'un athlète jouant avec sa santé n'en assume pas complètement les conséquences, car en cas de maladie, la prise en charge de sa thérapie reviendrait à la société. En effet, en qualité de citoyen et non de sportif, il a droit à être soigné, droit que l'Etat assure. Ainsi, un athlète qui se dope peut avoir un "coût" social élevé.

Une libéralisation signifierait donc une drastique réduction des produits interdits, en fonction de leur dangerosité pour la santé; il faudrait dès lors maintenir les contrôles antidopage : les doutes quant à leur efficacité demeureraient et le climat de suspicion général ne serait que partiellement enlevé. De plus, une libéralisation ne peut être entendue comme totale, notamment au niveau des doses. N'importe quelle substance, en fonction de la dose, peut être dangereuse : l'encadrement médical devra se montrer vigilant afin de prévenir les dérives. D'ailleurs, Jean-Paul De Mondenard, fervent défenseur de la lutte antidopage prévient : "D'autre part, il faut tout de même rappeler à tous les apologistes des substances dopantes "inoffensives" qu'il faut des années voire des décennies, pour que le corps médical se rende compte qu'un médicament ou une drogue est délétère pour la santé."[127] De Mondenard évoque l'exemple des stéroïdes anabolisants, très en vogue durant les années 1960 (ils étaient considérés comme des "vitamines" à l'époque), qui sont à l'origine de nombreux cancers, artérites et atteintes cardiovasculaires.

De plus, le docteur De Mondenard rappelle que "régulièrement le corps médical est informé que tel ou tel médicament, après dix, vingt, trente ans d'exploitation, est retiré du marché pour atteintes toxiques avérées. De même, il faut savoir que les maladies iatrogènes, affections dues aux seuls médicaments, provoquent au moins autant de décès que les accidents de la route."[128] En bref, le docteur craint que l'on n'ait pas le recul nécessaire pour juger des effets à long terme des médicaments, et qu'il ne faut pas attendre qu'on compte les cas graves voire les décès pour (re-)faire marche arrière. Ne pas oublier la leçon, donnée à ses dépends, par le malheureux Tom Simpson.

Une autre dérive envisageable est la "course à l'armement" entre les laboratoires pharmaceutiques : une libéralisation du dopage donnerait le feu vert au développement de produits conçus spécifiquement à améliorer la performance sportive. Rappelons qu'aujourd'hui, la plupart des produits dopants sont en réalités des médicaments, qui pris par des sujets sains augmentent ses capacités. Les laboratoires pharmaceutiques pourraient développer au grand jour cette nouvelle famille de produits, qui leur promet une nouvelle source de revenus. On imagine facilement les laboratoires cherchant à s'approprier les retombées médiatiques des champions sportifs, en arguant que leurs médicaments ont assisté le champion dans son exploit.

---

[127] De Mondenard, Jean-Paul, *op. cit.*, p., 238

[128] *Idem*, p. 238

Le pouvoir sportif devra se montrer très vigilant face à cette vague de produits. L'encadrement au plus près des sportifs, pour limiter les risques pour la santé, sera indispensable. Il manquera toutefois le recul qu'évoquait De Mondenard. De plus, les autorités du sport devront, au nom de l'égalité des chances et de la justice distributive, s'assurer que tous les athlètes aient accès à tous les produits. Les contrats d'exclusivité, liant un laboratoire à un athlète à des fins publicitaires[129], devront être interdits. Il est également question de ne pas déplacer l'intérêt du sport sur les différentes techniques de dopage; l'exploit sportif ne doit pas être occulté par le produit ou la méthode qui a accompagné le sportif.

En bref, les autorités sportives auraient la tâche de garder le dopage en coulisses, à ne pas favoriser la communication autour de ce phénomène. L'intérêt doit se centrer autour du sportif et de ses actes; le dopage n'agirait qu'en tâche de fond, au su et au gré de tous. On l'autoriserait, précisément dans le but de le rendre non-déterminant dans les compétitions. La légalisation du dopage lisserait les inégalités entre ceux qui passent entre les mailles des contrôles et ceux qui ne veulent pas y recourir. La légalisation veut ainsi faire du dopage un élément aussi non-influent qu'invisible : il ne faudrait pas qu'une innovation du dopage devienne aussi médiatisée et influente qu'une innovation technique sur une Formule 1. En sport automobile, les nouveautés techniques font partie même de l'essence de ce type de sport; d'ailleurs, dans ce type de sport, la part humaine est souvent secondaire. Sans une bonne automobile, même le meilleur pilote du monde ne peut s'imposer; a contrario, un pilote moyen dans une monoplace très au-dessus du lot peut espérer obtenir quelque succès. Cela n'est pas vécu comme une injustice car la composante mécanique est inhérente à ce type de sport. L'exemple des sports mécaniques est exactement ce que ne doit pas devenir le dopage légalisé, c'est-à-dire prépondérant et déterminant. Son rôle doit se limiter à un présupposé pour tous les athlètes aussi peu influent que possible.

Toutefois, avec un dopage légalisé, d'autres inégalités "de nature" seront mises en exergue : certains organismes réagiront mieux que d'autres à la médicamentation ergogénique. Certains en tireront un plus grand avantage que d'autres, du fait de leur physiologie. Cette

[129] Comme cela se fait pour les équipementiers du sport (chaussures, habillement, vélo, etc.), qui s'offrent tous l'image d'un champion sportif, à des fins publicitaires. Ces athlètes, par contrat, sont obligés d'utiliser les équipements sportifs fournis par leur partenaire. Ils y ont même intérêt parfois, car leur équipementier leur prépare souvent du matériel sur mesure; on pense notamment aux chaussures pour le footballeur, ou le vélo pour un cycliste. Il ne faudrait pas, qu'en cas de libéralisation du dopage, un athlète promette fidélité à un laboratoire et n'utilise ostensiblement que les produits issus de leur partenaire, qui pourraient d'ailleurs leur être conçu "sur mesure".

inégalité ne devrait pas être vécue comme une injustice, mais comme une autre inégalité de la nature, une de celles que le sport célèbre. Il faudra néanmoins s'assurer que les athlètes ne tentassent pas de faire justice eux-mêmes en exagérant les doses prescrites par l'encadrement médical, en vue de garantir la santé. De plus, une libéralisation du dopage supprimera, dans la pratique, la liberté de ne pas y recourir. En effet, une forte pression coercitive sera exercée sur tous ceux qui ne veulent pas y recourir; leur choix ne reflétera pas leur préférence réelle. Sous cet aspect, il y aura réduction de l'autonomie des athlètes.

Ces quelques objections quant à une libéralisation du dopage rappellent que cette solution ne serait qu'un pis-aller; les contrôles ne seraient pas abolis, il faudrait mettre en place une structure de suivi médical pour chaque athlète, et une autorité capable de déterminer l'interdiction des produits à venir. En effet, libéralisation ne signifie par éradication des listes : celles-ci subsisteraient, pour classer les produits réellement dangereux pour la santé. De plus, le droit de se doper, deviendrait très rapidement, dans les faits, un devoir.

Une libéralisation est envisagée car elle est consistante avec les arguments d'éthique sportive et de protection de la santé, comme l'a mis en lumière le présent exposé; la libéralisation s'appuie plus sur la faiblesse des arguments de la lutte antidopage plus que sur la puissance d'une argumentation qui lui serait propre. Surtout, elle permettrait aux athlètes de survenir aux *contraintes* surhumaines imposées par le sport-spectacle : on donnerait la possibilité aux athlètes de devenir "surhumains", c'est-à-dire de dépasser leur état "naturel", afin de répondre à des exigences qui ont depuis longtemps dépassé ce qu'un organisme normal peut endurer. Le dopage se présente comme la solution "obligée", pour répondre à une situation où l'autonomie des athlètes est déjà fortement conditionnée.

Une libéralisation serait une adéquation vers le haut, plutôt que vers le bas (c'est-à-dire : réduire les calendriers, les enjeux, la concurrence et les charges de travail, tous ces aspects étant liés les un aux autres).

Toutefois, les partisans de la libération ne manquent pas de relever qu'en société, le dopage ne prête pas à autant de condamnations morales, ou d'inquiétudes sur pour la santé.

IV. Chapitre 2 : le dopage en société

1. La rationalisation de l'Univers

Si l'on croit l'essayiste Isabelle Queval, l'astronomie de l'Antiquité grecque se caractérise par son système fini. L'Univers est un système fermé, avec la Terre en son centre, faisant de l'Homme le centre de gravité de tout cet organigramme. Ce monde achevé est rassurant; ce qui n'a pas de limite, pour les Grecs tombe dans le domaine de l'indéfini, du non-définissable, du non saisissable par l'esprit humain, lui-même achevé. Pour être "comprise", une chose doit être définissable, délimitable par des concepts, des mots, la rendant saisissable par l'esprit humain. La perfection est dans l'achèvement, dans ce qui est circonscrit par des limites[130] et non dans le dépassement des limites. Le progrès, nécessairement tourné vers l'infini, n'est pas désirable en soi. L'épanouissement et la réalisation de la destinée font partie de l'idéal grec de vie humaine.

Ainsi, les Grecs n'auraient pas été attirés par la notion de dépassement de soi, car versant au-delà des limites du connu et du cernable, selon Isabelle Queval. Je me permets d'objecter cette assertion en m'appuyant sur le livre 10 de *l'Ethique à Nicomaque* d'Aristote. Ce dernier est réputé avoir érigé une philosophie "proche des gens", réaliste, au plus près des nécessités du quotidien, en contraste avec Platon qui versait énormément dans l'abstrait. Selon Aristote, la vie heureuse est la vie menée en accord avec la vertu, c'est-à-dire la mesure en toute choses, la vie prudente (selon la *phronesis*, la prudence). Le bonheur est ainsi garanti, mais il demeurera un bonheur "humain". Aristote propose de dépasser ce stade, afin d'accéder à un bonheur "divin", au travers de la vertu théorétique, la vertu de la plus haute partie humaine, la vertu de la raison, plus connue sous le nom de contemplation. Grâce à l'usage de la partie divine de l'homme, la raison, il est possible de tirer un trait d'union entre les hommes et les dieux, et participer à leur bonheur.

> "Si donc l'intellect est quelque chose de divin par comparaison avec l'homme, la vie selon l'intellect est également divine comparée à la vie humaine. Il ne faut donc pas écouter ceux qui conseillent à l'homme, parce qu'il est homme,

[130] "[…] il n'est pas possible que rien de corporel de soit infini. Ainsi faut-il reconnaître à l'infini une existence inférieure à l'existence pleine, et cependant distincte du néant. Il est en puissance, et restera toujours en puissance. L'infini est l'imparfait, car le parfait, c'est l'achevé." Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 27

> de borner sa pensée aux choses humaines, et mortel, aux choses mortelles, mais l'homme doit, dans la mesure du possible, s'immortaliser, et tout faire pour vivre selon la partie la plus noble qui est en lui"[131]

L'homme s'immortaliserait, par participation au monde divin, grâce à la passerelle que lui fournit la raison; il a ainsi dépassé sa condition d'homme mortel et imparfait. Aristote en fait le projet de vie le plus souhaitable. Il est dès lors faux d'affirmer que les Grecs n'ambitionnaient pas au dépassement de leur condition : Aristote exhorte ses disciples et ses suiveurs à devenir des dieux, à dépasser leur statut d'homme mortel.

Selon Isabelle Queval, l'ambition à progresser et à dépasser ses limites interviendra précisément avec l'éclatement des limites présumées de l'Univers. En effet, la théorie héliocentrique fait exploser le modèle selon lequel l'homme est le centre d'un Univers fini. Un champ de découvertes infinies s'offre à l'Homme. L'infinité de l'Univers ne fait plus peur à l'homme : au contraire, cela alimente sa faim de progrès. Ce dernier peut s'étendre aussi loin que l'Univers. Ainsi, après avoir fait tomber les limites de l'Univers, en ayant fait tomber les limitations de son esprit, l'Homme entrera dans cette dialectique de l'amélioration, c'est-à-dire du progrès qui appelle le progrès, dans une poursuite infinie. L'infini n'est plus associé à l'imperfection, mais au mieux. Aux fins de notre investigation, le moment où cette envie de l'homme de "dépasser les limites" intervient a peu d'importance. On retiendra surtout que l'homme est, depuis toujours selon moi, pris dans la spirale infinie de l'amélioration, alimenté par l'insatisfaction propre à l'homme.

La création du *sujet* par Descartes, le point de départ de l'investigation rationnelle, marque un tournant dans l'approche rationalisante, selon Isabelle Queval. Descartes soutient que la certitude absolue de l'existence du sujet réside dans l'assertion "cogito ergo sum". Je ne peux pas penser et ne pas être en même temps; le fait même de penser, de penser par exemple que tout est illusion, ne fait que confirmer que un "*je*" pensant existe, du moins comme substance pensante. "[…] pour la première fois, on pose que la vérité réside dans les capacités du sujet, son aptitude à organiser la recherche de vérité et à valider cette vérité, quand bien même le monde extérieur, le monde des sens et des opinions courantes auraient été niés, et non pas dans l'objet, c'est-à-dire le monde lui-même. […] Descartes inverse, pour la première fois, la perspective. L'homme n'est plus second dans un ordre ontologique où l'Idée, la vérité

[131] Aristote, *Ethique à Nicomaque*, X, 7, 1177b29-1178a1

des essences, l'organisation cosmologique ou la finalité de la nature sont premiers, mais il est cette fois, au premier plan, initiateur de la démarche heuristique, fixant les critères, validant le résultat, produisant une vérité de sa propre force, celle de l'esprit."[132]

L'homme se pose en point de départ de l'investigation scientifique; il va faire en sorte de déterminer les vérités de ce monde, en quadrillant, délimitant le monde à sa mesure, en le conceptualisant selon des critères qu'il aura fixé. Il mesurera, quantifiera, et mathématisera la nature, selon des normes décidées arbitrairement. L'homme cherche à expliquer le monde et à le dominer en le rendant compréhensible à son esprit. En l'expliquant selon des concepts qu'il aura lui-même fixé, selon règles de compréhension qu'il aura établies, l'homme domine le monde, le possède. Là encore, cet argument avancé par Isabelle Queval tend à nous faire croire qu'avant cela, l'homme était incapable de se penser en tant que substance pensante et d'affirmer avec certitude son existence, et qu'il n'est point en train de rêver. Or, si cela n'avait pas été fait avec autant de méthodisme, il n'en demeure pas moins que l'homme a de tout temps cherché de contrôler son environnement, en le rendant saisissable à son esprit. L'invention ou découverte des mathématiques, de la géométrie, est bien antérieure à Descartes, témoignant déjà une volonté de l'homme d'asservir la nature à son intelligence, en la "comprenant".

Ce pouvoir de l'homme, combiné à l'idée de progrès et au sentiment d'insatisfaction, le conduisent à se renouveler, se remettre en question, à ne pas accepter ses limites, à se dépasser. L'homme repoussera de plus en plus l'idée d'une destinée à réaliser, d'un indépassable déterminisme. L'homme est de plus en plus séduit par l'idée d'être le seul artisan de sa vie et que les limites, s'il en a, ne sont là que pour être dépassées.

2. L'Homme-Dieu

D'après Kant, l'homme oppose sa liberté à la nature. Il s'affranchit du déterminisme de celle-ci en la comprenant, la rationalisant, la manipulant, voire la contrecarrant. En défiant la nature, il cherche à faire triompher sa volonté. On cherche à comprendre, expliquer, afin de maîtriser voire modifier. Modifier, c'est-à-dire, redéfinir les limites, être les nouveaux maîtres de la nature. Il n'est pas question de changer les lois de la nature : il s'agit de les comprendre

[132] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 92

totalement. Par exemple, un moteur à explosion combine les avancées dans la compréhension de la physique, de la chimie, de la mécanique, de la thermodynamique, afin d'obtenir un résultat qui exploite au mieux ces connaissances.

L'avènement des sports dits "extrêmes" relève également de ce défi que l'homme lance à la nature. Ce type de sport est le paradigme du "repoussement des limites"; en ce sens, il témoigne des triomphes de l'homme sur plusieurs domaines : la science, qui lui a permis d'appréhender les phénomènes naturels; la technique, grâce à laquelle il compense ses faiblesses de nature; soi-même, en défiant la nature, l'homme cherche avant tout à dépasser sa *propre* nature, ses propres limites. Ainsi, il est celui qui pose les limites, il est son propre maître, il est son propre dieu.

La spectacularisation de l'individu

Sans chercher les sports extrêmes, l'idée de l'homme comme étant son propre maître et sa propre référence se retrouve désormais dans toutes les couches de la société. Tel est l'héritage des siècles des Lumières, où les notions de justice et de classes sociales sont profondément remaniées, au nom de l'égalité de nature entre tous les hommes. La Déclaration Universelle des Droits des Hommes sculptera cette idée dans la pierre, et surtout, dans les esprits. Désormais, outre lui garantir des droits inaliénables conférés par son humanité, il est question de remanier les devoirs de l'homme et ses responsabilités: il est responsable face à la société et surtout responsable de lui-même. La dissolution des classes sociales, l'annulation des privilèges de naissance et autres inégalités de fait font peu à peu grandir l'idée que chacun est égal, dispose des mêmes chances de départ, et peut être l'artisan de sa propre vie.

Bien évidemment, si cette idée a germé au siècle de Voltaire, Montaigne et Rousseau, elle a connu des évolutions au cours des siècles, allant dans le sens d'une égalité toujours plus totale entre les hommes. En effet, le XXe siècle, la spectacularisation de l'individu a ultérieurement renforcé l'idée que chacun est non seulement égal, mais unique. Chacun est appelé à exploiter cette unicité pour se démarquer, tout en présupposant une comparabilité conférée par notre appartenance à l'espèce humaine, et donc égaux de fait. "Autrement dit, il [le Club Méditerranée] est exemplaire car il permet de réfléchir à la démocratie comme cette forme de société qui singularise n'importe qui."[133]

[133] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 100

Le sociologue Alain Ehrenberg prend le Club Méditerranée comme exemple, car ce dernier a su cueillir la sensibilité égalitaire contextuelle, et à en faire son fond de commerce. En effet, dans les années 1950, ce club de vacances innovait car il proposait de vivre quelques jours dans un village de vacances, volontairement coupé du monde "réel". Car en effet, il s'agissait d'entretenir l'illusion d'un monde où, l'espace de quelques semaines, les individus ne sont pas considérés pour leur statut social, leur filiation, tout ce qui les définit en société ordinaire. Les vacanciers étaient invités à prendre part à des activités les plus disparates, de l'informatique à des cours de théâtre. Il s'agissait d'exalter les particularités de chaque individu, à le faire sentir "uniques" et importants.

Ainsi, la singularisation de l'individu quelconque, l'exaltation des particularités, témoignent de l'évolution du sentiment d'égalité entre les individus : être égaux ne signifie pas être identiques; nous sommes égaux, car semblables; cette distinction permet de garder l'unicité de chacun des individus. Le message puissant du XXe siècle est que "n'importe qui" peut devenir "quelqu'un".

La construction de l'identité ou être l'acteur de sa vie

"Devenir quelqu'un", tel est aujourd'hui le paradigme de la réussite sociale. Cette formule est riche de signification. En premier lieu, elle sous-entend que la condition de chacun n'est pas déterminée, il n'y a pas de destinée écrite. Nous ne sommes pas les spectateurs de notre vie, chacun est ainsi invité à être responsable de sa vie, de ses choix, à être l'acteur de sa propre existence. L'homme est ainsi tenté de tout entreprendre au nom de soi-même, à être le fils de ses propres œuvres, à être son propre construit. Ainsi, le "self-made man" apparaît comme le paradigme d'un modèle à suivre. Il est l'homme quelconque, parti de rien, et qui est devenu quelqu'un *grâce à ce qu'il est*, qui a obtenu cette reconnaissance de ses pairs. Il est l'homme qui a dépassé sa condition initiale, qui a agi au nom de lui-même, qui s'est déterminé, qui a construit son identité, renié sa filiation. Il est sa propre œuvre, il est sa propre référence, il est le témoignage absolu de la possession de soi-même. Il est son propre héros. "L'homme qui ne représente plus que lui-même, qui est sans racines et sans passé, parce qu'il agit entièrement sur lui-même et au nom de lui-même au lieu d'être commandé et représenté par d'autres, se pense comme maîtrise, possession absolue de lui-même."[134]

[134] *Idem*, p. 203

L'entrepreneur ou le self-made man sont les emblèmes des hommes devenus "quelqu'un": la reconnaissance sociale valide leur construit identitaire et leurs singularités. Ils ont su "construire une personnalité dans la différence avec autrui"[135]. Ils sont des modèles, les figures de l'autonomie et de la responsabilité, ceux qui se sont conquis et déterminés eux-mêmes. Ils sont leurs propres dieux, dans la mesure où ils sont à l'origine de leur existence, entendue comme existence socialement reconnue. Ils incarnent la réalisation du mythe prométhéen de l'homme, celui de se fixer comme son propre repère.

Ainsi, l'entrepreneur jouit d'un regain de popularité, il n'est plus le *patron* exploitant les plus démunis.

Le dépassement de soi

Comme précédemment évoqué, l'homme est fasciné par l'idée de progrès, de "mieux" au lieu du "bien". Faut-il y voir les signes de son insatisfaction "naturelle"? Toujours est-il que le terme "progrès" lui-même porte un lot de significations positives, tel le renouvellement, la régénération, l'innovation, la remise en question, le dépassement des limites.

Pour être "quelqu'un" socialement parlant, il faut surpasser sa condition de départ; on doit être capable de performer au-delà de ses propres limites. En résumé, la construction de l'identité passerait au travers la performance. "Indéniablement, l'individu moderne existe par sa performance sociale, sportive, scolaire, la quête du "mieux"."[136]

Pour se faire sa place, se positionner et se construire socialement, l'homme doit être capable de performance; toutefois, "performance" peut être entendu sous plusieurs acceptations. Notamment, performance peut signifier le "simple" achèvement, la production d'un acte. Si l'on remonte à Aristote, on juge de la vertu d'un homme par ses actes, les intentions ne suffisent pas. Les choix et les actes s'inscrivent dans la sphère indéterminée du monde; cette sphère est opposée à celle immuable, qui est l'objet de la science. En effet, l'homme ne peut que découvrir cette deuxième partie, mais ne peut en aucun cas la modifier.

Retenons qu'un homme est, aux yeux d'Aristote, déterminé par la manière dont il aura modelé la part d'indéterminé du monde. Seuls les actes comptes, et non les puissances restées comme telles. Cette perspective rejoint notre propos : les hommes modernes se définissent en société en fonction de ce qu'ils accomplissent, de ce qu'ils "performent". Cette vision ne serait

[135] *Ibidem*, p. 151.

[136] Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 217

pas incompatible avec la recherche d'un équilibre, de se contenter de ce qui est bien ou suffisant.

Le bonheur épicurien ne réside-t-il pas après tout dans la modération ? Epicure mettait bien en garde contre l'insatisfaction : par définition, cette dernière pousse à vouloir toujours plus, sans limites; l'homme courrait ainsi derrière son bonheur, qui lui glissera entre les doigts à chaque fois qu'il aura attrapé. Epicure préconise la retenue, pour mieux profiter des moments exceptionnels; il s'agit de réduire ses attentes, la joie de l'extraordinaire n'en sera que plus grande. En réduisant ses attentes, l'extraordinaire ne s'autodétruit pas, il se renouvelle; par contre, l'insatisfaction transforme l'extraordinaire en banal, en repoussant toujours plus loin le seuil de l'extraordinaireté. Plus qu'auto-régénération, c'est une autodestruction.

Le terme "performance" est très empreint, aujourd'hui, de la notion de compétition et de surpassement. La recherche de l'équilibre est parfois connotée négativement, comme un manque d'ambitions[137]. Ainsi, on pousse à faire mieux, à commencer par soi-même : être "bien", c'est être "mieux". Isabelle Queval ne manque pas relever que les deux termes tendent insidieusement à se confondre. Le "mieux", la perfectibilité, le progrès est un "bien", quelque-chose de désirable en soi[138]. Les individus sont dès lors invités à constamment se dépasser : même lorsqu'on pratique un sport purement "pour le plaisir", on est tentés de mesurer, pour voir si l'on fera "mieux" la prochaine fois. Le vélo de course se pare d'un compteur, le cœur est surveillé par un cardio-fréquencemètre.

L'épanouissement et l'accomplissement de soi interviendra au travers la réalisation de ses potentialités. Il apparaît cependant contradictoire de rechercher un épanouissement – qui évoque un état de plénitude au-delà duquel il n'est pas possible d'aller – grâce au *dépassement de soi*, thématique foncièrement contraire à l'existence d'une limite. Cette contradiction est imputable à la confusion entre les trois définitions de l' "être soi-même".

En premier lieu, cette expression signifie la réalisation de ses potentialités ou le rétablissement de son état "normal" (après une maladie, par exemple). Deuxièmement, "être

[137] " "Meilleur" : l'école rêve toujours du meilleur. Il n'est pas certain en revanche, qu'elle aime l'équilibre et le cultive. Quand un élève a "10 sur 20", on dit qu'il peut "mieux faire". […] Qu'est-ce donc l'équilibre ? Une précieuse et rare "juste mesure", comme le pensaient les Grecs, ou une vague moyenne dans les performances accomplies, vite reléguées au rang de médiocrité ?" Queval, Isabelle, *op. cit.*, p. 216-217

[138] "Malgré l'opiniâtreté des hommes à louer l'antique aux dépens du moderne, il faut avouer qu'en tout genre les premiers essais sont toujours grossiers". Voltaire, *Le monde comme il va*, cité par Baertschi, Bernard, cours dispensé à l'Université de Genève, le 29 avril 2010.

soi-même" se définit comme "être *idéalement* soi-même"[139], témoignant de l'élan perfectionniste de notre époque. Enfin, "être soi-même" signifie "être *mieux* que soi-même", c'est-à-dire un dépassement continu de ce qu'on est. Certes, ces deux dernières définitions renvoient à un élément fuyant et très malléable, la perception et la connaissance que l'on a de soi-même. Il n'est pas question ici de développer cette question; nous retiendrons, pour notre propos, que la recherche de la performance et le dépassement de soi s'inscrivent dans une démarche de construction identitaire.

Néanmoins, la performance évoque inexorablement l'idée de compétition. Avec soi-même ou contre soi-même, certes. Avec les autres, surtout. L'envie de tous de faire valoir sa particularité, de "rendre visible sa subjectivité" se traduira en une compétition en société. "À travers la concurrence s'impose peu à peu à tous les niveaux de la société une série d'images de vie et de modes d'actions qui poussent n'importe qui, quelle que soit place dans la hiérarchie sociale, à occuper une position qui rend visible sa seule subjectivité, ce par quoi chacun est différent, c'est-à-dire simultanément unique et semblable. […] La concurrence est une pédagogie de masse qui, aujourd'hui, incarne pour n'importe qui à la fois la possibilité et la contrainte de devenir quelqu'un."[140]

En témoigne l'immense popularité des émissions de "téléréalité", telles "Big Brother" ("Loft Story", en France), la "Star Academy", et autres "Koh-Lanta", où des individus "quelconques" ont la possibilité de devenir "quelqu'un", grâce à l'exposition médiatique, sur un fond de compétition. Ces émissions font la part belle aux singularités de chacun des participants, elles leur donnent un terrain pour s'exprimer, et de sortir de l'indifférenciation. Les téléspectateurs eux, y trouvent leur compte, certains – chez les plus jeunes – se prennent "à rêver" d'être à la place des participants[141]; ces émissions laissent penser que "nous pouvons tous être notre propre modèle."[142] Les autres se comparent à ces individus qu'ils prennent plaisir à voir évoluer à l'écran; si parfois ils s'y identifient, se projetant en eux, en vivant certaines situations par procuration, beaucoup d'autres prennent du plaisir à critiquer la bêtise

[139] Distinction tirée du cours de Bernard Baertschi tenu à l'Université de Genève, le 29 avril 2010.

[140] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 16

[141] En témoignent les interminables files d'attentes pour participer aux castings de ces émissions; beaucoup voient en ces émissions leur seul espoir d'accéder à l'exposition de leur singularité, à la reconnaissance sociale, à la célébrité.

[142] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 216

des participants, leurs faiblesses, etc. Ces individus "quelconques" donnent aux téléspectateurs des moyens de se comparer, et souvent, de se rassurer quant à leur qualité.

3. La compétition en société

Cette volonté de se distinguer ne peut, par définition, ne se faire qu'aux dépens des autres. Les autres deviennent le mètre de mesure auquel se confronter et se mesurer. "Dans cette situation autrui fait figure d'étalon de mesure, pôle d'un rapport de concurrence, d'affrontement ou de compétition. Autrui est réduit à un même auquel on se mesure et vis-à-vis duquel on se différence sans autre critère de hiérarchisation que ce rapport concurrentiel, à l'instar de la compétition sportive."[143]

Il s'agit de mettre en avant ses dissimilitudes avec les autres. L'autre ne sert que d'appui pour marquer sa différence; être différent et être meilleur ne peut que se faire en comparaison qu'avec un autre. Autrui sera donc instrumentalisé aux seuls fins de l'exaltation de sa propre différence, l'autre sera relégué au rôle de faire-valoir. On s'en sert comme point de repère à surpasser.

La compétition naît de cette soif de se démarquer, de porter au firmament ce qui nous rend dissemblables et inégaux. Cette inégalité n'apparaît pas comme une injustice : "Plus encore, parce que la concurrence a tendance à être pensée comme une juste compétition, elle rend crédible l'idée qu'elle produit de justes inégalités. Et elle devient une démonstration du possible pour tous."[144]En effet, la notion de compétition sous-entend que chacun a sa chance, qu'en se prenant en main, en se laissant à soi-même sa chance, on est capable de surpasser les autres. Notre similitude nous présuppose égaux et commensurables, et l'unicité de chacun de nous confère l'illusion que chacun a sa chance: la singularité de l'individu constitue le capital personnel qu'il devra faire fructifier et exploiter mieux que les autres : l'individualisme est porté en triomphe.

Il n'existe pas de catégorisation en taille, poids, genre en société : on ne cherche pas à rendre la compétition la plus équitable possible. On n'attend pas des individus du fair-play, ni de loyauté. Les bottes secrètes font partie du jeu. Ici, seul compte le résultat, peu importe la

[143] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, pp. 275-276

[144] *Idem*, p. 216

manière. Notamment, il n'est pas interdit de se servir des avancées de la médecine : quelques pilules ou quelques coups de bistouri viendront rétablir l'égalité là où on verrait une inégalité entravant la réalisation de soi.

4. La médecine au service de l'amélioration de l'humain

Les recherches de la science sont souvent faites au nom de l'amélioration de la qualité de vie de l'être humain. Même le génie génétique, qui soulève beaucoup d'inquiétudes quant à un transhumanisme, déclare agir en vue de corriger les maladies génétiques, prévenir les maladies chroniques. La grande diffusion de la science dans de nombreux domaines de la vie témoigne de la confiance qu'elle inspire au sein de la population. Entre toutes, citons la médecine : tout d'abord, elle permet de répondre à l'obsession sanitaire qui court en société, à l'impératif de bonne santé; une mauvaise santé peut se révéler un critère d'exclusion[145] en société, où la santé "normale" n'est que la base vers une santé "meilleure".

En effet, comme précédemment évoqué, "être soi-même" ne signifie plus seulement "être sans problèmes de santé" : la vocation première et traditionnelle de la médecine, la thérapie, ne suffit plus. Car "être soi-même" renvoie à une image idéalisée de soi-même, où on est mieux que soi-même. La médecine ne doit plus seulement rétablir, elle doit utiliser de ses avancées pour *améliorer* l'humain. L'homme, au travers de la médecine méliorative, viendrait rétablir les inégalités de la nature. Il s'agit d'un des signes les plus tangibles de l'Homme-Dieu, celui qui se détermine, se choisit, et refuse désormais sa constitution de départ, fournie par la nature.

La médecine méliorative consiste notamment en la chirurgie esthétique, ou la prise de médicaments, non pas pour soigner, mais pour améliorer le sujet sain.

La conduite dopante

Si l'on s'en tient à une définition aussi proche des mots que possible, on ne peut pas être dopés en société. Le contrôle antidopage est le juge de paix : est dopé celui qui présente des

[145] "On doit déplorer, cependant, qu'en bien des cas, à commencer par celui de la publicité, la santé puisse prendre la coloration morale d'un nouveau critère d'intégration sociale : "manger sain", "être bien", "être en forme"." Queval, Isabelle, *op. cit*., p. 221

traces de produits interdits dans ses urines ou dans son sang, ou qui aura usé d'une méthode interdite au cours d'une compétition sportive. Le corollaire est qu'un athlète – même s'il a pris toutes sortes de substances interdites ou pas encore interdites – n'est pas considéré "dopé", si le test ne révèle rien. Enfin, les contrôles antidopage n'ont de légitimité que dans le sport : on ne peut pas être "dopés", dans les termes de la définition, en société.

En absence de liste de produits interdits et de contrôles antidopage, on se concentrera plutôt sur l'intention ou sur le comportement, en société. On parlera de *conduite dopante*.

> "Une conduite dopante se définit par la consommation d'un produit pour affronter ou pour surmonter un obstacle réel ou ressenti par l'usager ou par son entourage dans un but de performance."[146]

Par exemple, citons la prise de médicaments à la veille d'un examen important, d'un entretien d'embauche, de la prise de parole en publique ou d'un concours d'admission exigeant. Il s'agit de compenser une insuffisance – réelle ou ressentie comme telle – pour affronter un obstacle réel ou ressenti comme tel.

Toutefois, une lecture plus attentive de la définition nous révélera que la conduite dopante ne se limite nullement à la prise médicamenteuse, et que l'obstacle est souvent subjectif. En clair, prendre un café le matin *dans le but* d'être plus alerte pour affronter la journée est considéré une conduite dopante; se servir un jus de fruit, en se disant qu'il aidera à l'écriture d'un mémoire rentre dans la catégorie des conduites dopantes.

Toutefois, déguster le café car on aime son goût, ou que l'on boive un jus de fruit pour subvenir aux besoins journaliers en vitamines, n'est pas à ranger dans les conduites dopante.

Dès lors, chaque produit est susceptible d'être à l'origine d'une conduite dopante : tout dépend de l'intention avec laquelle on le prend. L'intention est la discriminante.

Sous ces prémisses, force est de constater que les conduites dopantes sont un fait très banal; l'exemple du café le matin en est la forme la plus criante. Elles sont d'ailleurs devenues banales par cette vague de produits "énergétiques" ou autres compléments alimentaires vitaminés qui font désormais partie de notre quotidien : le "Red Bull", boisson énergétique contenant de la taurine et de la caféine, a connu un succès commercial monumental, donnant naissance à un nouveau genre de boissons.

---

[146] Laure, Patrick, *Dopage et société*, *op. cit.*, p. 28

Néanmoins, si ces produits connaissent un tel essor commercial, c'est qu'ils répondent à une demande. La demande d'être au mieux de soi-même, afin de mieux affronter le quotidien et les autres. En effet, la compétition entre les individus met ces derniers sous pression : pour être meilleur que les autres, l'individu doit être soi-même, idéalement soi-même, mieux que soi-même. Ces boissons énergétiques, et autre apports vitaminés apparaissent aujourd'hui comme l'"allié" indispensable, en vue de la performance et de surpasser les autres. Certes, ces produits ont intégré le quotidien de manière subreptice, ils le soutiennent sans le bouleverser. Ils apparaissent comme une manière de s'adapter aux nouvelles contraintes de la société.

Néanmoins, certaines pratiques – de plus en plus courantes – se poussent au-delà des produits vitaminés et autres boissons énergétiques.

La culture du médicament

Plusieurs études prouvent que de plus en plus d'étudiants recourent à la prise médicamenteuse à la veille des examens, pour tenir le coup des révisions, et ne pas perdre leurs moyens une fois face à leur feuille d'examen. Citons le Modafinil, par exemple. Ce médicament a été conçu originairement pour combattre la narcolepsie. Grâce à ce médicament, le sujet atteint de ce syndrome pouvait rester éveillé plus longuement.

Toutefois, ce médicament, utilisé sur un sujet sain, permet à ce dernier de se passer de sommeil pendant une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, sans effets secondaires. On comprend qu'il puisse être précieux à un étudiant pendant les semaines précédant les examens.

Il en va de même avec le Prozac. Ce médicament a été conçu pour lutter contre la dépression; néanmoins, de plus en plus de prescriptions médicales s'adressent à des sujets sains : le Prozac conférerait un sentiment de bien-être aux sujets non-dépressifs.

La Ritaline est un médicament conçu pour contrer l'hyperactivité infantile; administrée à des sujets sains, la Ritaline augmente la concentration et autorise de meilleures performances aux adultes.

Ces quelques exemples de produits détournés de leur usage primaire – qui est celui de rétablir la santé "normale", plutôt que d'améliorer – témoignent de la grande confiance accordée à la médecine. Cette dernière donnerait aux individus la possibilité d'accéder à leur "vraie" identité, d'exploiter leurs "vraies" capacités, à se dépasser.

Les hommes se donnent ainsi les moyens de s'adapter aux exigences compétitives de leur milieu sociétal ; ces médicaments apparaissent comme une adéquation au rythme et aux exigences de la vie. "En sortant de la pathologie pour s'insérer dans la normalité de la vie, les

médicaments psychotropes se transforment en techniques d'adaptation à un mode de vie dans lequel le bien-être est un état hybride appartenant autant à la santé qu'au confort. Cet état se définit par le seul *sentiment* que l'individu a de lui-même."[147]

En effet, les sujets non cliniquement dépressifs réclamant du Prozac à leur médecin, affirmeront qu'ils *se sentent* dépressifs et qu'ils en ont besoin. À nouveau, ce besoin de médicament atteste du décalage entre l'image effective de soi, et l'image idéale que l'on a de soi-même : on rejoint à nouveau le problème de la perception de soi-même.

Désormais, réaliser l'image idéale de soi-même, n'a plus rien d'utopique ; au contraire, l'image idéale se mue subrepticement en image "normale" de soi. En d'autres termes, l'image idéale de soi et l'image normale de soi se confondent. La normalité devient cet idéal. Par conséquent, tout ce qui est en-dessous cette "nouvelle" normalité est considéré comme pathologique, comme quelque-chose à rétablir. D'où la tendance de nombreux sujets sains à réclamer des médicaments, alors qu'ils ne sont pas cliniquement "malades" : ils *se perçoivent* eux-mêmes comme malades, en-dessous de ce qu'ils perçoivent comme normalité.

Si l'on replace les choses dans leur contexte, c'est-à-dire celui qui incite à toujours se dépasser, et à dépasser les autres, il est compréhensible que l'on se perçoive insuffisants, comme ne répondant pas aux standards de performance.

L'homme prétend agir au nom de la liberté de disposer de soi-même, mais jusqu'à quel point est-il libre ? "La question qui se pose avant tout est de savoir si la démarche est née de l'individu même. Il est en effet évident que nous aspirons à des images idéales parce que la société nous signale que nous sommes chauves, trop timides ou simplement pas assez beaux. Si un chirurgien ou une entreprise pharmaceutique nous présente la solution, ne pas y céder équivaut à ne pas remplir nos obligations. Tout le monde n'est pas capable de se placer au-dessus d'une telle idée. Ce qui implique que la poursuite de cette image idéale n'a pas grand-chose à voir avec la liberté, mais sans doute bien davantage avec la pression sociale à laquelle on ne peut résister."[148] L'être humain voit son autonomie conditionnée par la pression sociale. Il s'agit du phénomène de l' "entonnoir"[149], qui conduit à l'acceptation de positions, *parfois*

[147] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 265

[148] Schotsmans, Paul, "Considérations fondées sur une perspective éthique personnaliste : plaidoyer en faveur d'un code d'éthique professionnelle" in Stiennon, Jeanine-Anne, Schotsmans, Paul, *Tous dopés ?, op. cit.*, p. 139

[149] Voir la note de bas de page, p. 13.

contraires à ce qu'aurait été le choix autonome du sujet, et n'est pas le reflet exact de ses préférences réelles, telles que nous les avons définies dans le sous-chapitre "la santé"[150].

Ainsi, lorsque l'individu vient à rejeter l'image qu'il a de soi, car elle ne correspond à ce qu'il tient pour "normal", il est aidé en cela par la pression sociale. Certes, les individus ont décidé de se défaire d'une partie de leur liberté "naturelle", en vue d'un plus grand bien commun : c'est ce que Rousseau appelait "le contrat social". Les choix des individus, inconsciemment, tiennent compte du fait qu'ils doivent être compatibles avec une vie en société, la liberté absolue est une chimère. Toutefois, si dans ce cas, on renonce à sa liberté en vue d'un bien commun supposé plus grand, qu'en est-il de l'homme sain recourant aux médicaments ? La différence est de taille : dans le premier cas, l'homme renonce à une part de sa liberté "naturelle", car il est conscient de l'interdépendance nécessaire entre les hommes, et qu'un retour à un "état de nature" n'est pas souhaitable. Un renoncement à cette part de liberté se traduit par un plus grand bien pour tous en retour. Chacun y gagne, si chacun "joue le jeu" : le système est légitimé par la participation en masse à cette forme de renonciation et par l'atteinte d'un plus grand bien commun.

Dans le second cas, l'individu invoque la liberté de disposer de son corps, et d'agir en vue d'un plus grand bien personnel : l'homme a l'impression d'agir de lui-même pour lui-même. Or, on l'a vu, l'individu qui cherche à se dépasser par les médicaments, agit souvent sous la pression des autres : son choix n'est guère libre, et pourtant il croit agir au nom de sa liberté, en vue de la réalisation de soi-même.

Les modèles de beauté, de force, de minceur, et de jeunesse qu'impose la société sont les aspects les plus visibles de cette pression sociale. D'ailleurs, ils ont des conséquences sur l'aspect "le plus visible" de l'être humain, le corps. La chirurgie esthétique est née.

La chirurgie esthétique

Tout comme la médecine d'amélioration est dérivée de la médecine thérapeutique, la chirurgie esthétique naît de la chirurgie reconstructive. Cette dernière visait, en premier lieu, à rétablir la normalité : elle était destinée aux blessés de guerre, aux accidents de la route, ou autres brûlés. La chirurgie esthétique, elle, n'a pour but que d'améliorer la normalité. Ou, plus précisément, de faire correspondre l'image de soi-même à l'image *idéale* de soi-même, elle-

[150] Se rendre à la page 31 du présent travail.

même conditionnée par les modèles qu'imposent la société. Ainsi, tout ce qui est en-dessous de l'image idéale de soi-même est perçu comme une pathologie par l'individu. Il cherche à rétablir "sa" normalité, ou celle que la société lui aura imposé au travers des modèles. La jeunesse éternelle avant tout. Beaucoup d'interventions de chirurgie esthétique visent à masquer les effets du temps, car la vieillesse n'est pas quelque-chose d'envié, en société; au contraire, à la vieillesse sont associés les problèmes de santé (là derrière, on retrouve le thème de l'obsession sanitaire, ou la santé comme critère d'intégration sociale), la faiblesse, et la mise à l'écart de la vie "active" (d'où découle les sentiments d'inutilité et d'exclusion sociale ressentis par de nombreuses personnes âgées). De plus, la volonté de jeunesse éternelle témoigne d'un refus de notre nature mortelle. En effet, la vieillesse est un signe souvent associé à la mort; le fait d'intervenir avec la chirurgie esthétique semble repousser cette échéance immuable, symbole extrême du déterminisme de la nature.

En cherchant à correspondre aux modèles de la société, au travers du bistouri, l'individu cherche à "être soi-même", idéalement soi-même, et du même coup, augmenter son pouvoir de séduction. Car la séduction est facteur d'intégration sociale : plaire aux autres signifie être reconnu par les autres comme correspondant aux modèles de société, surtout dans les milieux ou les métiers où l'apparence physique est un critère "de poids".

Les drogues et les médicaments psychotropes

Traditionnellement, les drogues sont perçues comme des moyens pour fuir la réalité et les responsabilités. "Elles sont une manière de se décharger du poids de cette pesante liberté qu'est l'autonomie."[151]. En effet, être entièrement responsable de soi-même est parfois perçu comme un fardeau, surtout au vu des expectatives – voire contraintes – de la société. En effet, une très grande liberté peut être déstabilisante, car c'est à soi-même de trouver ses repères dans cette sphère indéterminée, ce qui est parfois angoissant. Les drogues offrent un moyen de s'échapper la société, et ne pas affronter les difficultés.

Si les drogues traditionnelles sont retenues "désocialisantes", relevons le cas particulier de la cocaïne, drogue souvent utilisées à des fins de performance, dans les milieux soumis à de très fortes doses de stress, comme chez les traders. "Pour certains, elle est synonyme de performance accentuée, donc de productivité accrue donc de promotions sociale. L'utilisation de cocaïne est souvent vécue comme une aide au travail, indispensable en tout cas dans

[151] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 259

certaines situations d'urgence ou de stresse entraînant une charge de travail importante ou des décisions devant être prises très rapidement. […] Enfin, cette drogue est également consommée dans le cadre de soirées entre amis ou relations; elle s'inscrit, là aussi, dans un fonctionnement social codifié et participe à une certaine forme d'insertion."[152]

Les médicaments psychotropes entrent dans la lignée des conduites dopantes, et se veulent d'un usage plus précis que les drogues traditionnelles. On cible précisément les effets qu'on désire, tout en minimisant les effets secondaires (notamment, la dépendance). Ils sont utilisés afin de surmonter un obstacle réel ou ressenti par l'individu. Ainsi, plutôt que de fuir la réalité, les médicaments psychotropes offrent un moyen de mieux affronter la réalité, et d'être intégrés au mieux à la société. "Les dopants de la société concurrentielle sont des drogues d'intégration sociale et relationnelle. Les médicaments psychotropes sont assimilables à des pratiques de modification d'états de conscience d'individus poussés à être entièrement responsables de leurs destinées. On ne les prend pas pour s'enivrer ou par plaisir, mais pour alléger la charge de la responsabilité lorsqu'elle se fait trop lourde. À l'instar du dopage des sportifs, ils sont un moyen de renforcer les capacités corporelles et psychologiques afin de mieux affronter la compétition. […] ils permettent de se stimuler ou de se calmer pour être compétitif et de se rendre indépendant des contraintes sociales tout en restant socialisés. Ils sont une auto-assistance."[153]

Les médicaments psychotropes apparaissent comme des auxiliaires dans un monde très compétitif, où le rapport à autrui est plus basé sur la comparaison que la solidarité. On les prend en vue d'obtenir une reconnaissance de la société, signe d'intégration. "Dans l'entreprise, la désacralisation du médicament est mise au service des notions de performance et de rentabilité. *Citius, altius, fortius* : la devise olympique résonne ici comme une menace."[154] L'homme se vient dès lors en aide à lui-même, en recourant à l'automédication. Il s'agit de "tenir le coup" de la concurrence, s'engageant soi-même dans la spirale de la performance, car cette dernière appelle le dépassement d'elle-même, sans fin. Ainsi, pour mieux affronter la concurrence, on cherche à se doter des mêmes moyens que les autres, à rétablir soi-même l'équité de départ, comme dans le monde du sport.

---

[152] Hautefeuille, Michel, *Dopage et vie quotidienne*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 2009, p. 114

[153] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 259-260

[154] Hautefeuille, Michel, *op. cit.*, p. 169

Derrière la médecine d'amélioration, la chirurgie esthétique et l'assimilation de psychotropes, se cèle le refus de la nature, des injustices de celle-ci, et la volonté d'être égaux.

"La passion d'être égal"

Cette expression d'Alain Ehrenberg[155] saisit et traduit au mieux ce qui se cache derrière cette nouvelle médecine, qui vise au dépassement de la condition initiale. La médecine d'amélioration offre la possibilité d'élever le "seuil minimal" pour tous. Il s'agit de corriger les inégalités de la nature, afin d'être à "armes égales" pour se confronter en société. Le fait de tout mesurer, quantifier a conduit irrémédiablement l'homme à se mesurer et quantifier lui-même. L'établissement de repères amènera l'homme à se rapporter à telles marques, constituant parfois des normes : citons, la "taille moyenne" à laquelle chaque individu peut se mesurer. Suis-je en-dessus, ou en-dessous de la norme ? Suis-je "normal" ? Moins bien ou mieux que "normal"?

Aujourd'hui, la médecine nous donne les moyens d'aller au-delà notre condition naturelle; notre sensibilité égalitaire nous rend susceptibles aux inégalités conférées par la nature; la spectacularisation de l'individu renforce l'idée que chacun "le vaut bien", comme le dit un célèbre slogan publicitaire. "Cette fiction est celle de l'individu pur, qui n'a d'autre référence et d'autre origine que lui-même, qui n'est que le fils de ses propres œuvres. C'est le rêve égalitaire d'aujourd'hui et c'est le désir même d'être sujet."[156]

La médecine d'amélioration permettrait de réaliser le fantasme d'égalité totale entre les hommes. En prenant sur lui, l'individu met "toutes les chances de son coté", il est celui qui, au nom de lui-même, refuse d'être plus vite fatigué, et boit du café et/ou ingère toutes sortes de vitamines, ou compléments nutriceutiques. L'individu responsable apparaît comme celui qui, ambitionnant à un poste où une apparence soignée est requise, va recourir aux implants capillaires, si la nature l'avait rendu précocement chauve.

Ainsi, les progrès de la science, qui nous autorisent à être "mieux que nous-mêmes" ou "entièrement nous-mêmes" (la question n'est pas encore résolue), apparaissent comme le moyen d'adéquation aux pressions grandissantes en société. L'individu qui y a recours apparaît responsable, car il "prend sur lui", accepte de s'adapter aux normes sociales, plutôt

[155] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 28

[156] *Idem.*, p. 214

que de se rejeter la faute sur "les autres" ou "la société". Ainsi, cet individu "responsable" apparaît dès lors comme plus "méritant", car il aura accepté de se soumettre à autant d'interventions mélioratives. Son mérite ne serait plus seulement un talent lui étant propre, une caractéristique lui étant particulière, ou une volonté inflexible dans le travail; le mérite résiderait également dans l'adaptation avec le monde concurrentiel. Et si s'adapter, prendre sur soi, ou se sacrifier signifie la prise médicamenteuse à des fins de performances, et bien soit. "[…] la majorité des entreprises ne peuvent aborder [le problème] des substances psychoactives, et encore moins parler de dopage. Comme, fut un temps, dans le sport de haut niveau, l'institution même semble complice de ce qui se passe en son sein, certains employeurs n'étant pas totalement dupes des conditions de performance de certains de leurs salariés."[157]De plus, l'individu finira par se convaincre qu'il a réellement besoin de ces médicaments, qu'il ne peut plus faire sans.

Néanmoins, est-il acceptable, au nom de l'éthique médicale, de "gonfler" les performances humaines, pour faire face aux pressions déshumanisées ? La médecine peut-elle accepter en silence, en fournissant les moyens de suivre le rythme, cette course à la performance ? Certes, chaque être humain est libre de disposer de sa santé, mais comme précédemment évoqué, à quel point un individu sous stress est libre de ses choix ? Ne parle-t-on pas des "contraintes" du monde du travail ?

De plus, affirmer que l'être responsable est celui qui accepte de recourir à la médecine d'amélioration, est-ce entendre que ceux qu'y refusent sont des irresponsables ? Est-ce le rôle de la médecine d'amélioration de nous mettre face à plus de responsabilités ? En effet, en entraînant toujours plus de personnes dans son sillage, la médecine d'amélioration augmente la pression sur ceux qui ne veulent pas y recourir, réduisant leur autonomie. Ainsi, en cherchant à être pleinement soi-même, l'individu risque de s'aliéner ou de recourir à ces améliorations contre ses convictions intimes ou ses préférences réelles, rendant l'individu moins libre.

À cause de la compétition entre les individus en société, le culte de la performance, les exhortations à s'épanouir ou se dépasser, les inégalités[158] tendent à l'inacceptable. En effet, la

[157] Hautefeuille, Michel, *op. cit.*, p. 182

[158] Ou du moins, ce qui est perçu comme une inégalité par l'individu. En effet, la question des inégalités entre individus est liée à la perception de soi, en fonction de ce qui sera pertinent de notre point de vue. Par exemple,

médecine d'amélioration donne aux individus la possibilité de rétablir la "justice", de rétablir l'équité en compensant par un coup de bistouri, une poche de silicone, ou un comprimé de Modafinil. Le but est d'avoir les mêmes possibilités au départ, de se donner la possibilité de concourir à armes égales avec les autres. Un individu responsable, méritant, serait l'individu consentant à s'adapter à de telles contraintes. Or, on ne peut pas manquer de relever cette tension entre la liberté individuelle, de disposer de soi-même, et les contraintes imposées par cette course à la performance : peut-on encore parler de choix libre dans un tel contexte concurrentiel ?

5. La dissolution des caractères

Le recours à la médecine d'amélioration afin de palier les inégalités ou faiblesses de nature posent des questionnements tenant de l'éthique médicale : le rôle de la médecine se limite-t-il au seul rétablissement de la santé "normale"? Est-ce que la médecine, sous sa forme dite "d'amélioration", peut-elle se faire la complice d'un environnement concurrentiel, voué à la performance, en procurant aux individus les moyens de tenir le rythme ?

De plus, le libre choix de l'individu est plus que douteux, dans des conditions de stress si intenses. À ces questions, s'en ajoute une autre, non moins importante : la dissolution des caractères.

Par là, on entend que l'être humain se persuade qu'il a besoin de médicaments, qu'il ne peut plus s'en passer.[159] La dissolution des caractères serait une conséquence extrême de la culture du médicament : chaque contrariété ou faiblesse aurait une pilule pour y remédier. Suis-je timide ? Il me suffira de prendre – quand le besoin s'en fera sentir – du médicament adéquat pour contrer l'effet. Un chagrin ou une grosse déception ? Aucun problème, le médecin me prescrira les médicaments adaptés. Dois-je affronter une période très chargée au niveau du travail ? Des amphétamines ou du modafinil me seront d'une grande aide.

---

quelqu'un qui ambitionne au mannequinat sera nettement plus sensible aux inégalités physiques entre prétendant(e)s.

[159] "Car, à force d'utiliser des substances pour assurer sa performance, l'individu ne finit-il pas, progressivement, par se persuader qu'il en a réellement besoin ?" Laure, Patrick, *Dopage et société*, *op. cit.*, p. 163

Peut-on parler de "tricherie" dans ces cas-là ? D'un point de vue formel, ça n'est pas le cas, car il n'y a aucune règle qui m'empêche de prendre ces médicaments à des fins d'amélioration. On pourra dès lors objecter que je triche avec la vie, car je n'affronte pas les problèmes avec mes propres moyens et que je cherche à obtenir des avantages "indus et injustes". Cette objection repose en réalité sur trois postulats : le premier, qu'il n'est pas juste de vouloir s'améliorer par des moyens artificiels; on ne peut considérer valables uniquement les méthodes naturelles. Le deuxième prétend que les moyens artificiels doivent se limiter à soigner, et pas améliorer. Enfin, le troisième postulat soutient qu'une amélioration n'a de valeur que si elle est le fruit de l'effort[160], elle doit être méritée. À nouveau, la valeur normative de l'authenticité se cèle derrière ces affirmations.

Les deux premiers postulats reposent sur le clivage "naturel-artificiel": les normes naturelles, car "authentiques", auraient une prééminence sur le construit humain; ce qui est naturel serait en soi préférable. À la nature est conférée une autorité supérieure, émanant de sa "pureté", en contraste avec tout ce qui a été "marqué" par la main de l'homme. Ainsi, rétablir la santé par des moyens "artificiels" est admis, car il est question d'aider la santé à redevenir normale, ou "naturelle". Il n'est pas question de dépasser l'état de nature, mais de lui faire honneur. Dès lors, lorsqu'un individu cherche à dépasser son état "naturel" par des méthodes artificielles, il viole la naturalité, il fait entrer par effraction l'artificialité dans un champ qui n'est pas le sien. Néanmoins, ce n'est pas tant l'amélioration en elle-même qui est problématique : au contraire, si on cherche à s'améliorer par des méthodes naturelles, on respecte le principe de pertinence de la nature, car on améliorerait la nature *par* la nature. Le respect de la nature n'a pas plus de valeur prescriptive que l'amélioration de celle-ci.

D'ailleurs, et de là découle le troisième postulat, une amélioration obtenue par des moyens naturels confère le mérite. On ne court-circuite pas la nature, on ne cherche pas à la tromper : le mérite s'obtient en respectant les protocoles naturels.

Toutefois, Daniel Dennett[161] conteste cette pertinence normative de la nature : est-on certain que ce qui est naturel est meilleur a priori ? De plus, en quoi une amélioration obtenue par la méthode naturelle serait-il plus gratifiant ? Pourquoi ne pas adopter une position plus pragmatique, où seul le résultat compterait ? "In fact, in most everyday domains, we only care

[160] Ces trois postulats sont tirés du cours dispensé par Bernard Baertschi le 29 avril à l'Université de Genève.

[161] "Self-improvement is one of our highest ideals. Why should it be important that you do all your self-improvement the old-fashioned way?" Dennett, Daniel, *Freedom evolves*, p. 276, cité par Bernard Baertschi, lors du cours du 29 avril 2010, dispense à l'Université de Genève.

for accomplishments and maybe even disregard those manners which we value in some other special fields: if someone puts all his talent, effort and luck in solving a complex math problem or in reaching a distant location we might tend to ask him why he has not simply used a calculator or a car, respectively."[162] En d'autres termes, seul le résultat compte, peu importe la méthode. En effet, on ne demande pas aux chercheurs en mathématique de faire tous leurs calculs "à la main"; ce qui prime, c'est le raisonnement sous-tendant un tel calcul. On ne considère pas qu'ils aient "triché" en usant de la calculatrice plutôt que la méthode "naturelle".

Si l'on rapporte cet exemple à l'amélioration "artificielle" de l'humain, on pourrait dès lors s'interroger sur la pertinence du moyen pour s'améliorer. S'il existait une pilule effaçant un chagrin, sans effets secondaires, pourquoi devrions-nous préférer la méthode "naturelle", bien plus longue car nécessitant un grand travail d'introspection, et plus chère en mouchoirs ? Du point de vue d'une éthique conséquentialiste, qui fait la part belle au résultat, le mérite et la souffrance n'ajoutent aucune valeur au résultat final. Dans l'exemple d'un calcul mathématique que nous savons faire, le fait de le faire "à la main" n'apporte rien de plus à la valeur du résultat final.

Si nous arrivions au même résultat, plus vite, en souffrant moins, ne serions-nous pas irrationnels en nous privant – si elle existait – d'une telle pilule ? Certes, nous n'aurions aucun "mérite", car nous n'avons fait aucun effort pour se sortir du mauvais pas, mais nous serions plus heureux. Est-ce qu'un bonheur doit être nécessairement mérité ?[163]

En société, contrairement au monde du sport, la méthode importe peu : le jugement de valeur ne portera pas sur elle, la méthode n'a pas de pertinence aux fins de la reconnaissance. Bien entendu, il existe des lois à respecter; il ne viendrait toutefois à l'esprit de personne critiquer les œuvres de Sartre, sous prétexte que ce dernier prenait des cachets de corydrane[164] lorsqu'il les rédigeait. Seul l'œuvre finale compte, l'achèvement. À ce titre, on est amené à

[162] Matthis Synofzik, cité par Bernard Baertschi, lors du cours du 29 avril 2010, à l'Université de Genève.

[163] C'est la position d'Arthur Caplan. Notre vie est constitué de petits bonheurs immérités, mais que nous ne renions pour autant pas. Par exemple, citons la victoire de l'équipe de football favorite : le spectateur en tire généralement de la joie, qu'il ne mérite pas, car il n'a pas activement participé à la victoire. Pourtant, qui oserait interdire les supporteurs d'une équipe de festoyer la victoire de leur équipe, au prétexte que c'est "immérité"?

[164] "J'y travaillais [à la *Critique de la Raison dialectique*] dix heures par jour en croquant des cachets de corydrane – j'en prenais vingt par jour – et, en effet, je sentais qu'il fallait terminer ce livre. Les amphétamines me donnaient une rapidité de pensée et d'écriture qui était au moins le triple de mon rythme normal." (Jean-Paul Sartre au *Nouvel Observateur*, n°554, juin 1975, cité par Queval, Isabelle, *op. cit.*, p.251)

croire qu'il n'existe aucune limitation au fait de prendre des médicaments pour compenser une inégalité de la nature (timidité, incapacité de se concentrer longtemps, etc.), pour remédier à une affliction passagère (tristesse), voire pour améliorer l'existant.

Toutefois, Anjan Chatterjee[165] ne manque pas relever quelques failles dans cette vision, où la médecine serait toute-puissante, érigeant le médecin au rang de Dieu. Tout d'abord, il y a toujours l'inconnue au niveau des effets secondaires. Malgré les tests en laboratoire, et les feux verts délivrés par les ministères de la santé, rien ne garanti une parfaite innocuité du médicament. Anjan Chatterjee estime en effet que la médecine amélioratrice ne peut pas s'appuyer sur une éthique minimaliste, qui se fonde sur deux seuls principes: le "harm principle", c'est-à-dire que la liberté de chacun s'étend jusqu'au point où cela ne vient pas réduire les libertés d'autrui, et que la liberté de chacun de se déterminer est un principe suffisant pour faire ce qu'on veut de soi-même. En d'autres termes, selon cette éthique, chacun est libre de se nuire (encore qu'il faudrait s'accorder sur la définition de nuire et de dommage : où se situe la limite entre le tort "objectif" et le tort "subjectif" ?) dès l'instant où sa décision est autonome. Le fait que Chatterjee agite les risques pour la santé comme une objection démontre que la médecine d'amélioration doit se calquer sur les principes d'une éthique médicale *a minima*. C'est-à-dire admettre l'existence de torts *objectifs* pour la santé, et que la préservation de la santé est une condition indépassable, au nom de l'intouchabilité de la vie. Il serait en effet paradoxal qu'une médecine censée améliorer engendre des effets collatéraux graves. Par exemple, peut-on justifier l'existence d'un médicament qui supprimerait la timidité mais qui augmente les risques de diabète ? La médecine d'amélioration, par essence, consiste en une amélioration de l'existant. Si l'on s'accorde sur l'existence de torts objectifs, alors la médecine d'amélioration ne peut causer un tort objectif, car causer un dommage est contraire à ce qu'on entend par "améliorer". Bien sûr, il n'est pas question d'effets collatéraux "supportables" (maux de tête, somnolence, maux d'estomac passagers par exemple) car, dans ce cas, il est facile d'arguer que l'utilité finale est quand même augmentée, malgré les effets collatéraux.

Ajoutons que cette médecine d'amélioration doit s'appuyer sur l'éthique médicale aussi parce qu'elle nécessiterait l'intervention d'une tierce partie, nommément le médecin : ces médicaments seraient délivrés sous prescription médicale. Le médecin ne peut prêter son concours à un tort objectif auto-infligé, du fait de l'éthique médicale, comme nous l'avons vu

[165] Se référer au cours de Bernard Baertschi du 29 avril 2010, *L'amélioration de l'être humain.*

dans le cas des patients demandant l'amputation de leurs jambes. L'éthique médicale semble ne pas pouvoir se soustraire à une forme de paternalisme.

Toutefois, si on laisse le choix de la prise de ces médicaments à la préférence autonome des patients, cela implique que, leur choix doit être éclairé, libre de pressions, et fruit d'une réflexion. Or, si l'on affirme que les individus doivent s'informer pour décider, on retombe sur une autre forme de paternalisme, celui qui interdit de renoncer à son autonomie, ou qui interdit le droit de ne pas savoir. En bref, il est difficile d'échapper à une forme de paternalisme lorsqu'on touche des domaines tels que la santé : cette dernière semble un bien qui va au-delà du choix individuel et de la liberté la plus absolue sur soi-même.

Anjan Chatterjee soulève une autre inquiétude, relevant de la justice distributive : si ces produits ou techniques d'amélioration fonctionnent réellement, qui garantirait que chacun y ait accès ? En effet, on risque de créer de plus grande inégalités encore, si ces méthodes ne sont réservées qu'à un petit nombre de privilégiés, autorisés par leur fortune et/ou position sociale, de modeler leur vie dans les moindres détails.

Un autre problème peut être décelé dans l'effet coercitif que peuvent susciter de tels produits. En effet, la pression compétitive forcera probablement les sujets sains à en faire usage, afin de pouvoir "suivre le rythme". Ainsi, leur autonomie dans la prise décisionnelle aura été conditionnée par des pressions externes: leur choix ne reflète pas leur préférence réelle. Mieux vaut-il être libre et malheureux, ou heureux mais au prix de la perte de l'autonomie ?

Enfin, et c'est le point qui nous intéresse en particulier, Anjan Chatterjee soulève le problème de l'érosion des caractères. L'être humain ne serait plus entièrement maître de lui-même, car il délègue la résolution de ces tracas aux médicaments. Il évite les problèmes plutôt qu'il ne les résout; en acceptant qu'un médicament vienne manipuler son esprit, il se déresponsabilise de certaines tâches. Ainsi, la colère ne serait plus calmée par un effort de contrôle de soi, mais par l'assomption d'un médicament prévu à cet effet. Le chagrin ne serait plus combattu en puisant en soi, en se faisant violence pour résister à la douleur, en se cherchant des bonnes raisons d'aller de l'avant, mais simplement grâce à une pilule magique.

Certes, si le résultat est le même, il manque cependant une étape essentielle, celle qui aura fait grandir l'être humain, qui l'aura consolidé. En effet, l'opinion répandue soutient que ce sont les coups durs ou les échecs qui font "grandir" un être humain, assimilant ainsi la maturité à un mérite, et donc à une vertu. La souffrance, selon certaines théologies de la

rédemption, ajouterait une valeur morale, mais cela ne peut être vrai qu'à titre privé[166]. Tout ce qui ne nous détruit pas nous renforce. L'apprentissage de la vie passe également par l'acceptation de l'incontrôlable et de l'indésirable. En effet, nombreuses sont les philosophies antiques et modernes qui soutiennent que le malheur est un élément non-désirable, mais nécessaire à la construction de l'identité. Le Stoïcisme est le paradigme de cette vision de l'acceptation des aléas de la vie : l'homme heureux est celui qui, tel un roseau, se plie face à l'adversité, mais se relève à chaque fois. Il est celui qui est parvenu à placer une distance entre lui et les événements fâcheux. Non pas de les ignorer, ou de les fuir, mais d'y être imperméable, grâce à la conviction intime d'une participation à une raison supérieure[167]. Ainsi, le sage stoïcien, en méprisant les vicissitudes de la vie, les domine. Toutefois, cette domination témoigne du contrôle absolu de lui-même que le sage aura acquis. Le sage est avant tout celui qui aura dominé lui-même, sa grandeur lui est conférée précisément par la maîtrise de lui-même. Le sage se distingue son éminence dans la pratique des vertus, son mérite.

Pourrait-on désigner comme "sage du 21^{e} siècle", l'individu ayant une pharmacie parée à toute éventualité, chagrin, colère, malheur ? Le sage de demain sera-t-il simplement l'être prévoyant, qui aura pensé à remplir adéquatement sa pharmacie ?

Cette vision certes ironique ne doit pas masquer l'essentiel : au nom de la réalisation de soi, voire d'être "mieux que soi", l'homme est appelé à s'auto-assister; il est responsable de lui-même. Toutefois, la prise médicamenteuse s'apparente moins à un acte responsable qu'à une méthode pour se décharger de certaines contraintes. Ainsi, on sacrifierait une partie de sa construction identitaire au bénéfice du bonheur. On construit ainsi des humains dépendant des médicaments, incapables d'endurer un coup du sort grâce à leurs propres forces. "Par de telles attitudes nous sommes en train d'inculquer aux enfants que tout problème de la vie quotidienne peut avoir sa résolution dans la prise d'un "médicament". Toute la prévention de la toxicomanie reposait sur un postulat contraire. Il apparaissait fondamental d'apprendre aux enfants que tous les chagrins ne sont pas chimiquement solubles. Les peines, les soucis, les problèmes font partie, au même titre que les joies et les satisfactions, de la vie. Être adulte, c'est pouvoir vivre avec cela."[168]

---

[166] Argument tiré du cours d'Alex Mauron "enhancement, neuroenhancement, dopage" du 29 avril 2010.

[167] Chez les Stoïciens, cette "raison supérieure" est l'Univers-Dieu.

[168] Hautefeuille, Michel, *op. cit.*, p. 199

L'homme de demain, que l'on suppose dépendant de sa pharmacie, ressemblerait à tous les effets à un toxicomane : outre la relation de dépendance qu'il entretiendrait avec les médicaments, il y correspondrait également par la fuite de la réalité, des problèmes et des responsabilités. Paradoxalement, l'individu de demain pourrait être responsable – au sens où il s'auto-assiste – mais pas autonome, car non seulement il pourrait se retrouver dépendant de sa pharmacie (le danger de la toxicomanie), mais la démarche qui l'a poussé à prendre de tels médicaments mélioratifs n'aura pas été autonome. Il l'aura fait pour s'adapter aux contraintes de son milieu, et surtout, il s'est senti forcé à recourir à de tels procédés, car toute la société le faisait aussi, par coercition.

D'ailleurs, cet être humain à qui il suffira une simple pilule pour effacer tous les maux, qu'aura-t-il encore en commun avec l'humain d'aujourd'hui ? L'humain de demain pourra-t-il faire de l'empathie avec les peines de Lucilius ?[169] Sera-t-il en mesure de se reconnaître dans ses aïeux ? Ne risque-t-on pas de briser le "fil rouge" de l'humanité ? Le "transhumanisme" fascine et effraie dans le même temps. D'un coté, il réaliserait le fantasme d'un humain qui pourrait se défaire des afflictions qui le poursuivent, et qui le caractérisent en tant qu'homme, et de l'autre coté, il ne serait précisément plus un homme tel qu'on l'entend aujourd'hui, car il ne sera plus sujet à l'emprise des passions. Les passions, les afflictions, le malheur sont des aspects inhérents à l'humanité de tout temps. La médecine et la science en général auront donné à l'être humain de demain les moyens de ne plus être frustré, de ne plus être triste, de ne plus être jaloux, etc. Toutefois, à mesure que grandira le contrôle que chaque humain aura sur lui-même, la compétition s'intensifiera également, risquant de devenir incontrôlable. En effet, la poursuite d'objectifs individuels, de sa réalisation ou le dépassement de soi, par ses propres moyens, ne peut qu'exacerber l'individualisme et le fait de spectacularisers ses propres particularités. Une démocratisation massive des méthodes d'amélioration demandera toujours plus d'efforts pour se démarquer d'autrui.

De nos jours, face au devoir de chaque individu de s'assumer de A à Z, Alain Ehrenberg remarque qu'un nombre grandissant de personnes craque lorsque confronté à cette pression et

[169] Je me réfère aux *Lettres à Lucilius* de Sénèque. Ce dernier cherche à rassurer son ami Lucilius sur les vicissitudes de la vie, et l'invite à ne pas se laisser emporter par les passions, à se montrer impassible face à la douleur. Notamment, dans la lettre LXIII, Sénèque répond à un Lucilius très affecté par la perte d'un ami proche, Flaccus. "Or pour l'homme sensé la plus honteuse manière de guérir c'est de guérir par lassitude. Mieux vaut renoncer à ton chagrin que d'attendre qu'il renonce à toi ; sèche donc au plus tôt des larmes qui, lors même que tu le voudrais, ne peuvent longtemps couler."

à cette nouvelle responsabilité. Le sociologue parle de "l'individu sous perfusion"[170], en référence à la consommation grandissante de médicaments psychotropes (tranquillisants et hypnotiques), et autres antidépresseurs au sein de la population, afin de "tenir le coup". "Désormais, les erreurs se paient comptant. L'épanouissement personnel et la singularisation de chacun dans une société où la concurrence n'a plus de dehors se paient de la dépression nerveuse généralisée."[171]

Paradoxalement, en cherchant à se réaliser, à "être soi-même", à "être mieux que lui-même", à savoir des états assimilables au bonheur, l'individu tombe de plus en plus souvent en dépression, il se sent surresponsabilisé. Force est de constater la dépendance croissante aux médicaments, qui est l'effet de la concurrence et le devoir de se réaliser. Toutefois, la médecine d'amélioration accentue cette compétition, car elle augmente les capacités à soutenir le rythme. En bref, la concurrence entraîne le recours aux conduites dopantes, et celles-ci se soldent par une accentuation de la compétition. Qui nécessitera de nouvelles techniques, ou méthodes pour "tenir le coup". Et ainsi de suite. Jusqu'à aboutir à une aliénation de l'individu, qui se traduit aujourd'hui par la dépression, et demain, vraisemblablement par le transhumanisme.

Quelle solution apporter à cela ? Eviter de se faire aspirer par la spirale de la performance de la concurrence, pourrait en être une. Toutefois, cela signifie plusieurs choses : soit vivre à l'écart de la société, se désociabiliser, ce qui est difficilement réalisable voire peu souhaitable, ou soit "savoir se contenter". Cette dernière option suggère avant tout que l'on réfléchisse profondément sur l'origine du problème, à savoir la poursuite de l'identité, de la perception de soi-même et de l'être soi-même. Qu'est-ce qu'être soi-même ? Est-ce vraiment être "idéalement" soi-même ? D'ailleurs, d'où nous viennent ces idéaux ? Sont-ils réalisables ?

De mon point de vue, le nœud du problème se situe précisément là : la notion d'identité est si floue au point de rendre sa recherche mal assurée, voire inadéquate.

[170] Ehrenberg, Alain, *op. cit.*, p. 252

[171] *Idem*, p. 253

V. Chapitre 3 : Le sport et la société, deux mondes à part

1. Une question de normes

Un étudiant, à la veille des examens, prend du Modafinil, afin de tenir le rythme des révisions. Durant les tests eux-mêmes, il assimile quelques cachets vitaminés et des tranquillisants, il n'est pas le moment de perdre sa concentration. Cet étudiant réussit brillamment ses examens; bien qu'il se soit aidé de médicaments non prévus à cet effet, personne n'a rien à lui redire : il est libre de le faire et n'a fait de tort à personne. Ses bons résultats ne se sont pas faits au détriment d'un autre étudiant.

Un chômeur en fin de droit obtient un entretien d'embauche. De peur que la pression lui joue des tours, il décide de prendre des médicaments augmentant sa concentration et son sang-froid. Son Curriculum Vitae est convaincant, et l'entretien est concluant : il obtient le poste. Est-il condamnable, peut-on lui "retirer" ce succès, au motif qu'il est indu, car il a "triché" sur sa présentation, qu'il n'était pas *réellement* lui-même, qu'il a trompé son employeur, et surtout parce qu'il a obtenu ce poste au détriment de quelqu'un d'autre ?

Non. Il était de son droit de prendre ces médicaments, bien qu'il ne soit pas malade : il a joué le jeu de la concurrence, en prenant sur lui, en décidant de mettre toutes les chances de son coté, de se montrer sous un jour plus positif : il a prévenu les effets de la pression en prenant des médicaments; en ce sens, il s'est montré responsable, mais pas nécessairement libre. L'autre personne, celle qui n'a pas décroché le travail, n'est pas à considérer "lésée" : elle était libre de prendre de tels médicaments et n'a pas jugé opportun de le faire. En aucun cas, on peut le considérer comme une victime; encore faudrait-il prouver que c'est précisément le médicament qui a fait la différence.

Un sportif de haut niveau décide de se doper; il ambitionne à la victoire, qui signifierait gloire, promotion sociale et surtout contrats millionnaires avec les sponsors. De plus, il est convaincu de ne faire de tort à personne, car il a de bonnes raisons de croire que tous se dopent, bien qu'il n'en ait pas la preuve formelle. Peu importe : rien que la suspicion risque de lui peser psychologiquement, il a fait tellement d'efforts aux entraînements, qu'il se sentirait "volé" en voyant les autres le devancer. Il décide de se doper, "ça n'est que justice".

De toutes façons, pense-t-il, si les contrôles sont inefficaces pour les autres, ils le seront pour lui. Arrive le jour de la compétition, qu'il remporte. Hélas, les contrôles antidopage trahissent la présence de produits interdits. Le titre fraîchement remporté lui est retiré, il est

exclu de la compétition pour deux ans, et il est désormais conspué par le public : il est un tricheur, il a cherché de voler la victoire à l'"authentique" meilleur.

La sanction est-elle justifiée ? Oui. Car il y a une règle qui interdit de se doper, et que la violation de cette règle entraîne la sanction.

Là se situe la différence cruciale entre le monde en société et le sport : la règle, la norme. En société seul compte le résultat, peu importe (ou presque) le moyen. Il existe certes des règles, nommées "lois", mais le principe de se doper n'est pas condamné. La performance justifie le moyen, car elle cristallise les concepts de progrès, de dépassement de l'existant.

Le sport, qui est par essence le domaine de la performance, porte une attention particulière à la méthode. La méthode traduit le mérite de l'athlète. La victoire sportive n'a de sens que si elle se fait en respectant les règles du jeu. Elles délimitent ce qui est du jeu de ce qui ne l'est pas, elles clôturent un espace imaginaire, un champ d'application. Ainsi, un individu prenant part à un jeu, reconnaît les règles, il accepte de s'y plier. Il est admis dans le jeu, dans la mesure où il se conforme aux règles. D'où le dicton "tricher n'est pas jouer", la violation d'une règle entraîne le contrevenant hors du champ d'application du jeu.

Il en va de même en société avec la Constitution et les lois : violer une loi signifie ne pas respecter ses obligations envers la société. Les lois protègent l'intérêt des individus pris dans leur ensemble plutôt que des simples individualités; cet intérêt supérieur est renfermé dans le maintien de l'Etat, qui a son tour, garantit le maintien de l'intérêt de tous et légitime sa propre existence. Les lois cherchent à maintenir l'ordre social. L'interdépendance nécessaire des sujets est protégée des menaces par les lois et la justice. D'ailleurs, tout un chacun est supposé connaître le champ d'application de l'Etat, par le principe stipulant que "nul n'est censé ignorer la loi". Il appartient à chacun de s'informer des "règles du jeu" de la société, afin de ne pas se mettre "hors-jeu".

Dès lors, s'il n'existe pas de loi interdisant le dopage en société, cela signifie que cette pratique ne nuit pas à l'intérêt général ou au maintien de l'Etat. On pourrait toutefois arguer que les conduites dopantes sont un effet de la concurrence, mais elles tendent à accentuer cette dernière; de plus, si on délègue aux individus le choix de recourir aux conduites dopantes légales, il est raisonnable de penser que par effet de coercition, ceux qui ne voulaient pas se doper, seront contraints d'y recourir, ce qui est une violation de leur autonomie. De plus, il n'est pas certain que tous aient équitablement accès à ces aides à la performance, ce qui augmenterait les inégalités, plutôt que de les résorber.

En sport, le dopage est interdit au motif qu'il est contraire à l'esprit sportif. Notamment, l'égalité des chances : le sport veut se faire la scène où celui qui gagne est vraiment le meilleur. Ceci présuppose l'égalité des chances au départ. Il existe un autre argument avancé pour justifier la lutte, celui du sport comme promoteur de la santé; à ce titre, il n'est guère envisageable de risquer la santé des athlètes, même contre leur avis.

Le sport se pose en modèle de la contre-société parfaite. Il est érigé en porte-étendard des valeurs démocratiques d'égalité ou de mérite ; il est ce monde idéal auquel les démocraties aspirent. Il est la démonstration que ce monde idéal n'est pas chimérique, mais réalisable. Au nom de cet idéal et de cette pureté morale qu'on lui attribue, le monde sportif est porté en modèle pour la jeunesse.

Les règles du sport sont édictées entre autres en vue de protéger "l'esprit du sport", qui est le noyau de la pureté morale du sport; ce faisant, il s'agit de le tenir à l'écart de la réalité de tous les jours. On reconnaît ainsi que le monde sociétal ne peut être érigé en modèle en soi; la valeur de loyauté – au centre du sport – n'a pas cours en société, par exemple. On pousse chacun à faire sa place, dans les limites édictées par la loi, qui ne s'embarrasse pas de la loyauté. La société, telle qu'elle est structurée, fait la part belle à la concurrence. Les "coups bas", s'ils viennent condamnés moralement, sont tolérés voire font partie de la pratique dans certains milieux.

Ainsi, à mesure que s'intensifie la concurrence en société, l'écart qui sépare cette dernière du monde du sport se creuse. Dès lors, faut-il voir un anachronisme dans le maintien de l'esprit sportif, notamment l'interdiction du dopage ?

Sans aller aussi loin que la prise médicamenteuse, force est de constater la banalisation des conduites dopantes, au travers de produits s'étant installés dans notre quotidien, supposés nous aider à affronter la journée : je me réfère aux produits survitaminés, aux boissons énergétiques, les compléments alimentaires, etc.

Ces produits ne sont pas condamnés dans la mesure où ils apparaissent comme de simples adéquations face aux pressions croissantes qui pèsent sur les individus.

Sous cette prémisse, il apparaît anachronique que le sport se refuse à libéraliser le dopage : le sportifs doivent aussi faire face à des pressions énormes et à une concurrence toujours plus étouffante. Certes, l'AMA ou le CIO rétorquerait l'esprit du sport serait hors de toute temporalité et logiques sociétales.

Toutefois, comme précédemment évoqué, l'esprit du sport est un construit culturel, et donc arbitraire. À ce titre, il est modifiable. Toutefois, les autorités sportives préfèrent

l'emmurement dans des positions axiologiques, comme si l'acharnement normatif conférait une plus grande légitimité à la lutte. De plus, l'égalité des chances et la préservation de la santé ne seraient pas bafouées par une libéralisation du dopage. En effet, en mettant à disposition de tous les mêmes produits, on court-circuiterait le système actuel qui privilégie les plus aptes à déjouer les contrôles antidopage; une libéralisation permettrait la mise en place d'un suivi médical des athlètes, mettant fin à la clandestinité.

Il est par ailleurs curieux de remarquer que la réglementation sportive cherche à tout prix à maintenir les inégalités de nature entre les athlètes, alors que la société offre de plus en plus de moyens de combler les inégalités entre individus, au nom d'une plus grande égalité pour affronter la concurrence en société. Le sport préfère célébrer les champions "naturels", plus "purs" car traduction de la "volonté" de la nature, qui les aurait prédestinés à être champions. Pourtant, le sport veut se faire la scène des méritants et des travailleurs acharnés, en leur offrant une possibilité de se démarquer des autres. Or, en interdisant le dopage et donc de rééquilibrer certaines inégalités de la nature, le sport porte en triomphe les aspects déterminés et immérités de l'individu. La société, elle, sous cet aspect, paraît plus démocratique.

Toutefois, il n'est pas question pour le sport de se faire bêtement l'écho des tendances en société; au contraire, on souhaite plutôt maintenir le sport comme un exemple, afin d'influencer la société. Une légalisation du dopage est cautionnée par la volonté de donner à tous les athlètes les moyens de faire face aux contraintes grandissantes, avec le minimum de risques pour leur santé. D'ailleurs, de nombreux produits interdits sont en réalité des produits favorisant la récupération entre les épreuves, plus que des substances augmentant la performance elle-même.

Que le sport représente un modèle, car il renferme des idéaux utiles à la consolidation du système en place[172], les pouvoirs politiques l'ont bien compris; ils ont d'ailleurs saisi la portée des messages délivrés par le sport, grâce au construit culturel qui s'est forgé autour de lui : remémorons-nous les cas extrêmes où le sport est instrumentalisé à des fins politiques, pour démontrer la validité d'une idéologie politique. Citons l'ex-RDA qui était allée jusqu'à

[172] Citons le cas de la victoire de la France à la coupe du monde de football 1998. Les pouvoirs politiques français de l'époque avaient détourné ce succès à leur avantage, en affirmant qu'elle célébrait la réussite de la politique d'intégration des différentes ethnies, la fameuse France "black-blanc-beur". Ce genre de message est dangereux car il est à double tranchant : que faut-il conclure du fiasco complet de l'équipe de France à la coupe du monde 2010 ?

étatiser le dopage, aux fins de démontrer le bienfondé du communisme, comme "produisant" les meilleurs athlètes. Les champions sportifs sont en effet les paradigmes de l'excellence physique, de la santé, du mérite et de la discipline. Ces vertus sont étroitement liées à une moralité présupposée supérieure : le champion serait l'homme capable d'atteindre ses objectifs grâce à la volonté, capable de discipline, et se donnant les moyens de défaire la concurrence. Ainsi, on cherchait à démontrer que le communisme, en produisant plus de champions, était système le plus propice à l'excellence, et par conséquent la "meilleure" idéologie.

Les interdictions en société

Si l'existe bel et bien un gouffre entre l'interdiction du dopage dans le sport, et la liberté de se doper en société, il convient de nuancer la deuxième assertion, car trop schématique. Bien que la société en général autorise le fait de se doper, il existe, comme dans le sport, une liste "de produits interdits". Toutefois, contrairement au sport, cette liste n'est pas dressée pour préserver un "esprit de société", mais pour protéger la santé des individus, dans un pur esprit paternaliste. Nous ne sommes pas entièrement libres de prendre n'importe quelle substance, pour doper ses performances ou par loisir.

Pensons notamment aux drogues dures, comme la cocaïne, l'héroïne ou des psychotropes tels le LSD. Leur interdiction est justifiée pour le maintien de la santé publique : en effets, ces substances peuvent avoir de graves répercussions sur la santé (overdoses, arrêts cardiaques, vieillissement prématuré, etc.), ils altèrent les capacités de discernement (hallucinations), en plus d'entraîner de graves dépendances. En d'autres termes, l'individu perdrait le contrôle de lui-même : il deviendrait incapable "de discernement", car en état second; il ne peut pas être tenu entièrement responsable de ses agissements. Ainsi, l'Etat, endosse cette responsabilité en interdisant ces substances. L'attitude paternaliste est justifiée par les effets des drogues, qui altèrent fortement les capacités de jugement des individus, ainsi que leur autonomie.

Le cannabis lui est interdit au motif qu'il est une drogue "douce"; il altère en effet la perception, et est susceptible d'altérer les décisions de l'individu. Pourtant, les risques pour la santé et de sombrer dans la dépendance sont moins important que pour le tabac. L'alcool, en plus d'endommager la santé, agit comme un psychotrope, il est capable d'altérer la perception et les comportements de chacun.

Certainement, l'alcool et le tabac sont nettement plus ancrés dans les mœurs car provenant d'une longue tradition, ce qui favorise leur acceptation[173] contrairement aux drogues dures. Toutefois, sur le strict plan formel, il existe une incohérence dans les critères de prohibition, qui rappelle l'incohérence entre les listes de produits dopants interdits dans le sport, en fonction des pays et des fédérations. L'exemple le plus éclatant est celui de la NBA qui n'interdit que la cocaïne et l'héroïne comme substances dopantes. Ces incohérences démontrent que les critères d'interdiction ne sont pas clairs, portant à des interprétations diverses et donc l'établissement de listes différentes. Ces diverses lectures de la définition du dopage démontrent qu'il existe des construits culturels différents autour de la notion d'artificialité. À ce titre, le terme anglo-saxon *drugs* pour désigner les produits dopants est emblématique : les signifiés de "drogues" (tel que nous l'entendons dans nos contrées) et de "dopants" se superposeraient partiellement, au point d'utiliser le même signifiant.

Ainsi, la lecture de cette définition est très influencée par le contexte culturel : cela se constate par les différentes listes de produits dopants. Cela se remarque également dans les interdictions des drogues : ainsi, le cannabis est dépénalisé aux Pays-Bas[174], alors qu'il est interdit dans le reste de l'Europe, et dans la plus grande partie du monde.

Notons toutefois une constante : les drogues dures sont interdites de part et d'autre de la planète, témoignant d'un consensus sur leur définition, leurs effets et leur dangerosité ; les torts qu'ils sont capables d'engendrer sont considérés "objectifs", et à ce titre, les Etats estiment qu'une position paternaliste est justifiée, d'autant plus que ces produits rendent les individus incapables d'exercer leur autonomie.

2. Des nouvelles exigences qui nécessitent une adaptation

La création de l'AMA en 1999 vient répondre au besoin de cohérence dans la lutte antidopage : cohérence dans les listes, dans les méthodes de contrôles, etc. Toutefois, son champ d'application ne se limite qu'aux compétitions internationales (Jeux Olympiques, et autres championnats du monde). Pour les compétitions nationales (championnats nationaux de

[173] Lorsque l'alcool fut interdit aux États-Unis durant les années de la prohibition, cela donna naissance à un immense marché noir et à l'émergence de puissantes mafias contrôlant le trafic d'alcool.

[174] Dépénalisé, mais non complètement légalisé : chaque foyer a le droit de cultiver, pour sa propre consommation, cinq pieds de cannabis.

football), il appartient à chaque fédération de dresser les listes. Ainsi, on peut arriver à des listes très variées, qui révèlent des lectures différentes du dopage. Par exemple, la créatine – un produit favorisant la prise de masse musculaire – est autorisée par l'AMA, mais interdite en France, aussi bien en société ou en sport. C'est une interdiction "par défaut", car sa commercialisation n'a jamais été approuvée; la créatine n'a pas d'existence légale en France. Toutefois, aux Etats-Unis, "la créatine est considérée comme un complément alimentaire et, à ce titre, vendue dans les drugstores (qui retrouvent ainsi une certaine cohérence étymologique) au milieu des vitamines, des huiles essentielles et autres produits en tout genre sensés produire sur notre santé un effet bénéfique."[175]

Le besoin d'harmoniser les listes témoigne de la volonté de crédibiliser la lutte antidopage, voire crédibiliser la définition du dopage elle-même. En effet, que penser d'une seule définition qui donne naissance à autant de listes différentes ? Sur quelle base un produit interdit en France est-il autorisé aux Etats-Unis ? On a évoqué les différents construits culturels autour de la notion d'artificialité, de liberté de disposer de soi-même (un argument terriblement puissant aux USA), et la santé comme un bien intouchable; les seuils de dangerosité et d'acceptabilité se meuvent en fonction des sensibilités. Ces mêmes sensibilités empêchent une libéralisation du dopage, le public étant encore farouchement opposé au dopage, malgré le fait qu'en société, on ait une plus grande liberté à cet égard.

Il n'est pas question de libéraliser le dopage au titre de cette plus grande liberté dont on dispose en société. On cherche à préserver la pureté du sport des influences sociétales. Pourtant, le sport n'est pas complètement imperméable aux pressions sociales : beaucoup de sportifs voient dans le sport une opportunité de promotion sociale, grâce au prestige de la victoire et surtout les primes lui étant rattachées. Les sportifs, en plus des responsabilités liées à leur monde, sont également des individus vivant en société. Les passerelles entre le monde du sport et la société ont toujours existé : les vainqueurs des Jeux Olympiques de l'Antiquité étaient portés en héros et considérés comme des demi-dieux par leurs contemporains, leur conférant une place privilégiée dans la cité.

Aujourd'hui, ces privilèges ont pris la forme de contrats mirifiques avec les sponsors (qui représentent la plus grande part des revenus pour un champion), en plus des primes à la victoire, du "salaire", etc. Dès lors, la présence massive d'intérêts économiques dans le sport représente une de ces influences, typiques de nos sociétés, qui viendrait corrompre la pureté et

[175] Hautefeuille, Michel, *op. cit.*, p. 122

l'exemplarité du sport. Le monde du sport n'a pas pu se soustraire à la puissance de l'argument économique; de plus, cela fait vivre de nombreux secteurs professionnels. Ainsi, de la fusion du sport avec les intérêts économiques, est né le "sport-spectacle". Les exigences ne sont plus uniquement dictées par les intérêts sportifs; désormais, puisque les milieux économiques ont été conviés, ils ont leur mot à dire, en rapport avec les intérêts propres à leur domaine. L'intérêt majeur réside dans la productivité. Il faut produire plus de compétitions, plus de records, plus dépassements dans les courses automobiles, plus de matchs indécis (si possible avec une avalanche de buts ou qui se terminent au "tie-break"): plus de spectacle, en résumé, à vendre aux télévisions, et aux téléspectateurs. D'ailleurs, les sponsors entretiennent des contrats "à la performance" directement avec les athlètes. Ainsi, ces derniers doivent produire de la performance à double titre : pour légitimer leur existence sur la scène sportive et pour répondre aux conditions contractuelles qui les lient à leurs sponsors. Si la plupart d temps, les sponsors offrent des primes "à la performance", l'inverse est parfois vrai. Citons l'exemple de l'équipe de France de Football: cette dernière fut éliminée de la Coupe du Monde 2010 au terme du premier tour, après une piètre performance et des polémiques à n'en plus finir entre le sélectionneur et les joueurs. Les sponsors de l'équipe de France ont demandé un million d'Euro de dédommagement à la Fédération Française de Football, car ce fiasco aurait porté préjudice à l'image des sponsors[176]. Les contrats de sponsoring font des athlètes et des équipes des représentants de luxe de la firme, des employés tenus à soutenir les intérêts de leur employeur.

Ainsi, ces pratiques et influences typiquement sociétales conditionnent directement le monde sportif : plus de compétition signifie plus d'entraînements pour tenir le coup. Plus d'intérêts économiques se traduisent en plus de concurrence entre les athlètes.

Ces contraintes n'ont plus aucune commune mesure avec les seuils de tolérance du corps humain. La médecine et le dopage apparaissent comme la solution obligatoire pour suivre le rythme. L'importation des intérêts économiques dans le monde du sport a été accompagnée par l'importation des logiques des mondes financiers, basées sur une pondération entre les bénéfices potentiels d'un placement et les risques de pertes. Les athlètes sont désormais tenus de répondre simultanément aux impératifs sportifs et entrepreneuriaux. D'un coté, ils sont

[176] "Les sponsors de l'équipe de France réclament "un peu plus d'un million d'euros" de réparations à la Fédération française (FFF) au titre du "préjudice" sur leur image à la suite du fiasco des Bleus au Mondial-2010, a déclaré vendredi le trésorier de la FFF, Bernard Désumer."
http://fr.sports.yahoo.com/23072010/1/23072010175742.html, 23 juin 2010.

leurs propres patrons, les acteurs de leur propre vie; en gérant leurs efforts, leur corps, leurs entraînements, ils travaillent pour eux-mêmes, les fruits de leurs performances leur bénéficieront en premier lieu. De l'autre coté, en recevant de l'argent de sponsors, en signant des contrats avec eux, ils vendent "leurs services" à une entreprise, voire deviennent leurs employés. À ce titre, leurs intérêts doivent se fondre derrière ceux de l'entreprise, des résultats seront attendus d'eux, et seront retenus responsables des contre-performances, ce qui peut conduire jusqu'à la récession du contrat, voire la sanction. Le monde du sport est très emprunt de pratiques courantes en entreprises; le sport comme libre, indépendant et désintéressé est une utopie. L'obligation de performance à double titre conditionne nécessairement l'athlète sur la question du dopage; étant leurs propres patrons, en travaillant pour eux, leur corps devient leur gagne-pain. Ainsi, ils entretiennent un rapport managérial avec lui, en cherchant à le rendre le plus compétitif et le plus profitable possible.

"La tyrannie du spectateur"

Le téléspectateur (la "demande") aurait une emprise tyrannique sur les athlètes : d'un coté, il veut toujours plus de retransmissions, et de l'autre, il refuse catégoriquement le dopage. Pourquoi ne verrait-il pas, dans la libéralisation du dopage, un moyen pour les athlètes d'assouvir sa soif d'événements sportifs, une adaptation aux exigences que lui, téléspectateur, a imposé aux sportifs ?

Si pour lui, la libéralisation du dopage est impensable et que la pureté du sport passe avant tout, il n'y a qu'une seule solution : renoncer à ses retransmissions sportives, afin d'alléger les calendriers des athlètes. Une audience télévisée en baisse provoquerait une réaction en chaîne : si peu de gens regardent le sport à la télévision, les annonceurs publicitaires seront moins intéressés par acheter des espaces publicitaires à la télévision, lors des retransmissions sportives; cela rapporterait moins d'argent aux télévisions, qui s'interrogeront sur la pertinence d'acheter les droits télévisés. Si les droits sportifs ne se vendent plus, les sponsors de ces événements se retireront car ils n'auront plus de visibilité; de plus, des champions sportifs peu médiatisés n'intéressent pas les sponsors. Ainsi, les enjeux globaux seraient nettement moindre, plus humains. Et plus humaine deviendrait la compétition et les charges imposées aux athlètes.

En résumé, le téléspectateur est en partie responsable de l'explosion des enjeux et de la mutation du sport en sport-spectacle. Il a le pouvoir d'agir là-dessus, en boycottant les retransmissions sportives, mais le veut-il vraiment ?

D'ailleurs, un retour en arrière est-il possible ? En effet, désormais, le sport-spectacle représente une telle machine économique, dont tellement de secteurs dépendent, qu'il est difficile d'imaginer un brusque effondrement du tout. Telle est la réalité du sport contemporain : il est déjà "contaminé" par des intérêts qui n'ont plus rien à voir avec son essence, donnant naissance à un conflit d'intérêts. Les pouvoirs sportifs et les fédérations doivent désormais satisfaire les intérêts extra-sportifs de leurs partenaires commerciaux[177].

Le sport – ou mieux, le sport-spectacle – ne peut plus revendiquer une pureté absolue. Ni même la société pour lui. Société et sport-spectacle ont tissé des liens d'interdépendance, on a fait cohabiter voire converger leurs intérêts. Si la société a été capable d'accepter les intérêts commerciaux comme ne contrevenant pas à "l'esprit sportif", pourquoi n'admettrait-elle pas le dopage ? En effet, le sport-spectacle est une mutation du sport, reflétant les tendances en société : en autorisant le dopage, on ne ferait que renvoyer l'image d'une société qui fait confiance à la médecine pour s'adapter aux nouvelles exigences établies par la concurrence.

VI. Conclusion

Décrié au nom de la protection de l'esprit du sport, de la santé, d'exemplarité pour la jeunesse et du maintien de l'égalité des chances, le dopage n'est pas près d'être accepté dans les mœurs.

En effet, il est peint comme le plus grand fléau affectant le sport moderne, il est le paradigme de la tricherie. On l'accuse de chambouler les "vraies" hiérarchies, les classements basées sur les qualités innées et naturelles, et de déposséder les plus méritants de la victoire.

[177] Je pense notamment au cas de la Formule 1, où la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) et la FOM (Formula One Management) entretiennent un lien de forte influence réciproque. La FIA est certes l'instance décidant du règlement technique, mais de nombreux exemples de ces dernières années démontrent que les règles ont souvent été changées afin de satisfaire la FOM, détentrice de tous les droits commerciaux de la F1, les droits télévisés sur tous. Des courses plus combattues et des championnats indécis jusqu'au dernier grand prix signifient un spectacle plus appétissant pour le téléspectateur, entraînant à la hausse la valeur des droits télévisés. La Formule 1 connut une longue domination de Ferrari au début des années 2000 (2000 à 2004), entraînant une lassitude et une désaffection du public. La FIA a été sommée de réagir par la FOM, afin de changer les règlements, en vue rompre l'hégémonie de Ferrari. Avec succès, car en 2005, Ferrari perdit le championnat, à cause d'un règlement lui étant défavorable. D'ailleurs, la F1 connait régulièrement des chamboulements techniques afin de favoriser les dépassements. Hélas, les observateurs de la F1 s'accordent pour dire que les changements introduits n'ont pas amélioré le spectacle, bien au contraire.

Certes, il existe d'autres formes de tricherie, comme par exemple le joueur de football qui s'aide de la main pour marquer un but. Dans un tel cas, le joueur assume le risque d'être sanctionné directement, si sa main est immédiatement perçue par l'arbitre, et/ou indirectement, lorsque les différentes répétitions et d'autres angulations offertes par les caméras, offriront le contrevenant en pâture à la critique sportive et à celle du public.

Cette forme de tricherie-là est éclatante, spectaculaire car sous les yeux de tous; les arbitres, les spectateurs et les téléspectateurs grâce aux caméras, viennent quadriller le terrain de jeu. Même si le joueur n'est pas sanctionné par la justice sportive, il sera rattrapé par les huées du public, une fois en-dehors du terrain. Le public se charge de punir l'injustice, il se constitue partie civile dans ce procès au joueur. En effet, le public estime qu'il y a eu une atteinte à l'intégrité de cette contre-société parfaite qu'est le sport ; chacun se fait le défenseur de ces idéaux démocratiques, auxquels il se sent spécialement lié, de part sa participation à une démocratie. La crédibilité et sa cohésion de monde idéal ont été rudoyées par l'effraction de la règle, par la transgression de la justice. Il en va de la survie de ce modèle, phantasme pour la société réelle, que celui de rétablir la justice.

Le dopage apparaît plus grave de la faute de main du joueur, car il est maintenu secret, il est prémédité, il est le fruit d'un calcul et d'une préparation minutieuse. Il renvoie dès lors aux champs sémantiques de la sournoiserie et de la technocratie, plutôt qu'à ceux du désintéressement du sport, le "sport pour le sport". Le fait que le dopage soit secret et à l'ombre des regards ne fait que renforcer la suspicion que "tous se dopent", l'inconnu génère une paranoïa mettant à mal le principe de présomption d'innocence.

Le dopage renvoie également à la médecine; cette dernière est perçue comme une intruse dans le monde pur et de la santé qu'est le sport, car elle est associée à la maladie, et au rétablissement de la santé. D'ailleurs, les affaires de dopage révèlent la médecine sous un autre jour : non pas celui de la thérapie, de la guérison, du retour à une santé normale; mais celui de l'amélioration du normal et de la transgression de la nature. La médecine se ferait le complice de cette machinerie visant à fausser l'ordre naturel. Le dopage renvoie ainsi à une double falsification : la falsification du rôle de la médecine et la falsification du résultat sportif. Le dopage serait donc "faux", par opposition au "vrai", garantit par l'ordre naturel. La nature aurait un pouvoir normatif, car elle est associée au "juste", au "pur", au "vrai de toute éternité". La nature représente pour l'homme une tierce partie objective, une entité a-subjective, capable de normes plus "justes" pour les individus. Le naturel est sacralisé face à tout ce qui porte l'empreinte de l'homme, regroupé sous le terme d' "artificiel". Pourtant, tout

ce qui est naturel n'est pas nécessairement bon pour l'homme. De plus, baser la pureté du sport sur une normativité naturelle signifie célébrer les inégalités de nature entre individus; contradictoire, pour un monde basé sur l'égalité de chances entre individus et faisant du mérite la discriminante. Ainsi, l'athlète désirant devenir champion ne peut simplement compter sur son travail acharné : il lui faut également être chanceux, et espérer d'être naturellement plus doué que les autres. N'est pas champion qui le veut, la nature opère une présélection en distribuant ses faveurs au hasard; il y a une part de déterminisme dans l'être champion sportif. La nature est profondément injuste, dans les termes d'une justice distributive.

Cette acceptation d'une prédestination de la nature rentre en choc frontal avec le monde sociétal, qui tolère toujours moins les inégalités de nature. L'émergence de la médecine d'amélioration atteste de cette tendance, témoignant des victoires de la liberté humaine face à la nature.. En effet, au nom de l'égalité entre individus, et du devoir de se réaliser et d'être l'acteur de sa vie, la science – ou les progrès de l'homme – apportent leur soutien à ce projet. Les inégalités innées sont rejetées car elles envoient les individus dans la lutte concurrentielle avec un bras noué dans le dos, l'empêchant de prouver son mérite, et de faire éclater sa "vraie" personnalité, voire au-delà de celle-ci.

On a responsabilisé l'individu sur sa destinée, à lui de se prendre en charge. À lui de se donner les meilleurs moyens de se mesurer aux autres, de faire sa place au sein de la société et d'obtenir une reconnaissance sociale. Ainsi, la concurrence entre individus aboutit à une hiérarchie sociale, donnant une "justification" aux inégalités sociales : ces dernières ne seraient que le fruit de la compétition sociétale. L'illusion réside dans la croyance que chacun, en se prenant en charge, peut arriver au sommet du "classement", car une inégalité de fait (avantage conférés par la naissance, par exemple) est officiellement proscrite depuis 1789. Or, personne n'est dupe, les inégalités sociales ne traduisent pas une hiérarchie des mérites; la filiation, le milieu social, les personnes fréquentées, les écoles exclusives de par leur conditions d'accès économiques, ne mettent pas les individus sur un pied d'égalité, au départ. Ainsi, l'homme s'attaque désormais aux inégalités de nature avec l'illusion de remodeler et résorber les inégalités sociales.

Le sport se refuse au dopage selon un système de valeurs et de règles qui lui sont propres. Toutefois, l'avènement du sport-spectacle a signifié la fusion de problématiques du monde du sport avec celui de l'entreprise : rentabilité, calcul de risques, productivité, placements, etc. Dans les faits, cela s'est traduit par toujours plus de records, toujours plus de

compétitions, des entraînements toujours plus contraignants, et une concurrence toujours plus affûtée. Avec à la clé, des primes toujours plus élevées. Dans cet univers ultra-compétitif, les intérêts poussent à adopter une logique entrepreneuriale : maximiser ses chances de gain, en minimisant les risques. Le dopage apparaît dès lors comme une adéquation face à l'explosion des enjeux et des contraintes. Sa libéralisation exaucerait le désir de certains athlètes de disposer de leur santé comme bon leur semble, santé déjà malmené par le sport de haut niveau lui-même. De plus, le fait de porter le dopage au grand jour autoriserait un suivi médical plus poussé. Il ne contreviendrait pas à l'égalité des chances, si les médicaments ergogéniques sont facilement trouvables, et que tous peuvent disposer des mêmes produits. Ce point sera à surveiller de très près par les fédérations sportives, en cas d'une hypothétique libéralisation. Cela présuppose une fédération forte, qui mettra tout en œuvre afin d'empêcher le dopage devienne la nouvelle discriminante du sport : une libéralisation doit se faire au nom de l'égalité des chances, et non accentuer les écarts entres les athlètes disposant des moyens de s'offrir les meilleurs médicaments. Les fédérations sportives devront également être attentives à freiner les ambitions des laboratoires pharmaceutiques, qui ne manqueront pas de voir dans le sport un formidable terrain de promotion de leurs produits : le sport ne doit pas devenir une course à l'armement entre les laboratoires. Plus qu'une course à la performance infinie, une libéralisation doit également être tenue de soulager les athlètes avant tout, les aider à affronter les exigences du calendrier. En effet, car le risque réel d'une libéralisation du dopage est le l'arrivée de nouveaux produits – réclamés par les athlètes mêmes, pris dans une verve concurrentielle infinie – testés directement en compétition, afin d'avoir l'exclusivité d'un produit. Gageons que certains athlètes seraient prêts à servir de cobayes, s'ils peuvent avoir un avantage sur les autres; les risques pour la santé des athlètes deviendraient très importants. De plus, comme le rappelait De Mondenard, certains produits pharmaceutiques sont retirés de la vente après quelques années de commercialisation, car on s'est aperçus qu'ils étaient dangereux. Avec l'arrivée de nouveaux produits, nous n'aurions pas un tel recul; et il risque de se faire au prix le plus élevé.

La libéralisation du dopage ne serait pas un contre-sens, les arguments avancés par les promoteurs de la lutte ne sont pas infranchissables. Au contraire, sous bien des aspects, une libéralisation serait souhaitable, justement au nom de l'esprit du sport, et pour permettre aux sportifs de tenir le rythme, avec le moins de risques pour leur santé. Toutefois, une libéralisation ne doit pas correspondre à une complète liberté pour les athlètes et les

laboratoires pharmaceutiques. Concernant les premiers, nous avons évoqué la perte de la liberté de ne pas se doper pour pouvoir suivre rythme. Concernant les seconds, les fédérations devront travailler de pair avec les laboratoires, dans un souci de transparence.

En réalité, plus que de listes interdites, les fédérations publieraient des listes "blanches", avec tous les produits à la libre disposition des athlètes. Les critères d'exclusion des produits seront à étudier soigneusement; cela signifie que les contrôles antidopage existeront toujours. Quant au critère d'interdiction des produits, et si la solution nous avait été anticipée déjà en 1998, par l'ancien président du CIO Juan-Antonio Samaranch, lorsqu'il a déclaré que la liste des produits interdits devait se limiter aux substances dangereuses pour la santé, qui nous paraît le seul critère d'interdiction éthiquement fondé ?

VII. Bibliographie

Essais

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, trad. par Jules Tricot, Vrin, Paris, 2007

Ehrenberg, Alain, *Le culte de la performance*, Calmann-Levy, Paris, 1991

Mill, John Stuart, *L'utilitarisme*, traduction de Georges Tannesse, Champs Flammarion, 1988, Paris

Queval, Isabelle, *S'accomplir ou se dépasser, Essai sur le sport contemporain*, Gallimard, coll. NRF Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 2004

Yonnet, Paul, *Huit leçons sur le sport*, Gallimard, coll. NRF, Bibliothèque des sciences humaines, Paris, 2004

Ouvrages généraux

De Mondenard, Jean-Pierre, *Dopage, l'imposture des performances*, Chiron éditeur, Paris, 2000

Hautefeuille, Michel, *Dopage et vie quotidienne*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 2009

Houlihan, Barrie, *Dying to win* (2nd edition), éditions. du Conseil de l'Europe, 2002.

Laure, Patrick, *Dopage et société*, Ellipses, Paris, 2000

Laure, Patrick, *Le dopage*, PUF, Paris, 1995

Noret, André, *Le doping*, PUF, coll. Que sais-je ?, Paris, 1986

Siri, Françoise, *Dopés, victimes ou coupables ?* , Le Pommier, coll. Les petites pommes du savoir, Paris, 2002

Article

Chisolm, Roderick, "Human freedom and the Self", in *On Metaphysics*, University of Minnesota, Minnesota, 1989

Recueils d'articles

O'Leary, John, *Drugs and doping in sport: socio-leagal perspectives*, Cavendish Publishing Limited, Londres, 2001

Siri, Françoise, La *fièvre du dopage, du corps du sportif à l'âme du sport*, Editions Autrement, coll. Mutations n°197, Paris, 2000

Stiennon, Jeannine-Anne, et, Schotsmans, *Paul, Tous dopés ? Ethique de la médecine d'amélioration*, Bernard Gilson Editeur, coll. Réflexions, UE, 2008

Revues

Ethique Publique - Revue Internationale d'éthique sociétale et gouvernementale, *l'éthique du sport en débat: dopage, violence, spectacle*, vol. 7 n°2, 2005, éditions Liber.
Franc Jeu, *Dans le viseur de la science*, n°2, 2007, Montréal.

Sites Internet

http://plato.stanford.edu/entries/autonomy-moral/ Pour les questions d'autonomie morale kantienne

http://www.drogues.gouv.fr/autres-consommations/conduites-dopantes/ site internet de la Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (France)

http://www.wada-ama.org/ : site de l'Agence Mondiale Antidopage

http://fr.sports.yahoo.com/ : site de Yahoo sports.

http://www.wada-ama.org/Documents/World_Anti-Doping_Program/WADP-The-Code/WADA_Anti-Doping_CODE_2009_FR.pdf : Code Mondial antidopage

http://www.lemonde.fr/ : site internet du quotidien Le Monde. Article de Loret, Alain, et, Dugas, Eric, *Henry, quand l'enjeu surpasse le jeu*, Le Monde.fr 11.06.10

Conférences

Baertschi, Bernard, *L'euthanasie*, 22 novembre 2005, Université de Genève

Baertschi, Bernard, *L'autonomie et les trois principes*, 20 décembre 2005, Université de Genève

Baertschi, Bernard, *L'amélioration de l'humain*, 29 avril 2010, Université de Genève

Kaiser, Bengt, *Docteur, donnez-moi quelque-chose pour que je réussisse mon examen : Dopage ou amélioration de la performance humaine ?* 17 novembre 2008, Université de Genève

Mauron, Alex, *Enhancement, neuroenhancement, dopage*, 29 avril 2010, Université de Genève